

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021

Le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans a été convoqué le jeudi 11 février 2021 pour le jeudi 18 février 2021 à 18 heures.

L'ORDRE DU JOUR PORTE :

- | | | |
|--------------------|-----|--|
| M. le Maire | n°1 | Désignation du Secrétaire. (page 122) |
| M. le Maire | n°2 | Pouvoirs. (page 122) |
| M. le Maire | n°3 | Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2020 (page 122). |
| | n°4 | Compte rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. (page 122) |
| M. le Maire | n°5 | Communications diverses. (page 127) |
| M. le Maire | n°6 | Communication sur le centre de vaccination covid-19 installé salle Pellicier à Orléans. (page 129) |
| M. le Maire | n°7 | Vie institutionnelle. Organismes extérieurs. Désignation de représentants. (page 148) |
| M. GABELLE | n°8 | Communication relative au Festival de Loire. (page 149) |

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

- | | | |
|---|------|---|
| M. MONTILLOT
Mme PICARD | n°9 | Communication relative aux dispositifs de soutien en direction des étudiants. (page 161) |
| M. MONTILLOT
Mme BREANT
Mme PICARD | n°10 | Vie étudiante. Solidarités. Epidémie de covid-19. Soutien en direction des étudiants. Attribution de subventions aux associations Secours Populaire et O'SEM. Mise en place d'un fonds de soutien aux étudiants. (page 170) |
| M. KHOUTOUL | n°11 | Politique de la ville. Dispositif École de la deuxième chance. Approbation d'une convention d'objectifs à passer avec l'Association de gestion du dispositif de l'École de la deuxième chance » d'Orléans Val de Loire et Orléans Métropole au titre des années 2021 à 2023. Attribution d'une subvention. (page 174) |
| M. HOUSSARD | n°12 | Commande publique. Sport. Opération de travaux de construction d'un terrain de boules lyonnaises. Déclaration sans suite. (page 175) |
| Mme LABADIE | n°13 | Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions. (page 175) |

TERRITOIRES ET PROXIMITE

- M. IMBAULT** n°14 Orléans Ville Jardins, en projets 2021... Communication. (page 177)
- M. IMBAULT** n°15 Espace public. Barème d'évaluation de la valeur financière des arbres. Approbation. (page 196)

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

- Mme FEDRIGO** n°16 Tourisme. Modalités d'encaissement des recettes liées au label "Ville d'Art et d'Histoire". Approbation d'une convention à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME. (page 200)
- M. CHANCERELLE** n°17 Arts et économie créative. Epidémie de covid-19. Fonds de soutien à la création et à l'emploi artistique. Attribution de subventions à des associations culturelles. (page 201)
- M. CHANCERELLE** n°18 Arts et économie créative. Conservatoire. Nouveau règlement intérieur. Approbation. (page 202)
- M. CHANCERELLE** n°19 Arts et économie créative. Conservatoire. Mise en place d'une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique. Demande d'agrément. (page 202)
- M. CHANCERELLE** n°20 Arts et économie créative. Musiques Actuelles. Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021–2023 à passer avec l'association Musique & Équilibre. Attribution d'une subvention. (page 204)
- M. HOUSSARD** n°21 Relations internationales. Élaboration d'une stratégie pour les années 2021–2026. Approbation d'une convention à passer avec l'association Cités Unies France. Attribution d'une subvention. (page 205)

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mme BARRUEL** n°23 Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions. (page 207)
- M. ROY** n°24 Eau potable. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2019. (page 209)
- M. ROY** n°25 Assainissement. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2019. (page 210)
- M. ROY** n°26 Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2019. (page 211)
- Mme FEDRIGO** n°27 Cause animale. Soins administrés aux animaux trouvés sur la voie publique et nécessitant une intervention vétérinaire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association S.O.S. Vétérinaire Animal de Compagnie. (page 212)

RESSOURCES

M. MARTIN	n°28	Finances. Expérimentation de la certification des comptes locaux. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention passée avec la Cour des comptes. (page 217)
Mme RASTOUL	n°29	Relations humaines. Epidémie de covid-19. Fixation de taux de vacations pour les personnels assurant les séances de vaccination. Mises à disposition individuelle de deux agents auprès du Centre Hospitalier Régional Orléanais. (page 218)
Mme RASTOUL	n°30	Relations humaines. Epidémie de covid-19. Formation des policiers municipaux. Mise à disposition du stand de tir de la Gendarmerie nationale. Respect des mesures sanitaires. Approbation d'un avenant n° 1 au protocole d'accord. (page 221)
Mme RASTOUL	n°31	Relations humaines. Actualisation du tableau des emplois. (page 221)
M. HOUSSARD	n°32	Commande publique. Moyens généraux. Fourniture et gestion d'abonnements, tous supports, à des journaux, périodiques français et étrangers, ou revues spécialisées pour les services d'Orléans Métropole et de la Mairie d'Orléans. Approbation d'un marché après procédure formalisée. (page 222)
M. HOUSSARD	n°33	Commande publique. Moyens généraux. Marché de nettoyage de locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Social d'Orléans. Lot n° 1 : Entretien ménager d'établissements recevant du public. Approbation d'un avenant n° 4 au marché passé avec la société TEAMEX. (page 223)
M. HOUSSARD	n°34	Commande publique. Moyens généraux. Marché de nettoyage de locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Social d'Orléans. Lot n° 3 : Entretien ménager de bâtiments techniques et administratifs ne recevant pas ou peu de public. Approbation d'un avenant n° 2 au marché passé avec la société LIMPA. (page 224)
M. HOUSSARD	n°35	Commande publique. Moyens généraux. Marché d'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de bâtiments de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole. Approbation d'un avenant n° 3 au marché passé avec l'association Orléans Insertion Emploi. (page 224)

Le Maire : M. Serge GROUARD

Le Maire de la Ville d'Orléans certifie que le compte-rendu de la présente séance a été, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, affiché par extrait à la porte de la Mairie, le 25 février 2021.

Il certifie, en outre, que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

Le Maire : M. Serge GROUARD

PROCES – VERBAL

Le jeudi dix–huit février deux mille vingt et un, le Conseil Municipal de la Ville d'Orléans s'est réuni à la Mairie.

Etaient présents :

M. GROUARD, Maire ;

M. MONTILLOT, Premier Maire–Adjoint, Mme BREANT, 2^{ème} Maire–Adjoint ;

Mme BARRUEL, M. RENAULT, Mme CORNAIRE (jusqu'à 20 h), M. KHOUTOUL, Mme de FILIPPI, M. ROY, Mme RASTOUL, M. CHANCERELLE, Mme LABADIE, M. IMBAULT, Mme CARRE, M. NANTIER, Mme AMOA, M. DEFOSSEZ, Mme PARAYRE (à partir de 18 h 30), M. LEMAIGNEN, Mme MARCHAND, M. BLANLUET, Adjoint ;

Mme HOSRI, M. GABELLE, Mme LAPERTOT (jusqu'à 21 h 25 et à partir de 21 h 30), MM. LABLEE, TEBIBEL, ROSE, CLOSSET, Mme MENIVARD, M. LONLAS, Mmes FEDRIGO, POULS, PICARD, M. DABOUT, Mme MIGNONNEAUD, M. de ROSNY (Secrétaire), Mme KOUNOWSKI, MM. CLOZIER, GRAND, Mme CORRE (à partir de 18 h 25), Mme BENAYAD (à partir de 18 h 20), MM. CHAPUIS, BORNET (jusqu'à 19 h 20), DUPLESSY, GAUTIER (à partir de 18 h 25), Mme ROYER, M. BOURREAU, Mme CHELLY, M. HOUSSARD. ***Etaient absents mais avaient donné pouvoir :***

M. MARTIN	à	M. le Maire
Mme CORNAIRE	à	M. MONTILLOT (à partir de 20 h)
Mme PARAYRE	à	M. LEMAIGNEN (jusqu'à 18 h 30)
Mme GEINCHELEAU	à	Mme BREANT
Mme TRIPET	à	M. CHAPUIS
Mme CORRE	à	M. GRAND (jusqu'à 18 h 25)
Mme BENAYAD	à	M. DUPLESSY (jusqu'à 18 h 20)
M. BORNET	à	Mme KOUNOWSKI (à partir de 19 h 20)
M. GEFFROY	à	Mme ROYER
Mme RIST	à	M. BOURREAU

Absente :

Mme SAUVEGRAIN

La séance est ouverte à 18 heures.

N° 1 – **Désignation du secrétaire.**

M. de ROSNY est désigné en qualité de secrétaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 2 – **Pouvoirs**

M. MARTIN	à	M. le Maire
Mme CORNAIRE	à	M. MONTILLOT (à partir de 20 h)
Mme PARAYRE	à	M. LEMAIGNEN (jusqu'à 18 h 30)
Mme GEINCHELEAU	à	Mme BREANT
Mme TRIPET	à	M. CHAPUIS
Mme CORRE	à	M. GRAND (jusqu'à 18 h 25)
Mme BENAYAD	à	M. DUPLESSY (jusqu'à 18 h 20)
M. BORNET	à	Mme KOUNOWSKI (à partir de 19 h 20)
M. GEFFROY	à	Mme ROYER
Mme RIST	à	M. BOURREAU

N° 3 – **Approbation du procès-verbal du jeudi 10 décembre 2020.**

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 4 – **Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire sur délégation de pouvoirs. Information sur décembre marchés signés dans le cadre de la délégation du Maire.**

Je vous informe qu'en vertu de la délégation que m'a accordée le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juillet 2020 conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées au cours du mois de janvier 2021 :

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DÉCISION	LIBELLE
-------------------	---------------------	---------

AFFAIRES FINANCIERES

2021VODEC07	21/01/21	Direction des relations publiques. Régie de recettes de la boutique de l'Hôtel Groslot. Modification des produits en vente.
-------------	----------	---

ASSURANCES

2020VODEC191	23/12/20	Assurances. Dommages aux biens. Acceptation d'une indemnité de sinistre pour les dommages causés, le 6 décembre 2019, à l'école élémentaire Lavoisier à Orléans (Dossier DAB VO 2019-1155).
2020VODEC194	23/12/20	Assurances. Dommages aux biens. Acceptation d'une indemnité de sinistre pour les dégradations d'un écran signalétique survenu le 12 décembre 2019 (Dossier DAB VO 2020-039).

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DÉCISION	LIBELLE
<u>ATTRIBUTIONS ET DESISTEMENTS DE LOCATION</u>		
2020VODEC170	04/01/21	Arts et économie créative. Théâtre du Parc Pasteur. Approbation d'une convention d'occupation à passer avec l'association Une Autre Histoire.
2020VODEC186	04/01/21	Gestion Immobilière. Locaux sis 1 rue Henri Poincaré à Orléans. Maison de Justice et du Droit (MJD). Approbation d'une convention de mise à disposition.
2020VODEC192	04/01/21	Sport. Saint-Pryvé Saint-Hilaire Football Club. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public non constitutive de droits réels du stade au domaine de Soulaire. Saison 2020-2021.
2020VODEC195	04/01/21	Salle de la Cigogne (grande salle). Association APPUI SANTE LOIRET. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC196	04/01/21	Salle de la Cigogne (office, petite et grande salles). Association Club de la Cigogne. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations
2020VODEC197	04/01/21	Salle de la Cigogne (grande salle). Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
2020VODEC198	04/01/21	Salle de la Cigogne (petite et grande salle). Association FIVA. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de danse.
2020VODEC199	04/01/21	Salle Paul Gauguin (salle principale). Association APLEAT-ACEP. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des animations.
2020VODEC200	04/01/21	Salle Paul Gauguin (salle principale). Association Dyna Gym Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des cours de gymnastique.
2020VODEC201	04/01/21	Salle Paul Gauguin (salle principale). Association Mouvement Vie Libre – antenne Loiret. Approbation d'une convention de mise à disposition pour des réunions.
2021VODEC06	18/01/21	Développement commercial. Local 80 rue des Carmes. Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'occupation précaire et révocable à passer avec la SAS MAD.
2021VODEC08	02/02/21	Gestion Immobilière. Parcelle de terrain située rue Croix Fauchet à Orléans. Approbation d'une convention de mise à disposition à passer avec le groupe BRANDT.

N° DE LA DECISION	DATE DE LA DÉCISION	LIBELLE
2021VODEC09	28/01/21	Sports. ECOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET SPORTIVE LOIRET ORLÉANS. Dojo Jean-Claude Rousseau. Approbation d'une convention d'occupation du domaine public.
2021VODEC10	28/01/21	Palais des Sports. S.A.S.P. FLEURY LOIRET HANDBALL. Approbation d'une convention de mise à disposition.
2021VODEC11	02/02/21	Palais des Sports. S.A.S.P. FLEURY LOIRET HANDBALL. Approbation d'une convention de mise à disposition. (SOFIOK Hongrie)
<u>CONTENTIEUX</u>		
2021VODEC03	13/01/21	Défense à une instance. Contentieux. Tribunal administratif d'Orléans. Demande indemnitaire suite à fermeture administrative du bateau Inexplosible le 23/09/2017. SAS Quai 22 contre Mairie d'Orléans.
<u>DEMANDE DE SUBVENTIONS</u>		
2020VODEC193	07/01/21	Contrat Régional de Solidarité Territoriale (C.R.S.T). Demande de subvention complémentaire auprès de la Région Centre-Val de Loire. Approbation du plan de financement prévisionnel pour la restructuration et la rénovation du Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (M.O.B.E.).
2021VODEC02	15/01/21	Jumelage Orléans-Münster. Appel à projet " Prends ta planète en mains ! 2021 ". Demande de subvention auprès de l'Office Franco-Allemand de la Jeunesse.
2021VODEC04	14/01/21	Appel à projets 2021 Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) Préfecture du Loiret. Approbation des plans de financement prévisionnels pour les projets de la Mairie d'Orléans éligibles à la D.S.I.L.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE
COMMERCE ET LES BAUX COMMERCIAUX

Je vous informe qu'en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2015, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été signées entre le 9 janvier et le 5 février 2021 :

Dossier	Numéro de voie	Type de voie	Libellé de voie	Décision
FC 45234 21 0001	42	place	du Châtelet	Non préemption
FC 45234 21 0002	20	rue	Jeanne d'Arc	Non préemption

MARCHES PUBLICS DONT LE MONTANT EST SUPERIEUR A 25 000 € H.T.

DATE DU MARCHÉ ¹	NATURE ²	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
22/01/21	S	Fêtes de Jeanne d'Arc à Orléans, organisation du marché médiéval des éditions 2021 et 2022.	Groupement EVENEMENTIEL TECHNIQUE CATERING / ASSOCIATION POUR L'HISTOIRE VIVANTE	161 200,45	182 593,99
02/02/21	S	Préparation à l'accueil de délégations étrangères et à la commercialisation de la destination "Orléans" dans le cadre des jeux olympiques / paralympiques de Paris 2024.	SPARTNER EQUATOR	41 544,00	49 852,80

1 – Date du marché : date de signature du marché

2 – Nature du marché : fourniture, service ou travaux

AVENANTS AUX MARCHES

DATE DE L'AVENANT	OBJET	COCONTRACTANT	MONTANT € H.T.	MONTANT € T.T.C.
05/01/2021	Travaux de remplacement et rénovation de la serre semi-enterrée n° 6 du Jardin des Plantes d'Orléans – Lot 3 : Electricité, chauffage, plomberie – Avenant 1	ARTISANAT CHAUFFAGE SERVICES	sans incidence financière	sans incidence financière
07/01/2021	Installation de la maison de justice et du droit dans l'ancienne école maternelle René Guy Cadou – Lot 6 : Electricité – Avenant 1	NORMIELEC	1 111,00	1 333,20
10/01/2021	Nettoyage de locaux de la ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Orléans – Lot 2 : Entretien ménager d'établissements sportifs – Avenant 1	ONET	14 308,92	17 170,71
22/01/2021	Insertion sociale et professionnelle d'habitants de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de bâtiments de la ville d'Orléans et d'Orléans Métropole – Avenant 2	OIE	1 758,45	1 758,45

M. le Maire – Vous avez reçu le compte-rendu des décisions que j'ai été amené à prendre sur délégation de pouvoir. Y a-t-il des remarques ? Je vous en prie M. BOURREAU.

M. BOURREAU – Merci M. le Maire. Le 4 janvier vous avez approuvé une convention d'occupation à passer avec « Une autre histoire » un festival qui a lieu au parc Pasteur. Concernant précisément le théâtre du parc Pasteur, ce bâtiment est considéré très vétuste. Une simple rénovation n'est pas envisageable, les conditions d'accueil des enfants et le travail des associations sont jugés très difficiles.

J'aurais deux questions M. le Maire. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'état de vétusté du bâtiment, s'il y a un risque à accueillir du public et de quelle nature est-il ? Quel est l'avenir de ce bâtiment et le projet qui y est associé ?

Dans le contexte actuel de la covid-19, on comprend bien que le parc Pasteur peut être considéré comme un emplacement stratégique pour accueillir plus d'événements culturels. Sa proximité avec trois lycées, pourrait donner quelques idées quant à une future direction artistique avec notamment le jeune public et les lycéens que je qualifierais encore de jeune public.

Je pense particulièrement à des pratiques amateurs, des expositions de lycéens par exemple avec le maintien d'une programmation pour ces deux publics. Merci M. le Maire.

M. le Maire – Merci à vous. Pour le moment le petit théâtre du parc Pasteur n'a pas cette vocation là et très franchement, je ne suis pas sûr qu'il soit adapté mais ce sont des choses que l'on peut regarder. Alors sur l'après-covid-19, que l'on espère tous rapidement, est-ce que c'est une structure qui pourrait effectivement participer à une relance de la culture ? Ce sont des choses qui peuvent se regarder mais je vous dis – avec le bémol – je ne suis pas certain que la structure elle-même soit adaptée avec ce type de manifestations. En effet, initialement, c'est un petit théâtre pour enfants, avec cette spécificité-là, mais les choses se regardent.

Peut-être que M. CHANCERELLE veut ajouter un mot ?

M. CHANCERELLE – Alors effectivement, pas de réponse précise sur le lieu, très vétuste et que je ne suis pas en mesure de vous dire si on pourrait accueillir du public avant un moment. Par contre, je peux répondre deux choses sur la question jeune public. Tout d'abord, le théâtre Gérard Philipe, on est en train d'effectivement structurer un véritable projet artistique à destination du jeune public puis, le recrutement d'un responsable de l'action artistique et culturel très prochain. Et puis le jeune public n'est pas en reste aussi sur tout ce qui est « Hors les murs ». Sur notre saison pour la programmation « hors les murs » à partir d'avril et jusqu'en octobre prochain, voilà pour la partie jeune public précisément.

M. le Maire – Merci M. CHANCERELLE

N° 5 – **Communications diverses.**

M. le Maire – J'ai reçu les remerciements suivants :

- de la MAISON DE RETRAITE RESIDENCE SAINTE CÉCILE, dans le cadre de l'opération « Nos Aînés au cœur »,
- du SYNDICAT DES PHARMAIES ET DES PHARMACIENS DU LOIRET, pour le soutien de la Mairie dans le cadre de la crise sanitaire de covid-19,
- de l'ECOLE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET SPORTIVE LOIRET ORLEANS, pour le don de tatamis au dojo Jean-Claude Rousseau,
- de l'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'INTERCOMMUNALITES DU LOIRET, pour l'accueil d'un élève ingénieur du Corps des Mines dans les services de la Mairie.

M. le Maire – Je voudrais également en ce début de séance, saluer M. BOUNET qui vient de nous rejoindre en qualité de Directeur Général Adjoint et au nom de tous je vous souhaite la bienvenue. Il est en charge du Développement Economique et de l'Attractivité avec toutes les responsabilités afférentes qui sont importantes.

Je voudrais également saluer Emmanuelle BARBEROT, qui devient Directrice Générale Adjointe aux Finances et Ressources juridiques et même chose, je lui souhaite pleine réussite et j'en suis sûr et convaincu.

Sophie FERKATADJI qui est également présente, devient Directrice Générale Adjointe pour Famille et Vie sociale. Ce sont des postes tout à fait clé et je leur souhaite bon vent et pleine réussite dont je ne doute pas davantage d'ailleurs.

Je vous disais il y a quelques temps, la Direction Générale des Services sous l'autorité de Stéphanie PORTIER s'organise, se structure et se renforce et cela est très bien car il y a beaucoup, beaucoup de travail.

Et puis et cela est une moins bonne nouvelle – on aurait pu commencer par-là – l'intéressé reste impassible. Il nous tourne le dos, pas à vous mais à nous.

(Rires dans l'hémicycle)

C'est le départ de Florian FAUCONNIER. Je voudrais au nom de tous, le remercier, très chaleureusement. En effet, il allie une très grande compétence sur des sujets dont il a la charge et ce sont des sujets importants. Il a une très grande disponibilité, de la rigueur, du sérieux et un côté souriant et sympathique et ce n'est pas toujours évident de marier tout cela.

Merci, cher Florian et bon vent dans vos nouvelles fonctions. Je crois pouvoir dire que nous serons amenés à nous revoir car vous n'allez pas très loin mais ce sont des fonctions également attendues à Olivet. Je vous souhaite pleine réussite et je n'en doute pas davantage.

(Vifs applaudissements dans l'hémicycle pour Florian FAUCONNIER.)

N° 6 – **Communication sur le centre de vaccination covid-19 installé salle Pellicer à Orléans**

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. le Maire

*
* *
*



M. le Maire – *Je vous propose, en ce début de séance, d'aborder rapidement, un sujet d'actualité car cela est nécessaire et e conseil municipal doit en être informé. Je suis confus de n'avoir pu vous adresser la présentation plus tôt. Comme les choses évoluent pratiquement toutes les heures, je viens tout juste, d'avoir des éléments pour vous les présenter et je vais essayer d'être aussi factuel que possible avec quelques éléments.*



FLEURY-LES-AUBRAIS
Centre culturel La Passerelle

GIEN
Salle polyvalente Cuiry de Gien

MONTARGIS
Salle municipale - Carnot de Montargis

ORLÉANS
Salle Fernand Pellicer

PITHIVIERS
Centre hospitalier de Pithiviers

BEAUGENCY 
Centre hospitalier

CHÂTEAUNEUF-SUR-LOIRE 
Espace Florian de Châteauneuf-sur-Loire

SULLY-SUR-LOIRE 
Centre social Kuypers de Sully-sur-Loire

8 POINTS DE VACCINATION DANS LE LOIRET

 = OUVERTURES LES 15/02 ET 18/02



+ 1 UNITÉ MOBILE DU DÉPARTEMENT LE 16/02 

AU 11 FEVRIER 12 328 INJECTIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LES 5 CENTRES DU LOIRET DONT 2 766 POUR LE CENTRE DE VACCINATION D'ORLÉANS, SOIT : 22%

2



M. le Maire – *Donc, cinq centres de vaccinations, initialement dans le Loiret dont celui de la salle Fernand Pellicer à Orléans, le centre de la Passerelle à Fleury-les-Aubrais et sont venus s'ajouter les trois nouveaux centres de plus récemment de Beaugency, Châteauneuf-sur-Loire et Sully-sur-Loire.*

Et puis à l'initiative du Conseil Département, une unité mobile va pouvoir circuler dans le Loiret. Je trouve cela très bien pour les personnes isolées, ne pouvant difficilement se déplacer et je salue donc cette initiative du Département.

 **LE CENTRE DE VACCINATION MIS EN PLACE
PAR LA MAIRIE D'ORLÉANS**



 **Salle Fernand Pellicer**
Rue Edouard Branly
45100 Orléans

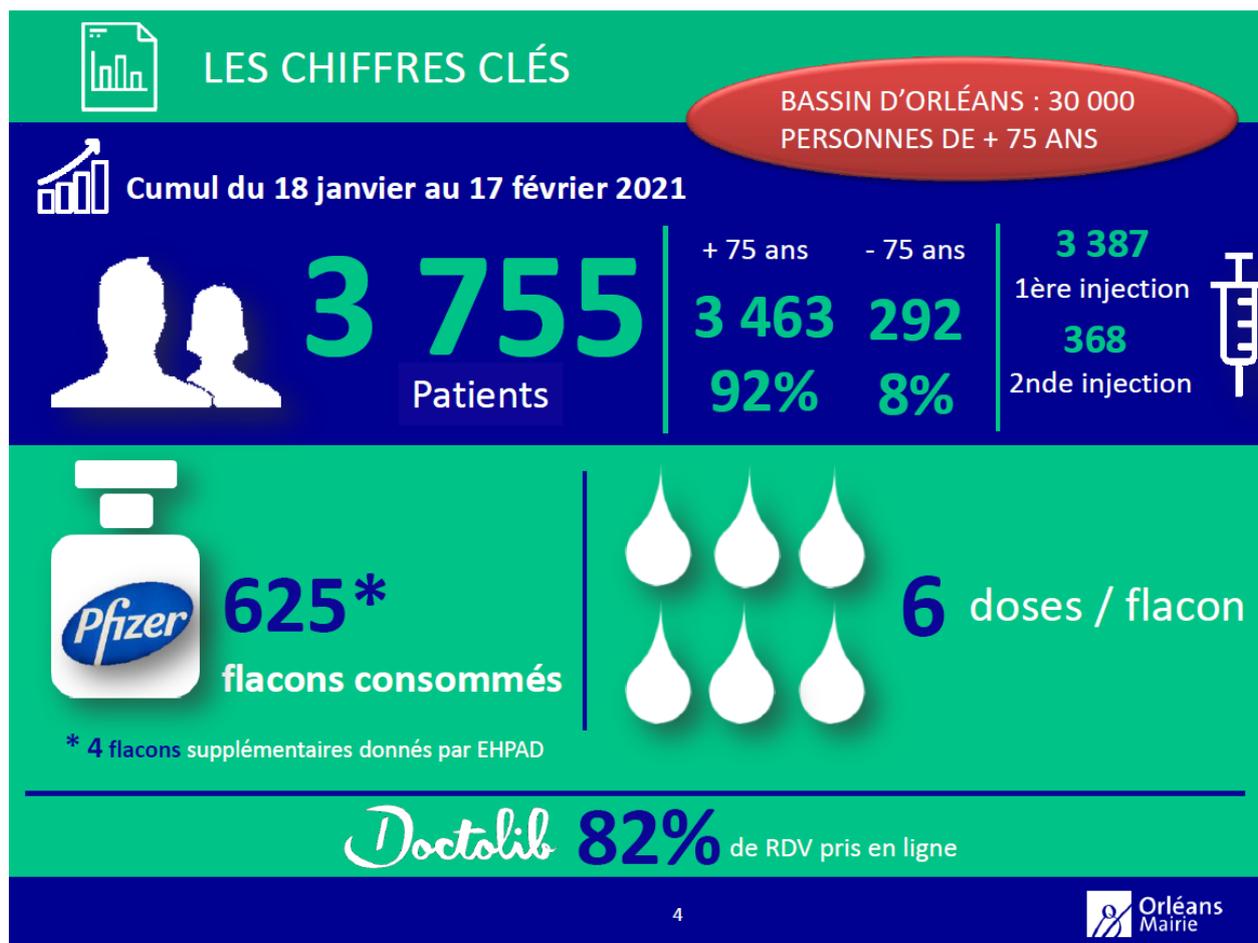
 **Ouverture**
Lundi 18 janvier 2021

 **Le lundi**
de 13h30 à 17h00

Du mardi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 13h30 à 17h00

3 

M. le Maire – *La présentation, vous connaissez toutes et tous la salle Fernand Pellicer. Nous l'avons choisie par ce qu'elle présente à la fois, toutes les garanties en termes de surface, d'accessibilité, de proximité avec le tramway, avec des facilités de stationnement et puis la sécurité sanitaire, avec la ventilation et le volume des salles. Tout y est parfaitement calibré.*



M. le Maire – Les chiffres sur un mois, allant du 18 janvier au 17 février, très précisément, nous avons pu vacciner 3 755 personnes. Je préfère dire « personnes » que « patients ». Là-dessus, l'immense majorité à 92 % ce sont bien évidemment des personnes de plus de 75 ans et quelques autres présentant des fragilités, qui demandaient la vaccination.

Pour l'essentiel sur ces 3 755 personnes, vous le voyez, il s'agit pour le moment pour l'essentiel de la première injection. Ce qui signifie d'ailleurs, je me permets de rappeler que les personnes même ayant bénéficié de la 1^{ère} injection – si j'écoute et j'entends bien les médecins et sous leur contrôle – ne sont pas complètement immunisées contre le covid-19. Je crois qu'il faut le rappeler : il faut avoir la 2^{ème} injection.

Je mets ce chiffre en rapport avec l'estimation que nous avons sur le bassin orléanais, du nombre de personnes à vacciner, en comptant bien sûr, la Passerelle de Fleury les Aubrais, en répartissant les populations concernées sur les deux centres. Nous avons, de l'ordre de 30 000 personnes à vacciner. Vous voyez que pour l'instant avec les 3 000 presque 4 000 personnes, et avec les jours qui viennent de s'écouler, on a dépassé le nombre de 4000 puisque nous sommes à peu près à 150 vaccinations par jour, un peu plus, un peu moins, cela dépend des journées et des réservations. Nous sommes sur cette tendance – là, chaque jour. Nous sommes précisément maintenant, pour ce qui s'est passé ces derniers jours, sur une tendance de 240 vaccinations donc, cela a un peu monté par rapport à la fin janvier – début février. Evidemment, ceci est très loin de répondre aux besoins de la population. Les chiffres le montrent de la manière la plus évidente qui soit.



LES PERSONNELS MOBILISABLES SELON LES BESOINS

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

46



16 médecins en activité ou à la retraite
20 infirmier(e)s



10 FFSS - Croix-Rouge
(2 sauveteurs/secouristes en permanence)

A G E N T S

49



Orléans
Mairie

1 médecin
1 directeur de centre
1 chef de centre
4 adjoints
2 superviseurs
18 agents administratifs
15 agents d'accueil
2 agents d'entretien
5 sécurité (PM et Médiation)

SOIT UN VIVIER D'UNE CENTAINE DE PERSONNES

M. le Maire – Ce centre de vaccination et c'est la même chose pour les autres centres, quoi qu'ils aient pu chacun être organisés de manière différente, chacun ayant la responsabilité du centre. Concernant la ville d'Orléans, nous avons – je peux le dire – tout pris en charge de A à Z. Cela veut dire, et j'en remercie une fois de plus – l'ayant dit le mois dernier – les agents de la mairie d'Orléans. C'est un travail remarquable et qui n'est pas dans leur compétence et cœur de métier et c'est d'autant plus remarquable.

Nous avons une cinquantaine d'agents municipaux qui sont mobilisés pour assurer le fonctionnement du centre de vaccination toute la semaine, avec des horaires d'ouverture différents sur le lundi, vendredi et sur le reste de la semaine.

Donc, une cinquantaine d'agents et à peu près autant ou presque, de personnels soignants pour assurer la vaccination et l'ensemble de l'activité médicale, paramédicale et notamment la vérification que le vaccin peut être fait.

Et puis, s'il y avait et il n'y a pas, une situation à prendre en compte, de pouvoir traiter les personnes dans les meilleures conditions. Vous voyez, il y a 16 médecins en activité ou en retraite et une vingtaine d'infirmiers, d'infirmières et j'ajoute une dizaine de personnes de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (F.F.S.S.). Je les remercie également car ils jouent un rôle important dans l'organisation du centre de vaccination. Je précise que lorsque je dis de A à Z, notamment pour le planning des personnels soignants, il sont gérés par les agents municipaux et ils prennent donc les rendez-vous.



LES COÛTS SUPPORTÉS PAR LA MAIRIE D'ORLÉANS



Moyenne de **13 K€**
hebdomadaires

Incluant :

- les frais de personnel,
- les matériels informatiques,
- les coûts de fonctionnement.

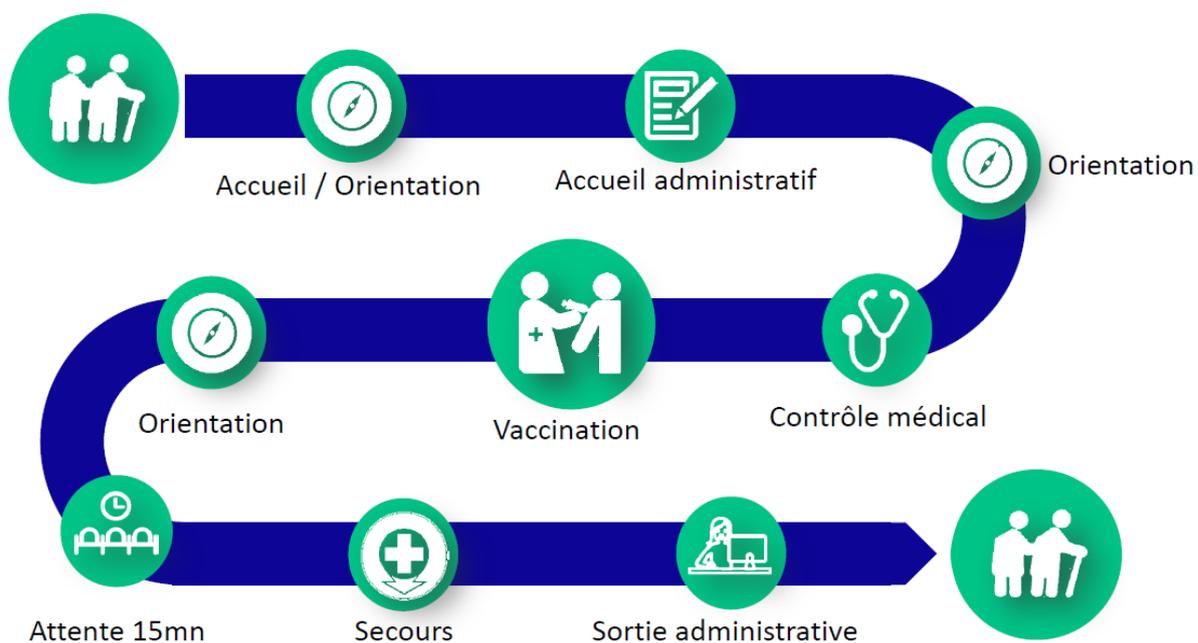
6



M. le Maire – Je le dis également car la question a été posée. Cela coûte de l'argent évidemment et on a pris pour calculer la dépense de la ville, les frais de personnels, les coûts de fonctionnement et de l'ensemble du parc informatique. On arrive à 13 000€ par semaine et donc vous voyez, on est à un plus de 50 000€ par mois. On peut imaginer que le centre de vaccination puisse fonctionner, au moins, jusqu'à cet été, c'est-à-dire sur six mois. Après, on verra ce qu'il se passera, est-ce que ce seront les pharmaciens qui pourront vacciner avec d'autres vaccins, pour l'instant nous sommes dans l'inconnu.

On est sur une dépense de l'ordre de 300 000 €, ce n'est pas négligeable et ce sont, je le dis, des grandes villes qui peuvent assumer des dépenses de cet ordre- là. Pour ce qui est des petites et moyennes communes, ce sont des sommes lourdes et très difficiles à financer.

LE PARCOURS DE SOIN



M. le Maire – *Pour être passé à plusieurs reprises à la salle Fernand Pellicer, le parcours de soin est vraiment bien organisé. J'en profite pour dire que les personnes qui viennent là sont très satisfaites et très reconnaissantes, sauf éventuelle exception que je n'aurais pas vue. J'en profite pour dire qu'on essaie de faire les choses le mieux possible et je suis sûr qu'elles sont très bien faites.*

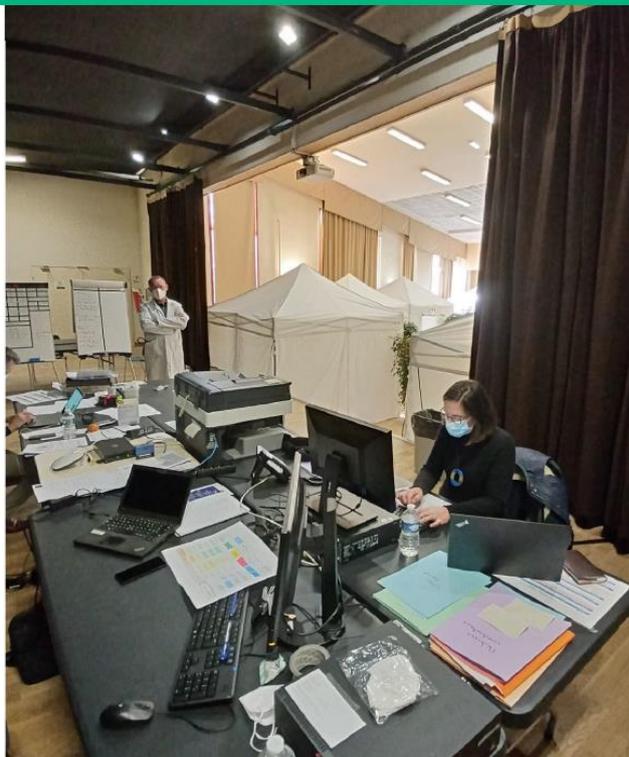


LE POSTE DE COMMANDEMENT : LES COULISSES

4 POSTES DE TRAVAIL

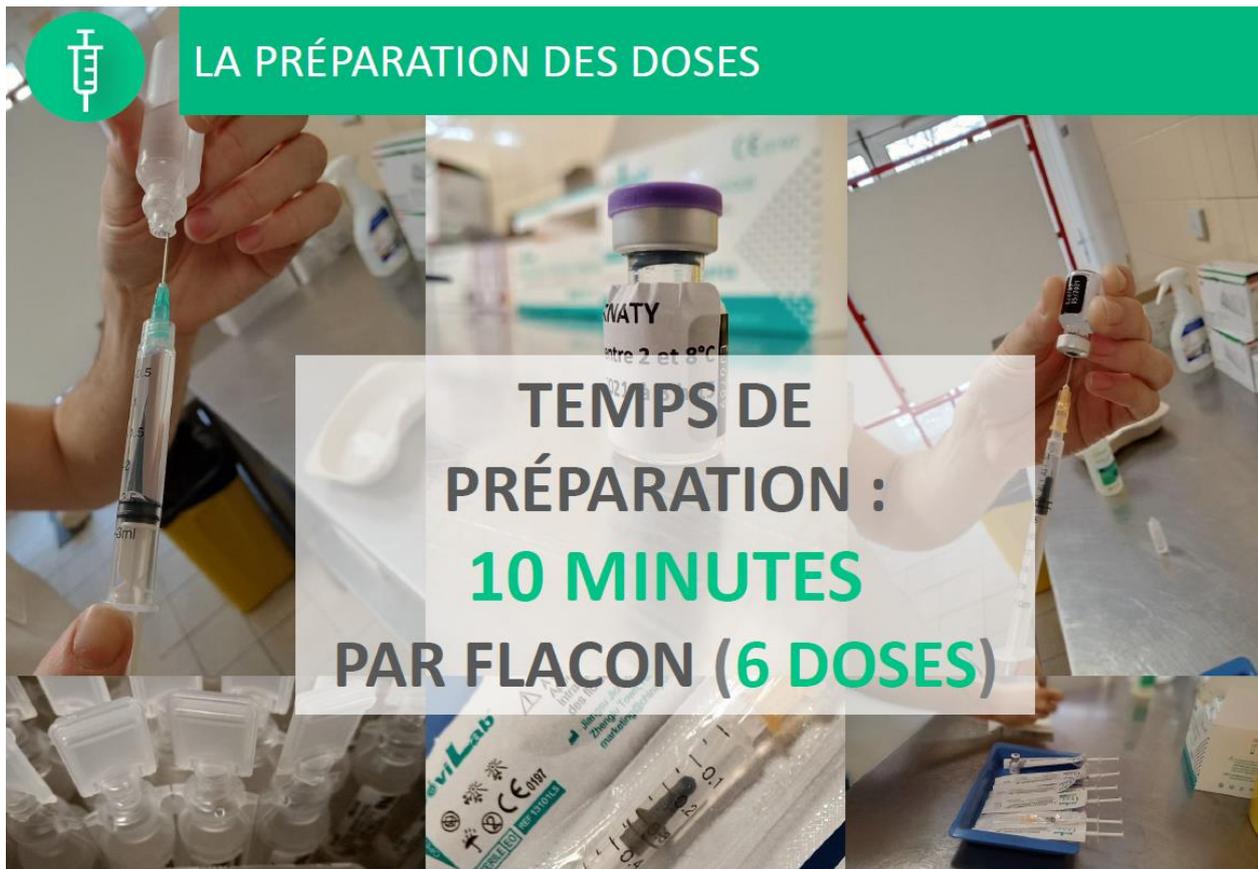
Gestion :

- des vaccins et du matériel médical,
- des plannings des personnels de santé volontaires et des agents,
- de l'administration de Doctolib (paramétrages de la plateforme, ouvertures des plannings, gestion des inscriptions...).



M. le Maire – *Le détail est qu'il y a un poste de commandement comme il est dit dans la coulisse avec la gestion des vaccins. J'en profite bien sûr pour remercier le Centre Hospitalier Régional d'Orléans (C.H.R.O.) qui a une gestion, tout à fait remarquable du stockage et de la distribution des vaccins, car c'est lui qui gère le stockage central et va le répartir sur les différents centres de vaccination. Et vous voyez bien qu'il faut que ce soit un réglage très fin car il ne faut perdre aucune dose. Il faut que ce soit compter à l'unité près, dans les livraisons effectuées. Ensuite, à charge du centre de vaccination de gérer, de préparer les aiguilles, les doses et de les répartir dans les seringues pour procéder après à la vaccination.*

Je précise par exemple et je dis tout de A à Z, notamment pour le planning des personnels soignants, ce sont les agents de la mairie qui l'organise, et qui, en fait, prennent les rendez-vous .



LA PRÉPARATION DES DOSES

TEMPS DE PRÉPARATION :
10 MINUTES
PAR FLACON (6 DOSES)

9

Orléans
Mairie

M. le Maire – *Il ne faut perdre aucune dose et compter à l'unité près, dans les livraisons qui sont effectuées, ensuite charge au centre de vaccination, de préparer les doses et de les répartir à partir des flacons puis dans les seringues. Faire le lien avec la plateforme nationale DOCTOLIB, non négligeable, qui gère les rendez-vous mais pas en totalité. Ainsi, il arrive que lorsque des personnes ne sont pas inscrites sur la plateforme que l'on puisse les raccrocher lors des disponibilités. Certaines personnes âgées peuvent passer des heures et des heures pour décrocher un rendez-vous, car elles ne sont pas familières avec la prise de rendez-vous en ligne et donc privilégient le téléphone. Et là, il y a un système aussi qui permet de faire le mieux possible afin de les prendre en compte.*



M. le Maire – Exemple aussi de ce qu'il faut prendre en compte et on n'y pense pas lorsqu'on passe au centre de vaccination, c'est l'élimination des déchets. Concernant les déchets médicaux, il existe et cela est normal, des procédures extrêmement strictes pour les éliminer. Et il faut que l'on puisse gérer ces procédures d'élimination de regroupement et d'élimination des déchets.



L'ACCUEIL DES PATIENTS

2 HÔTES D'ACCUEIL VOLANTS



11

Orléans
Mairie

M. le Maire – *L'accueil est aussi très bien organisé avec les différents postes de travail.*



L'ACCUEIL ADMINISTRATIF

4 POSTES DE TRAVAIL

- pré-vérification de l'éligibilité des patients,
- vérification des coordonnées et des rdv planifiés,
- accompagnement vers la salle de vaccination.

12



M. le Maire – *Pour tout prendre en compte dans cette « chaîne » de vaccination, notamment vérifier que les personnes peuvent effectivement être vaccinées. C'est pour cela qu'il y a pas mal de monde au centre de vaccination car il faut prendre tout cela en compte.*



M. le Maire – *Vous connaissez la salle Fernand Pellicer, grande et adaptée et là, nous avons pu installer huit tentes et donc dans chaque tente, il peut y avoir une personne qui se fait vacciner. Malheureusement, celles-ci ne peuvent être utilisées pour l'instant car nous n'avons pas suffisamment de vaccins.*

Ces tentes permettront, le moment venu, de faire vacciner huit personnes en même temps. Je le dis, nous sommes parfaitement prêts et nous pouvons monter en puissance, si le besoin s'en faisait ressentir et si nous avions plus de vaccins prévus et annoncés.



LE POSTE DE SECOURS

2 SAUVETEURS SECOURISTES EN PERMANENCE



www.recourime45.com



14

Orléans
Mairie

M. le Maire – *J'ai parlé des sauveteurs secouristes qui sont des acteurs extrêmement important avec un poste de secours dans le centre de vaccination, si besoin.*



LES SALLES D'ATTENTE



139 SIÈGES
+ COLLATION

15



M. le Maire – *Et puis il y a une grande salle où sont servies des petites collations ainsi, l'ambiance y est très sereine et les personnes bien installées.*

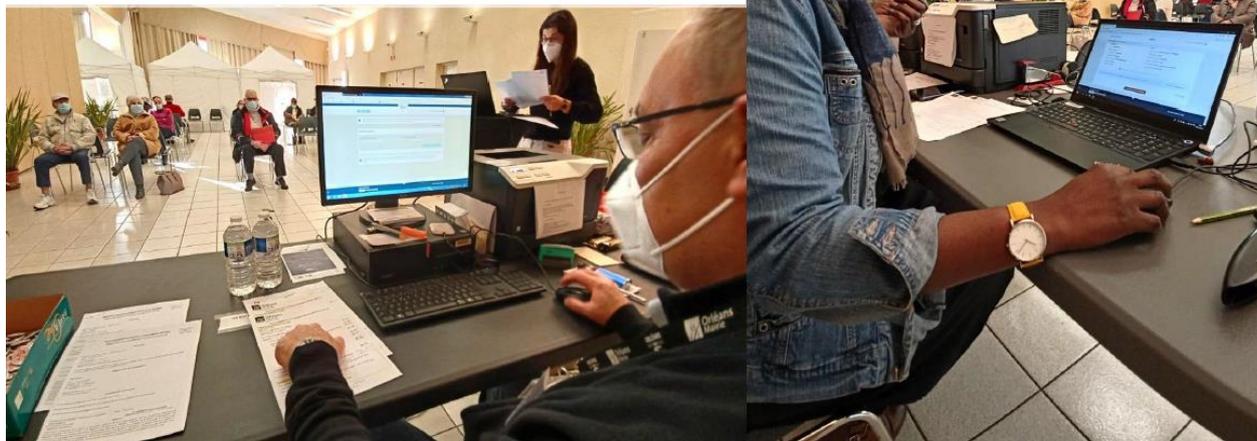
On propose aux personnes de rester entre 15 et 20 minutes après la vaccination pour être sûr que tout aille bien et afin qu'elles puissent repartir sans soucis.



LA SORTIE ADMINISTRATIVE

4 POSTES DE TRAVAIL

- certificat de primo injection et de vaccination dans le logiciel de la CPAM,
- Contrôle de la planification de la 2nde injection.



16

Orléans
Mairie

M. le Maire – *Lors de la sortie administrative, nous allons planifier les rendez-vous afin que les personnes puissent avoir une visibilité pour la 2^{ème} injection et puis le certificat de la 1^{ère} injection bien évidemment. La perspective quelle est-elle ? Malheureusement, je ne peux vous donner d'éléments sûrs et avérés sur ce qui va se passer début mars. Sur les prochains jours, les doses de vaccin sont là et les rendez-vous pris. Cela va continuer de fonctionner.*

Après, nous avons incertitude pour le mois de mars qui tient à la prise de rendez-vous, à la fois pour les personnes bénéficiant de la 1^{ère} vaccination et pour les personnes qui vont revenir pour la 2^{ème} injection. Vous voyez qu'il y a un cumul qui peut créer de l'attente et donc de la difficulté à gérer les 2 vaccinations. On n'a pas plus de vaccins et c'est là où j'ai pour l'instant, des informations qui méritent d'être précisées. Je n'ai rien à vous cacher. Il y a moins d'une heure, j'avais le nombre de doses qui allait nous être livré pour la partie du début mars, en net recul par rapport au nombre de doses dont nous disposons actuellement. On est aujourd'hui, par semaine à 240 doses et on tombait à 166 doses. Puis je viens d'avoir une information il y a cinq minutes, qui dit que finalement, on en aura un peu plus que les 166 doses et que l'on reviendrait à peu près, au nombre de doses que l'on a dans ces derniers jours.

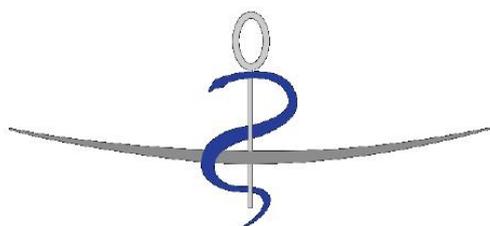
Seul problème, il nous faudrait plus de doses pour à la fois, permettre la 2^{ème} injection et continuer sur le rythme actuel la 1^{ère} injection. Le rythme actuel est de l'ordre de 3000 à 4000 personnes, très insuffisant alors qu'il faudrait vacciner 30 000 personnes et quand je donne ces chiffres, je rappelle que cela concerne les plus de 75 ans.



LES PARTIES PRENANTES INSTITUTIONNELLES



CPTS'0



Conseil départemental du Loiret de l'Ordre des médecins

CIDOI Eure-et-Loir Loiret

M. le Maire – *Dans la course de vitesse engagée contre cette épidémie, nous sommes malheureusement, je ne peux que le constater, toujours très en retard.*

Pour ce qui relève de la partie Ville d'Orléans, je remercie vraiment, Mme la Directrice Générale des Services, les services de la Ville et celles et ceux qui y travaillent car c'est remarquablement fait. Maintenant, nous sommes tributaires des livraisons de vaccins qui sont en nombre insuffisant et qui sont apportées par l'Etat.

Je termine en saluant une nouvelle fois, l'ensemble des personnels soignants du C.H.R.O., mobilisé nuit et jour qui font un travail remarquable. Je peux en témoigner en tant que Président du Conseil de Surveillance.

Je me permets également associer le Pôle Oréliance. En effet, lors de difficultés en approvisionnement de certains types de matériels, cet établissement nous a bien aidés dans ces derniers jours. C'est la convergence des gens de terrain qui fait que cette vaccination, dans les limites de ce que nous connaissons, puisse se faire pour ce qui nous concerne, dans les meilleures conditions.

Je souhaite bien sûr que nous puissions monter en puissance afin que nous sortions, le plus vite possible de cette épidémie. Celle-ci dure maintenant depuis une année. Je voulais vous faire un point et je trouve important que les élus d'Orléans puissent avoir ces éléments à disposition.



accin
COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

MERCI DE VOTRE ATTENTION

 Orléans
Mairie

Mairie d'Orléans - Février 2021

M. le Maire – Est-ce qu'éventuellement vous souhaitez avoir des précisions ? M. DABOUT, Mme KOUNOWSKI, M. GRAND. M. DABOUT c'est à vous.

M. DABOUT – Merci M. le Maire, mes chers collègues. M. le Maire, vous avez commencé votre présentation en rappelant que ce sont des personnes qui sont vaccinées et non des patients. Je pense que c'est une variable qui a été quelque peu oubliée à Paris. On s'en rend compte aujourd'hui avec l'inquiétude qui règne chez les personnes âgées. Je veux vraiment, saluer le travail, du C.C.A.S., à tout niveau, de la direction jusqu'au personnel d'accueil qui chaque jour, reçoivent des appels téléphoniques de personnes âgées, parfois ou complètement perdues. Vous le rappelez, effectivement, certaines d'entre elles ne sont pas à l'aise.

Un dernier rapport du Sénat, indiquait qu'une personne âgée de plus de 65 ans sur deux n'était pas à l'aise avec l'informatique. Suite aux retours de la plateforme téléphonique, on comprend l'inquiétude que peuvent avoir les personnes âgées à ce niveau-là.

La Mairie joue un rôle formidable en rassurant les personnes âgées. Le service des Aînés et le C.C.A.S. dans son entièreté, rassurent les personnes âgées. Elles sont en demande de vaccins et – vous le rappelez – ne peuvent se faire vacciner, faute de vaccins. Un grand merci à tout le personnel du C.C.A.S. et en particulier, au service des Aînés.

M. le Maire – C'est très juste. Merci M. DABOUT. Mme KOUNOWSKI c'est à vous.

Mme KOUNOWSKI – Bonjour M. le Maire, bonjour chers collègues. Alors, je voudrais aller aussi dans votre sens en intervenant, en tant qu'élue mais aussi en tant que personnel de santé et proche de la salle Fernand Pellicer. Il est clair que la vaccination est un moment incontournable. Si l'on veut sortir de cette épidémie de covid-19, nous impactant fortement, personnellement et dans différents domaines (économique et autres secteurs comme la culture, la restauration... Il faut vraiment passer par cette vaccination pour pouvoir protéger les personnes de plus de 75 ans et celles ayant des déficiences

immunitaires. En effet, cela permettra d'aller progressivement vers une immunité collective, sans engorger les services d'urgence et de réanimation.

Je parlerai du millefeuille administratif de l'Etat qui n'a pas arrangé les choses. Il a fallu être réactif et pouvoir structurer tous ces centres en respectant les normes de sécurité d'hygiène avec en plus la gestion d'une anxiété qui s'est imposée. Je pense que le choix de la plateforme DOCTOLIB n'était pas vraiment adapté. En effet, celle-ci s'est trouvée rapidement saturée. Concernant les personnes de plus de 75 ans, l'informatique est une réelle problématique. J'ajouterai que les plateformes téléphoniques étaient débordées avec des doublons dans les enregistrements des personnes.

Pour conclure, je tiens à saluer et remercier le travail des équipes municipales qui ont su gérer, avec sérénité cette nouvelle organisation. Nous pouvons nous poser la question sur le rôle de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.)

M. le Maire – Merci Mme KOUNOWSKI. J'en profite pour saluer et remercier les communes voisines, Olivet et Saint-Pryvé-Saint-Mesmin pour leur aide. Une autre commune a mis également à disposition sa réserve communale.

M. le Maire – M. GRAND c'est à vous.

M. GRAND – M. le Maire, mes chers collègues. Je voudrais évidemment ajouter mes remerciements aux agents et au travail fourni et pour la solidarité au sein même de notre commune. La proximité et donc la décentralisation a démontré, depuis un certain nombre d'années, sa plus grande efficacité. Nous avons là une fois de plus, la démonstration que lorsqu'on centralise trop, on a ce type de dysfonctionnement qui amène à une charge, au frais de l'Etat.

Concrètement, ceci à un coût pour notre municipalité. Je propose et vous avez eu la même idée, d'envoyer la facture au service de l'Etat. La mobilisation de nos agents terminée, l'Etat pourrait prendre en charge tous les frais de cette campagne de vaccination, incombant à notre commune.

M. le Maire – J'ajouterai un mot, en partageant ce que vous venez de dire sur décentralisation/déconcentration et nous le constatons au quotidien. En effet, cette crise est révélatrice de dysfonctionnements et bien au-delà.

Concernant la prise en charge de la facture, j'y ai pensé. L'Etat a les moyens de nous aider notamment, au travers du plan de relance. Nous n'attendons pas de contrepartie mais j'espère que nous pourrons bénéficier rapidement de celui-ci.

M. le Maire – M. MONTILLOT c'est à vous.

M. MONTILLOT – Je vais apporter quelques informations complémentaires qui vont aller dans le même sens. Tous les lundis, nous nous réunissons pour un point covid-19 avec la Préfecture, l'A.R.S. et les responsables des différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), de la Communauté de Communes (COMCOM), de la Métropole et des communautés d'agglomération pour témoigner de la lenteur du rythme de vaccination.

Lorsque nous aurons atteint les huit semaines vers la mi-mars, 23% de la population des plus de 75 ans aura été vaccinée. A ce rythme-là et avec une montée en puissance courant mars/avril, on n'y arrivera pas avant la fin du mois de mai voire début du mois de juin.

C'est dire qu'avec ASTRAZENECA, on va pouvoir commencer à vacciner les moins de 65 ans, d'ici l'été, pour autant, la majorité de la population ne sera pas vaccinée.

M. HABERT, Directeur Général de l'A.R.S. a indiqué, comme évoqué tout à l'heure, une baisse effectivement des doses sur la 1^{ère} semaine du mois de mars. Ceci est un premier point. Le deuxième point, nous sommes sur la démonstration qu'à chaque point covid-19, la centralisation démontre son succès et cela devra, pour d'autres domaines, nous inspirer. Bien que les doses de vaccins soient, à la fois de compétence, européenne et nationale, nous constatons un retard malheureux.

Tous les E.P.C.I., les mairies à savoir, Orléans, Fleury-les-Aubrais-les-Aubrais, Beaugency, Châteauneuf-sur-Loire, Pithiviers, Montargis, Gien, le Département avec son dispositif itinérant, le personnel administratif et le personnel médical et paramédical portent à bout de bras ce dispositif. Tout ceci est assez choquant, pour autant, Il est heureux que les français aient cette capacité de réaction et de résilience

M. le Maire – *Merci. M. le Maire, mes chers collègues. Nous serons à même de refaire le point. Je vous propose d'en venir au point suivant.*

N° 7 – Vie institutionnelle. Organismes extérieurs. Désignation de représentants.

M. le Maire s'exprime ainsi :

« Il convient que le Conseil Municipal procède à de nouvelles désignations de ses représentants dans différents organismes extérieurs au sein desquels la Mairie est représentée, conformément aux statuts ou textes régissant le fonctionnement de ceux-ci

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des représentants ;

2°) procéder à la désignation des représentants de la Mairie au sein des organismes suivants pour la durée du mandat : »

ORGANISME	Instance	Nombre de représentant	Proposition
CAISSE D'EPARGNE LOIRE CENTRE	Conseil d'orientation et de surveillance	1	M. Thibaut CLOSSET
AGENCE REGIONALE DE BIODIVERSITE	Conseil d'Administration	2	M. Jean-Paul IMBAULT Mme Capucine FEDRIGO

ADOpte A L'UNANIMITE

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

N° 8 – Communication relative au Festival de Loire

M. le Maire – *Nous avons, comme vous le souhaitez une deuxième présentation qui va nous faire, cette fois-ci, un peu plus rêver et nous en avons besoin. C'est la présentation du Festival de Loire. Je donne la parole à M. GABELLE.*

*
* *
*

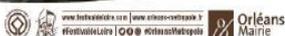
Présentation d'un Powerpoint par M. GABELLE

*
* *
*



M. GABELLE – *Merci M. le Maire, mes chers collègues.*

Présentation du Festival 2021



Edition 2021 :

10^{ème} édition du Festival de Loire

Dates : 22 au 26 septembre

Une édition mettant à l'honneur :

- ❖ *Le Développement Durable, la biodiversité, la préservation du patrimoine ligérien*
- ❖ *La Marine de Loire et ses mariniers*
- ❖ *La création artistique et l'implication des acteurs locaux*
- ❖ *L'accessibilité de tous les publics*

Prise en compte du contexte sanitaire : différentes options sont à l'étude pour s'adapter à l'évolution pandémique et permettre la manifestation



M. GABELLE – Cette présentation a pour objet de vous faire un point d'étape sur la préparation de la 10^{ème} édition du Festival de Loire qui se déroulera du 22 au 26 septembre 2021. Les années précédentes, nous avons eu entre 700 et 740 000 personnes, 220 bateaux, 700 mariniers avec leurs animations.

Le Conseil Municipal du 15 octobre dernier a approuvé le marché, après procédure de dialogue compétitif, à l'organisation de cet événement aux sociétés ETC (gestion des scénographies et animations) et EVT (gestion du rassemblement des bateaux).

Cette année le Festival de Loire aura comme fil conducteur le développement durable, la biodiversité et la préservation du patrimoine ligérien. Celui-ci se retrouvera dans diverses animations, conférences et expositions, à destination du public et bien évidemment des écoles. Pour cela, des groupes de travail avec thématiques ont été constitués : commerce, accessibilité, déchets, commissions du développement durable, culture, circulation, sécurité, afin d'y associer la communication, élément très important dans ce type d'évènement et le comité des mariniers locaux et également ceux provenant de villes en dehors d'Orléans.

Il sera mis à l'honneur les mariniers de Loire, la création artiste par ses acteurs locaux et le Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (M.O.B.E.) qui inaugure cet événement et ce sera là, l'occasion pour lui de faire sa publicité. La Loire sera bien évidemment mise en valeur durant ces journées avec plusieurs pôles thématiques : villages de Loire, salon de Loire, pôles pédagogiques et environnement. Certains étaient déjà présents en 2019 : Loiret Nature Environnement, Centre Sciences,

Fédération Maisons de Loire, Loire, Je nettoie ma Loire, SOS Loire Vivante et bien d'autres... Des conférences diverses seront proposées sur la Loire et le patrimoine ligérien.

Sur la Loire et le patrimoine ligérien, l'objectif très important de cet événement, peut-être pas en totalité cette année un objectif « zéro plastique ». Des efforts seront faits dans ce domaine et effectivement, pour ce qui est des exposants, des critères de sélection ont été retenus, le développement durable et la provenance des produits, de façon à favoriser les circuits courts.

Le Rassemblement de bateaux



➤ Le plus grand rassemblement européen de la marine fluviale avec plus de 220 bateaux

➤ Les invités d'honneur de l'édition : le retour des fleuves européens depuis la création du festival *



➤ Une région française à l'honneur : l'Alsace et son patrimoine fluvial, culturel et gastronomique

➤ Une grande animation nautique chaque jour

➤ L'organisation de grandes convergences de bateaux pour venir sur les quais d'Orléans et valoriser la navigation traditionnelle



➤ Village des fleuves mettant à l'honneur le savoir-faire ligérien sur les quais

* Le Danube, le Douro, les canaux des Pays-Bas, la lagune de Venise, la Vistule, le Delta d'Ebre, la Tamise



M. GABELLE – *Un Festival de Loire sans guinguette n'est pas tout à fait un Festival de Loire. Nous souhaitons que celles-ci soient rehaussées dans la qualité, souhait attendu du public. Des espaces scéniques, des illuminations, des chants de mariners bien évidemment et la création de jardins éphémères notamment sur place de la Charpenterie et de la Motte sanguin.*

Il y aura plusieurs invités d'honneur car nous avons souhaité inviter les neuf participants des années précédentes: le Danube, le Portugal, les Pays-Bas, l'Espagne, l'Italie, la Pologne et l'Angleterre. En espérant, compte tenu du contexte sanitaire que leur déplacement puisse être possible. Des contacts sont déjà pris et ils seraient heureux d'y participer. Et puis, une région invitée et mise à l'honneur, cela se fait déjà depuis quelques années, cette année l'Alsace avec le fleuve Lill.

Le Festival de Loire est le plus grand rassemblement européen de bateaux en France. Celui-ci est très attendu du grand public. Malgré le contexte difficile et incertain, tous les intervenants pour cette nouvelle édition, ont à cœur de proposer une superbe programmation pour fêter ce 10^{ème} anniversaire et dans l'objectif de faire rayonner

La Programmation artistique



- Programmation pluridisciplinaire, en continu, sur 5 jours de festivités avec la mise à l'honneur des talents orléanais
- Cycle de conférences sur la Loire, sa biodiversité et son patrimoine ligérien
- Des animations jeune public, des villages pédagogiques, des ateliers spécifiques à destination des écoles
- Des animations dans les rues et un rayonnement du festival sur l'ensemble des places du centre-ville
- Chaque soir, un grand spectacle événementiel pour célébrer le fleuve, ses bateaux et ses mariners
- En final, la grande parade des bateaux du festival : rencontre des mariners de Loire, des fleuves de France et d'Europe



M. GABELLE – *En ce qui concerne la programmation artistique, la programmation pluridisciplinaire, on continue sur les cinq jours avec la mise à l'honneur des talents locaux orléanais et nous travaillons bien évidemment avec la Culture sur ce sujet.*

Des cycles de conférences, des animations de rues avec le rayonnement du Festival, non seulement sur le site mais également en centre-ville, de façon à ce qu'il y ait une interactivité. Les festivaliers seront invités à se rendre en centre-ville pour y découvrir nos richesses et également pour rendre visite et consommer chez nos divers commerçants et restaurateurs. Suite à la Commission Commerce, beaucoup d'idées sont venues des commerçants qui sont prêts à aider.

La Scénographie



➤ **Le site : 2 km de quais entièrement aménagés :**

- **Rive Nord** : du Pont George V au Quai du Roi en intégrant le canal
- **Pont George V** mis à l'honneur le dimanche
- **Rive Sud** : guinguette et espace scénique sur la cale des Augustins

➤ **Plus d'une dizaine de pôles thématiques pour mettre en valeur le fleuve, le développement durable et la marine de Loire**

avec son Village de Loire, son Salon de Loire, ses Pôles Pédagogiques, son Village des Fleuves et des Partenaires, son Pôle Environnement/Biodiversité, son Village des Professionnels du Nautisme, son stand pour la Promotion du Territoire, son Village des Villes Jumelles, son Pôle Accessibilité, ses guinguettes, etc.

➤ **Des espaces scéniques et des espaces d'animations pour célébrer le fleuve Royal**

➤ **Des espaces végétalisés avec la création de jardins éphémères**

➤ **Un Centre-Ville aménagé et décoré**



M. GABELLE – *Toutes ces animations se dérouleront sur les quelques kilomètres de quais entièrement aménagés, avec une toute nouvelle scénographie. Sur la rive Nord du pont Georges V en allant au-delà du canal. Et puis sur la rive Sud, guinguette et espace scénique sur la cale des Augustins, proposée par la société ETC. La Ville sera bien évidemment présente et fera la promotion du territoire. Tout comme Orléans Val de Loire Tourisme qui sera heureux de faire découvrir ses nouvelles installations de la place du Martroi.*

De nombreux partenaires nous accompagneront notamment, le Conseil départemental du Loiret et la Région Centre-Val de Loire, avec des participations financières et avec des animations spécifiques. Un grand plan de communication sera bien évidemment prévu, avec cette belle affiche, des partenariats avec la télévision, la presse locale, nationale. Nous sommes une ville branchée avec les réseaux sociaux.

Le Festival de Loire est un des plus grands rassemblements de bateaux en France. Il est très attendu d'une édition à l'autre par les Orléanais, les Métropolitains, les Loirétains, les habitants de la région et bien au-delà. Il n'y a qu'à voir le nombre de personnes qui se pressent le premier jour de l'inauguration pour voir que cela est attendu. Malgré le contexte actuel et incertain, tous les intervenants qui préparent cette nouvelle édition ont à cœur de proposer aux quelques 750 000 visiteurs, une superbe programmation pour fêter ce 10^{ème} anniversaire, évidemment de façon à faire rayonner Orléans, capitale régionale

Evolution du Festival de Loire 2023



Mise en place d'un « groupe de réflexion » :

- Composé de :
 - ✓ 1 représentant de chaque groupe,
 - ✓ 4 représentants pour le groupe de la majorité,
- pour travailler à des propositions d'évolution de la manifestation autour des thématiques : la place du Développement Durable, les dates, la durée et l'extension dans le temps, le périmètre et le développement de nouveaux lieux, la place des acteurs locaux dans le festival (commerçants, artistes, universitaires, scientifiques, hôteliers, conférenciers, etc.)

Objectif : rédaction d'un rapport pour la fin d'année 2021 afin de mieux cerner et nourrir les axes pour le projet 2023



M. GABELLE – *Un événement d'une telle ampleur ne se prépare pas sept mois à l'avance. Je pense que vous connaissez tous les contraintes administratives et les marchés publics. C'est pour cela, qu'une édition terminée, nous travaillons sur la prochaine. Ainsi, une édition terminée, nous travaillons déjà sur la prochaine.*

Je vous ai présenté le fruit de nos réflexions, pas totalement filialisé et dont l'ossature est bien avancée. Je vous propose donc d'instaurer une commission de réflexion pour l'édition 2023 qui pourrait se constituer de 7 élus du Conseil municipal, trois représentants de la minorité donc un par groupe et quatre représentants de la majorité municipale. Elle aura pour mission de travailler à des prospections d'évaluation de la manifestation autour de thématiques : la place du développement durable, les dates, la durée, son extension, le développement durable, la place des acteurs locaux, des artistes, des universitaires, des scientifiques, des conférences et donc tout le déroulement d'un Festival de Loire.

Nous aurons ensuite plusieurs réunions suivies d'un rapport qui donnera quelques orientations et des échanges fructueux pour l'édition 2023.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire – *Merci M. GABELLE. La parole est à M. CHAPUIS puis M. GRAND.*

M. CHAPUIS – *M. le Maire, chers collègues. Je vous remercie pour cette présentation. En écoutant M. GABELLE, je me suis dit que ce n'était pas ce que l'on avait demandé. L'objectif de cet échange de début de Conseil, Municipal était de s'interroger sur le Festival de Loire, de passer du temps, comment on se projette, comment on s'interroge sur ses modalités, son calendrier et son organisation. Je suis très heureux d'apprendre qu'il y a déjà des groupes qui y travaillent. Nous avons fait des offres de services pour participer, je réitère cette demande, mais on aurait pu être associé à ces différentes réflexions. Je suis content de voir qu'il y a quand même la dernière slide qui pose ces sujets-à. Je suis un peu perplexe sur à la méthode utilisée. Je ne pensais que l'on aurait une présentation déjà très avancée sur la prochaine édition.*

Néanmoins, nous avons préparé cette séquence et je voulais partager avec vous quelques réflexions sur les prochaines éditions du Festival de Loire. Je voulais commencer par ce qui, selon moi, avait bien fonctionné pour l'année 2019. Les avis c'est très relatif, mais l'édition 2019 a été plutôt bien organisée, saluée par tout le monde, pour la qualité de la programmation, le spectacle pyrotechnique et l'effort fait sur la signalétique. On sentait que les critiques qui avaient été émises précédemment, commençaient à avancer.

On a un certain nombre de propositions à vous faire concernant l'organisation du Festival de Loire dans la Ville afin qu'il soit moins concentré. C'est toujours avec regret, que cela se concentre très fortement sur les quais et un peu sur l'autre rive. On devrait réfléchir, qui plus est, avec la covid-19, car en septembre, 100% de la population, et on l'a vu, ne sera pas vaccinée. On sera sur une « édition covid-19 », et donc on aura besoin d'anticiper les circulations, d'avoir de l'espace entre les gens; peut-être une circulation alternée avec un sens de circulation. Il y a quelque chose à inventer, marcher dans un sens sur la route et revenir sur les quais. Enfin, je ne sais pas mais il faudra y réfléchir.

Profitions de cette contrainte pour réfléchir à un village de Loire place du Martroi et pourquoi pas place de la Bascule et s'approprier la Place Saint Aignan, quelquefois, place de délestage, de façon à étendre les animations un peu partout dans la Ville, y compris sur le côté alimentaire. Je sais que l'alimentation est un des sujets d'accroche, il faudrait que cela devienne autre chose, un objet culturel important, en associant nos artistes et nos compagnies, mais d'autres reviendront là-dessus. Je pense qu'il y a un besoin de réfléchir sur la géographie de ces festivités.

Le 2^{ème} point que je veux aborder, c'est un peu tard pour l'édition 2021, c'est sur la question du calendrier. Désolé de me répéter et je ne change pas trop d'avis sur cela mais le choix de cette date du mois de septembre interroge. Malheureusement, je n'ai pas l'impression que la sécheresse ou les conditions météorologiques iront en s'améliorant cette année encore. On risque de se trouver avec un étiage de la Loire, assez bas peut-être voire sûrement avec une situation du canal qui sera encore assez bas. C'est un crève-cœur de voir deux pompes fonctionner jour et nuit afin d'essayer de remplir ce canal. Cela fait mal au cœur et encore plus en période d'Assises de la Transition Ecologique. Pour autant, il faudrait arriver à poser le débat, qui j'en suis sûr n'est pas simple. On a des contraintes du milieu naturel qui nous entoure liées au moment de reproduction de toute la faune et la flore. On doit pouvoir se poser des questions sur ce calendrier.

D'autres petites remarques. Je me réjouis de la thématique retenue pour cette année qui est pertinente afin de sensibiliser toute la flore et la faune et de la Loire en lien avec le M.O.B.E. C'est le bon moment de s'approprier notre patrimoine ligérien, pouvoir le valoriser et le partager au plus grand nombre. Notamment, associer toujours plus les scolaires afin que cela s'inscrive sur des projets pédagogiques pour en faire un moment fort. Pourquoi ne pas faire rebondir la thématique retenue sur d'autres événements ? C'est une réflexion à avoir pour 2023, réfléchir sur quelque chose qui nous emmène au-delà.

On pourrait penser le Festival de Loire sur une autre période que celle qui a été identifiée. Une autre remarque qui m'est revenue des familles sur l'ouverture d'espaces pique-nique, car les restaurants sur les bords de Loire peuvent être un peu chers pour certaines familles. C'est du détail mais je tenais à le partager avec vous.

Pourquoi ne pas proposer une offre d'activités qui touchera un grand nombre de personnes, en lien avec les résidences seniors et faire de l'intergénérationnel un lien avec nos anciens ? La Loire c'est le fil qui nous lie tous, ce serait intéressant de voir le lien avec la modernité et le numérique. Son

passé, son avenir, comment les anciens ont vécu la Loire ? Par exemple, je me souviens d'un échange avec les personnes qui ont connu la piscine sur les bords de Loire et les grands yeux des enfants découvrant les photos de l'époque.

J'ai un regret sur cette présentation et sur ce que l'on souhaitait. Il faudrait réinterroger cet évènement afin que l'ensemble des Orléanais et bien au-delà, puissent se l'approprier. Merci de votre écoute.

M. le Maire – Merci. M. GRAND et Mme KOUNOWSKI.

M. GRAND – Vous le savez, cela va faire pratiquement vingt ans maintenant que mes interventions vont toujours dans le même sens. Il est évident que l'on a de belles améliorations pour cette édition 2021, mais il reste encore un certain nombre de sujets. Au-delà des questionnements d'aujourd'hui, j'accueille avec grande satisfaction le principe de la mise en place de cette commission. Cependant, on voit bien qu'il y a une appropriation de cet évènement ancré dans les festivités de notre Ville depuis une vingtaine d'années. Ceci nécessite à mon avis, au-delà des interrogations, un certain nombre de changements que je considère comme assez radicaux et en particulier, cette idée de thématiques. Lors de l'ancien mandant - et certains s'en souviendront sans doute - j'avais fait cette proposition. Que ce soit un moment d'échanges, d'informations, de formations autour des enjeux de la biodiversité, de la Loire de manière plus générale. Je suis très heureux que ce soit la thématique pour 2021. En réalité, il faudrait que cela devienne la thématique pour chaque édition à venir du Festival de Loire. Il n'y a aucune raison, alors que l'on est sur un évènement une fois tous les deux ans, que l'on puisse se dire qu'on aurait à faire ce travail en 2021 et chercher d'autres thématiques pour les éditions suivantes.

Je pense qu'aujourd'hui la Loire mérite, les orléanais méritent, les habitants de la métropole, et tous ceux qui nous font la gentillesse de venir pour le Festival de Loire méritent des sites de conférences et d'informations sur la faune, la flore et la biodiversité de manière générale. Evidemment, je pense que notre collègue ici - qui fait partie des mariniers - me dira que c'est moins important. Il se trouve que pour moi cela l'est tout autant. Cet évènement mérite qu'on puisse se consacrer, durant ces quelques jours, à l'accueil de mariniers. Votre choix de faire venir des mariniers, de l'Europe entière, en termes d'impact environnemental bon, on va se dire c'est la 10^{ème} édition. Par la suite, ils viendront moins nombreux de chaque pays et il sera un peu moindre. Là aussi, il faudrait absolument qu'on arrive à dépasser ce principe de se dire que puisque c'est un évènement qui a lieu tous les deux ans, on aurait ce travail d'informations sur la biodiversité, on s'affranchirait de l'impact environnemental de cet évènement-là. On a un impact lié au fait qu'il y a plus de 700 000 visiteurs, n'en rajoutons pas, en multipliant les impacts environnementaux liés au fait qu'un certain nombre de bateaux, encore une fois, viendront par camions rejoindre la Loire et Orléans. Bien évidemment, nous ne pourrons faire venir tous les bateaux mais il faut que l'on soit conscient que l'organisation d'un tel évènement aura un impact sur l'environnement. Il faut que l'on fasse tout ce que l'on peut pour le minorer.

De la même manière, et je l'avais dit ici, il y a eu de l'amélioration en 2019. En réalité, il y a quelques années, on était plutôt, comme je le disais, sur « la fête à la saucisse ». On rentrait dans quelque chose où des gens arrivaient, de toute la France, avec leurs produits dans leurs camions, Je peux vous dire qu'il fallait les compter sur les doigts d'une main les produits locaux dans les restaurants. Cela a changé et évolué. J'entends que vous avez expliqué que c'était une préoccupation pour cette édition. Ce le sera d'autant plus avec la mise en place de cette commission. Là encore, sur un évènement comme celui-là, je ne dis absolument pas qu'il ne faut pas que certaines personnes organisées pour accueillir du monde dans les restaurants éphémères ne viennent pas mais il faut qu'elles entendent que la plus grande part des produits utilisés soit des produits locaux. On a la chance d'avoir des producteurs localement et donc il faut les faire travailler. Ainsi, comme pour la culture, et vous l'avez dit, des artistes locaux seront choisis. Nous avons une belle diversité d'artistes locaux. Il faut faire appel à eux en priorité dans la période où nous sommes. On se doit, au-delà de la conviction que je peux avoir, et vous la connaissez, de faire travailler les artistes locaux et les commerces locaux. Il faudra se poser la question pour les restaurateurs locaux, savoir si un certain nombre d'entre eux, traversant une période très compliquée, souhaitent être choisis pour être dans cette capacité à pouvoir faire vivre cette restauration éphémère. Ce sont, pour moi, des enjeux majeurs pour lesquels nous aurions aimé être associés en amont, des choix que vous faites là. J'entends à la fin cette proposition de commission mais c'est trop tard pour 2021 ce sera donc pour 2023. Vous pouvez déjà apporter un certain nombre de choses même si, encore une fois, qu'il y avait des améliorations dans les propositions que vous avez pu faire.

On ne peut organiser un tel évènement au moment où l'on risque d'avoir trop peu d'eau dans la Loire. Pour les années à venir, c'est très important. On le sait et on l'a vu tout récemment et dans quelles conditions, avec ces pompes qui devaient remonter le niveau du canal. Ceci n'est plus possible. On ne peut aujourd'hui, avec tout ce que l'on sait sur le réchauffement et le dérèglement climatique et M. le Maire, vous êtes le premier à dénoncer et à être dans cette idée que l'on ne pourrait faire face à ces enjeux climatiques. Il faut que l'on soit, le cas échéant, en capacité de changer les dates pour 2023. Encore une fois pour 2021, c'est trop tard, ce sera du 22 et 26 septembre. Qu'on se dise; le cas échéant, pour 2023, que l'on ne pourra faire un tel évènement si le risque est trop grand.

Le principe de cet évènement est acté et a trouvé sa place à tous les niveaux dans le paysage culturel et y compris au niveau national. Je partage cette volonté que l'on soit sur un évènement important pour notre Ville. Je vous demande encore une fois, d'être mesurés et radicaux, pour une fois, dans cette enceinte. Nous devons être radicaux dans les choix que nous faisons afin de limiter tout ce qui pourrait avoir un impact sur l'environnement. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci. Mme KOUNOWSKI.

Mme KOUNOWSKI – M. GABELLE, je suis très contente de voir qu'enfin le Festival de Loire amorce un changement avec le choix, justement, de créer un pôle environnemental avec une réflexion. C'est très intéressant les transversalités avec le M.O.B.E. de voir enfin cette visibilité, que le Festival de Loire puisse être un évènement par rapport à l'écologie et l'environnement, dans la prise de conscience pour ce magnifique fleuve et de son respect. J'irais un peu plus loin que mes collègues et je fais à nouveau un regret sur l'arrivée par camions, de bateaux venant de divers pays étrangers. Le fait qu'ils soient acheminés de la sorte est dommageable et va à l'inverse de la réflexion sur l'environnement et de l'écologie.

Concernant la mise en place de cette commission, j'espère qu'elle ira vers cette envie de rendre ce « Festival de Loire » sera incontournable au niveau national voire international. C'est peut être ambitieux, mais je pense que nous avons les éléments et le socle pour pouvoir le faire. Le choix que vous avez de créer toute une partie de réflexions sur l'écologie, l'environnement et le M.O.B.E comme transversalité, c'est quelque chose de très d'original. D'autres villes n'ont peut-être pas su utiliser l'idée avec cette originalité afin de faire un moment de réflexion sur l'environnement et la biodiversité avec des conférences, attirant du monde au niveau national et international. Tous les pays sont concernés par le réchauffement climatique. Nous pouvons articuler cela avec la culture vous le faite mais je pense que le Festival de Loire doit pouvoir avoir une tête bicéphale environnement d'un côté et culture de l'autre. Culture pourquoi ? Parce ce que l'on peut à partir de thèmes environnementaux

La Loire, ce grand fleuve, c'est l'eau, le sable, le bois et l'air et pourquoi ne pas faire travailler dès maintenant, des associations culturelles, deux ans à l'avance sur une thématique choisie, l'eau par exemple. On va aborder la gestion de l'eau sur un point du Conseil Municipal – c'est fondamental par rapport au réchauffement climatique, le problème des nappes phréatiques etc.... Si vous dégagez une thématique en lien avec la Loire, nous avons quelque chose de formidable avec un programme pour vingt ans, avec à chaque fois une thématique. Nous pourrions organiser des colloques sur cette thématique, avec de nombreux intervenants avec toute une partie du festival où se trouveraient des associations, des entreprises dans le domaine de la gestion de l'eau et tout le milieu culturel ayant un appel à projet de créativité sur une thématique pouvant concerner l'eau, aussi bien avec la danse, la musique, l'art plastique etc... C'est pour cela que je pense qu'il y a un problème à Orléans, c'est une identité qui marque cette ville. Je pense que le Festival de Loire peut être utilisé – le socle est là – comme marqueur de cette identité orléanaise, tant au niveau national qu'international. Cela peut être ambitieux mais pourquoi ne pas tenter ?

M. le Maire – Merci. M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – M. le Maire, mes chers collègues. Je suis ravi que l'on puisse assister à un débat aussi passionnant sur cette question du Festival de Loire, en rappelant deux ou trois points. En fait aujourd'hui, ce qui suscite ces débats c'est qu'il y a plus de seize ans maintenant, on ait lancé ce festival effectivement avec vous, Serge GROUARD. Mais au-delà du festival et bien plus que cela, c'est d'avoir tourné Orléans vers la Loire. Je voudrais juste rappeler pour ceux qui ne s'en souviennent pas ou qui n'étaient pas nés à l'époque qu'effectivement, il y a maintenant vingt ans, la Loire c'était les quais avec des parkings et des milliers de voitures, entre le pont de l'Europe et le pont Thinat. Toute la politique

qui a été mise en œuvre était effectivement, de pouvoir retourner la ville Orléans vers sa Loire. Ceci est un élément important. Je dirais que le Festival de Loire en lui-même est un acte posé, au-dessus de tout cela, ce geste à la fois artistique, culturel et ludique afin de bien montrer ce volontarisme de tourner vers la Loire. On est heureux d'apprendre aujourd'hui que « la Loire c'est l'eau » cela nous avait échappé. Soyez rassurés que c'était dans notre volonté de pouvoir agir sur cette Loire magnifique.

Aujourd'hui, la Loire fait le bonheur et la fierté de tous les Orléanais et les Métropolitains et bien au-delà de tous les Loirétains et autres de la région qui viennent régulièrement. Evidemment en cette période, c'est compliqué avec la covid-19. Durant certaines périodes, c'est un lieu magique qui attire des dizaines de milliers de personnes et notamment le week-end.

J'ai beaucoup entendu parler de biodiversité, de faune et de flore. Je voudrais juste rappeler une chose qu'avec toutes les écoles d'Orléans, les centres d'Animation Sociale Educative et de Loisirs des Quartiers d'Orléans (ASELQO), la Ville d'Orléans et les diverses associations Loire Nature Environnement etc... présentent tout au long de cette période du Festival de Loire des ateliers sur la question de la faune et de la flore. C'est quelque chose qui est déjà totalement et génétiquement incrusté à l'intérieur, dans le modèle du Festival de Loire. C'est très bien d'en rajouter et d'en faire toujours plus, mais on en fera toujours plus, rassurez-vous. Jean-Pierre GABELLE y travaille et je pense que le fameux groupe de réflexion auquel vous serez associés va permettre effectivement de l'accentuer.

Je ne voudrais pas que l'on donne l'impression, aujourd'hui, que ce festival reste la fête « à la saucisse », la fête « à neuneu » – excusez-moi l'expression – bien que la fête « à neuneu » soit quelque chose sur le plan populaire de très intéressant. Il faut de tout et pour tout le monde. Je voudrais insister sur le fait que le Festival de Loire est un marqueur. Et plus qu'un marqueur, aujourd'hui, probablement ce qui a concouru à la renaissance de l'image d'Orléans sur le plan touristique. Il y a vingt ans le tourisme à Orléans - excusez-moi si vous l'aviez constaté, moi, je ne l'avais pas perçu - aujourd'hui c'est effectivement, l'un des marqueurs avec beaucoup d'autres marqueurs, qui font la fierté d'Orléans, attirant des centaines de milliers de personnes.

Je voudrais juste rappeler que cet été, durant la sortie de la covid-19 – alors même que nous n'avions aucune possibilité d'accueillir des personnes faisant du tourisme de l'étranger ou pour les français de partir à l'étranger. L'augmentation du nombre de touristes à Orléans était pratiquement de 100%, pratiquement le double pour les mois de juillet et août. Il est certain que la Loire est que ce que nous faisons autour de la Loire et de notre patrimoine ligérien a concouru à attiré un public nombreux vers notre capitale régionale. Je vous remercie.

M. le Maire – Mme BENAYAD.

Mme BENAYAD – M. le Maire, mes chers collègues. J'avais une question par rapport aux personnes en situation d'handicap. Je souhaiterais apporter un point de vigilance sur les personnes en situation de handicap et quel qu'il soit. Il faut absolument rester vigilant sur ce point et faire que cet évènement soit ouvert à l'ensemble de la population. L'an passé, j'ai pu constater qu'une nette amélioration avait été faite quant à la mise à disposition de fauteuils roulants.

Néanmoins, une partie d'entre eux n'ont pu accéder aux animations situées sur les quais faute de gros pavés telles les personnes malvoyantes. Je voulais porter ce point à votre attention afin que ce bel évènement soit disponible pour tout le monde.

M. le Maire – Merci. M. CHANCERELLE c'est à vous.

M. CHANCERELLE – M. le Maire, chers collègues. Si 700 000 personnes viennent de toute la région et de toute la France à chaque édition c'est sans doute que la biodiversité et la grande nature les intéressent. Je pense que si ce débat est présent aujourd'hui, c'est tout simplement que le Festival de Loire l'a alimenté. Pas seulement par le fait que les gens aiment bien voir les bateaux. C'est aussi qu'ils ont une conscience, s'éveillant au fur à mesure des éditions, avec un énorme travail de fond mené par des équipes pour ce festival depuis vingt ans maintenant. Je tiens à dire que l'effervescence culturelle et scientifique autour des questions de biodiversité existe depuis la première édition. On a peut-être la mémoire courte et on devrait l'entretenir entre chaque édition. Les propositions sont présentes, existent ainsi que et le local. Cette édition va encore le démontrer je sais qu'il y a une direction artistique extrêmement vigilante qui va proposer des animations locales et des artistes locaux. Il y a des partenaires

très forts qui se sont d'ores et déjà noués, notamment avec le conservatoire ou l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (E.S.A.D). Tout cela prend du temps. Il est vrai que lorsque l'on est dans la machine et que l'on voit la mise en place du Festival de Loire, on prend conscience de la lourdeur de ce que cela peut représenter. Mettre en place des partenariats avec des établissements culturels comme le théâtre, le Conservatoire ou l'Astrolabe, cela ne se fait pas en six mois. Effectivement, il faut que cela rentre dans une programmation dans une culture et c'est lourd à mettre en place.

Je voulais saluer en particulier les équipes de la Direction de l'Événementiel pour le travail formidable effectué. C'est un travail qui n'oublie personne, aucune discipline et si, peut être les choses ne se voient pas c'est que par la programmation tellement riche et variée et donc que l'on n'a pas le temps de tout faire pendant le Festival de Loire.

M. le Maire – *Merci. Mme BREANT*

Mme BREANT – *Merci M. le Maire, chers collègues. Par rapport aux personnes en situation de handicap, la commission d'Accessibilité travaille avec le Festival de Loire et nous serons spécialement vigilants par rapport à cela.*

M. le Maire – *D'autres interventions ? M. GABELLE.*

M. GABELLE – *Je veux bien répondre très rapidement. Je rebondis par rapport effectivement à la Commission Handicap qui se réunit avec quelques orientations : faciliter l'arrivée de des personnes au parking de la Charpenterie, essayer d'avoir une personne pratiquant le langage des signes pour les conférences avec quelques documents en braille. Tout cela fait partie du travail de la commission.*

Par rapport à M. CHAPUIS et M. GRAND. La programmation de la date du Festival de Loire – il y a quand même dix-huit ans qu'elle a été choisie et celle-ci n'a pas été facile à arrêter, M. le Maire s'en rappelle. Depuis, le dérèglement climatique n'a fait que s'accroître et effectivement, cela pose des réflexions plus pointues. Concernant sa durée, vous dites que cela ne dure que cinq jours, je répondrais que c'est déjà beaucoup. Ce que nous souhaiterions, profiter de l'année précédente pour faire des préannonces sur le Festival de Loire qui aura lieu en 2023 par exemple. Cela fait partie des réflexions que la commission aura.

Par rapport à M. GRAND et ses inquiétudes liées à la biodiversité sont légitimes et nous avons un adjoint tout à fait sensible à cette question et qui regarde tout cela avec bienveillance. Merci en tous les cas. Puis, Mme KOUNOWSKI, par rapport au rayonnement, il le sera de manière européenne avec tous les fleuves qui sont là. Nous espérons que le rayonnement du Festival de Loire de notre Ville soit plus important. Après c'est une question de budget. Il faut faire venir les bateaux et même si, pour certains d'entre eux, on organise des convergences sur les canaux mais cela reste quand même limité.

La Loire est très fédératrice de par la qualité des échanges que l'on a pu avoir ce soir et je pense qu'aux fins de cette commission, on pourra avoir des propositions intéressantes. On pourra peut-être les étudier pour cette édition mais ce sera relativement très difficile. Pour autant, elles le seront pour l'édition 2023 de façon à ce qu'elles soient retenues pour le bien être de cette manifestation.

M. le Maire – *Merci M. GABELLE. Pour conclure et par rapport à ce que relevait M. MONTILLOT, le Festival de Loire a un objectif stratégique, plus large, celui de retourner Orléans vers la Loire. C'était un constat, la ville tournait le dos à son fleuve pourtant magnifique. Cela d'ailleurs, n'est pas forcément propre à Orléans. De nombreuses villes traversées par des fleuves avaient fini avec l'évolution de l'urbanisme du 20^{ème} siècle et le développement de l'automobile par ne plus regarder leur fleuve. C'était une tendance de long terme et pour Orléans, au moins depuis le milieu du 19^{ème} siècle jusqu'à la fin du 20^{ème} siècle. Il y avait là eu une analyse et une volonté forte de retrouver la Loire. Je ne vais pas tout reprendre mais il y a eu – je ne vais pas tout reprendre – un certain nombre de réalisations. Par exemple, de remettre le canal en eau, sous le béton car bouché au 20^{ème} siècle. J'ajouterais aussi, tout ce qui s'est passé sur le centre ancien, les bords de Loire, la Charpenterie etc...*

Puis, il est très vite apparu qu'il manquait un événement fort. C'est comme cela, je ne reprends pas toute la gestation, la naissance du Festival de Loire. Il n'était pas d'ailleurs initialement

Festival de Loire. Après, suite à ces échanges la lumière apparue, cela paraît évident aujourd'hui, mais à l'époque, cela ne l'était pas, au contraire, c'était presque incongru.

Quelques remarques à l'époque : Festival de Loire, c'est quoi le Festival de Loire ? Puis l'évidence est venue avec une très belle réussite qui s'est imposée. Cette manifestation est importante, si ce n'est, la plus importante – à vérifier – de la région Centre-Val de Loire. Cela n'est pas anodin non plus. Je me félicite de cette réussite et toutes les éditions ont cherché, en débriefant, ce qui avait bien ou moins bien marché afin de faire progresser le festival et avancer.

Pour ce que vous avez dit sur l'édition 2021 et y compris pour nous, au vu des délais – comme l'a souligné très justement M. CHANCERELLE – c'est une mécanique impressionnante. Il était très compliqué et impossible de le faire évoluer fondamentalement. On n'aurait pas pu le faire même si on l'avait souhaité : des marchés lancés, les contractants déjà là et les dispositifs déjà créés et validés, sauf à tout remettre en question avec les risques afférents. Il fallait s'inscrire dans cette belle continuité d'ailleurs puis, ici ou là, effectivement, infléchir un certain nombre de choses et c'est ce qui a été fait.

Je réponds ainsi à ce que vous disiez M. CHAPUIS et M. GRAND. Il était impossible de pouvoir prendre le temps, de reposer les choses – j'allais dire tranquillement, solidement – et d'assurer la réalisation du Festival de Loire en septembre.

J'ajoute un autre élément dont on n'a peu parlé, il reste l'aléa de l'épidémie. On prépare les choses alors qu'on est en pandémie. Il faudra malheureusement, si nous étions encore dans une situation difficile, que l'on puisse s'adapter et s'adapter vite, dans des délais courts. Ce qui est franchement très compliqué. De toute façon, les marchés étaient pour l'essentiel lancés, actés et j'allais dire dépensés. Si l'on revenait avec cette hypothèse de ne pas faire finalement le Festival de Loire cette année, de toute façon les dépenses étaient engagées. Il faut bien le comprendre. On a conservé ce choix, on a infléchi et on regarde si d'aventure il fallait le faire, et comment on pourrait s'adapter. Vous avez évoqué tout à l'heure une possibilité d'organisation des flux de circulation pour les personnes. Comment éviter le fait que les personnes se rencontrent et donc limiter ce grand brassage ? Il y a des possibilités de s'adapter.

Concernant les éléments évoqués qui me paraissent importants, je pense qu'il faut faire évoluer ce festival qui a vingt ans. Vous me direz, c'est le bel âge ! Tous les deux ans il faudrait le faire évoluer, comment ? Ce sera justement l'objet de la commission proposée par M. GABELLE, à laquelle je souscris totalement. Celle-ci permettra de prendre le temps, de pouvoir échanger, réfléchir et s'appuyer sur l'expertise des services organisateurs. On a parfois de belles idées, les uns et les autres mais on se heurte à un certain nombre de difficultés voire des impossibilités ne relevant pas d'une mauvaise volonté, mais bien réelles et effectives.

Je donne un exemple : pourquoi ne pas étendre le Festival de Loire dans la durée ? Oui, mais on sait que l'on contraint également beaucoup la vie des riverains. Sur une semaine, tout est mis en œuvre pour les respecter et compenser les difficultés. Si demain, on leur disait que cela est tellement beau et que l'on va le faire sur deux semaines, indépendamment de toute autre question de financement, de possibilité. Ils diraient et je me mets à leur place, « ça commence à faire très long parce que l'on ne pourrait accéder chez nous ». C'est cela la réalité. Voici des exemples qui ne sont pas faciles.

La question des bateaux est difficile parce qu'ils ont des statuts différents. Certains appartiennent à des particuliers, des institutionnels ou des collectivités. Si vous remarquez bien sur certaines éditions, on a plus de bateaux à la fin qu'au début. Pourquoi ? Parce que certaines personnes prennent du temps personnel pour pouvoir venir avec leur bateau. Je pense qu'il faudrait, et j'en suis persuadé, faire évoluer cela géographiquement et donc l'agrandir. Ainsi, pouvoir remonter vers la ville afin que toute la population y participe. Par le passé et après plusieurs tentatives, le succès n'était pas au rendez-vous. En réalité, les visiteurs viennent sur les bords de Loire, participent à l'ambiance mais arrivent difficilement à remonter vers le centre-ville. C'est pourquoi, nous pouvons y réfléchir : avec quels moyens et quels outils ? Par exemple, faire en sorte, et j'en mesure la complexité, qu'il y ait sur les bords de Loire de la vie artisanale, de la construction de bateaux etc.... Pour rappel, la Loire a été dans l'histoire un fleuve très vivant où le commerce de Loire y était impressionnant. Orléans a été un grand port fluvial, au sud de Paris. On me dit que la Loire n'est pas navigable, je répondrais qu'elle n'est pas naviguée, c'est différent. Certes, elle est moins naviguée, comme elle le fut antérieurement pour des raisons de compétitivité avec le train, l'automobile etc...

Cette Loire est redevenue, plus que jamais, bien vivante. Il faudrait qu'elle demeure un vecteur d'attractivité et de rayonnement. Pour terminer sur ce sujet, j'espère que la 10^{ème} édition sera une renaissance et une bouffée d'oxygène dont nous avons tous besoin.

VIE SOCIALE ET CITOYENNETE

N° 9 – Communication relative aux dispositions de soutien en direction des étudiants

M. le Maire – *Je vais proposer à Fanny PICARD et Florent MONTILLOT d'intervenir sur la présentation de ce sujet.*

Mme PICARD – *Merci M. le Maire mes chers collègues. Je vous propose de mieux partager ma vision de la situation actuelle des étudiants. Nous sommes 20 000 étudiants et je connais très bien l'université, le monde des étudiants, ses associations et son Conseil d'Administration. Nous nous sommes emparés de la situation avec mon collègue Thomas RENAULT en proposant une distribution alimentaire. Une centaine d'étudiants s'était déplacée et nous avons pu nous rendre compte qu'ils étaient dépassés par cette situation.*

En janvier, une association de professeurs, que je salue au passage, a fait un travail remarquable avec des entreprises et des associations. Le constat était impressionnant, le nombre a quadruplé/décembre, en effet, nous sommes passés de cent à quatre cent étudiants en décembre. Ils ont besoin de denrées, de produits de première nécessité et de produits d'hygiène. J'ai pu constater des dizaines de files d'attentes d'étudiants de tout Orléans, arrivant en tramway, qui attendaient pour pouvoir accéder à ces produits.

J'ai constaté au sein de ma promotion, que de nombreux étudiants ont décroché. En effet, poursuivre un cursus à distance, dans ce contexte, n'est vraiment pas facile. Je vais vous parler d'une enquête menée par la fédération des étudiants, touchant pas moins de 1000 étudiants. Ainsi, entre mi-décembre et mi-janvier, 83,5 % des jeunes se sont sentis mal durant le premier confinement, 27,3 % n'ont pu se nourrir correctement en cette période. Ceci est un fait glaçant. De plus, 18,6 % ont demandé à bénéficier d'un soutien psychologique et 47 % d'entre eux n'ont pu accéder à cette aide.

Après de nombreuses séances de travail hebdomadaires avec nos partenaires étudiants, nous avons essayé de trouver des solutions, qui j'espère, amélioreront leurs conditions au quotidien. Je laisse le soin maintenant à mon collègue M. MONTILLOT de vous en faire état.

M. le Maire – *Merci pour ce témoignage et nous avons pu mesurer un silence au sein du Conseil Municipal.*

M. MONTILLOT – *Merci M. le Maire, mes chers collègues. L'objectif ce soir, est d'arriver à mettre en place un plan d'accompagnement pour les étudiants sur plusieurs registres. En effet, le faire à la fois en résonance avec les associations d'étudiants et la nouvelle gouvernance de l'université d'Orléans.*

Le premier point, évoqué par Fanny PICARD sur le fait que près de 20 % d'étudiants sur un millier par rapport à l'enquête, représentant 200 étudiants, avaient besoin d'un accompagnement. Je vous laisse imaginer, si l'on rapporte cela sur 20 000 étudiants, cela reste énorme.

On a décidé de mettre en place un plan d'accompagnement psychologique à destination des étudiants. Il faut savoir qu'en France, il y a une grande déshérence sur la question de l'accompagnement psychologique des étudiants. Il y a en l'occurrence sur l'université, un poste et demi pour ce qui est des psychologues, pour le demi-poste, la vacation n'est pas disponible pour l'heure. Un psychologue pour 20 000 étudiants, je vous laisse imaginer...

Sur Orléans, nous avons eu la chance et ce, depuis 20 ans, d'avoir mis en place des dispositifs de soutiens psychologiques individualisés en destination des enfants et des adolescents.

Pour l'heure, nous aurons une demie douzaine de psychologues qui vont pouvoir démarrer, en permanence des suivis, sur le campus de La Source et sur le centre-ville dans les bureaux du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.), situés rue Bannier. Tout cela, nous l'avons travaillé avec le nouveau Président du campus, le Directeur Général des Services et le nouveau Référent de la Vie Etudiante M. MOAL.

Ce premier dispositif va pouvoir démarrer, dès le 1^{er} mars, début des vacances universitaires. Par ailleurs, pour ceux qui ne pourront rentrer chez eux et cela sera d'autant plus difficile, un numéro de téléphone unique, géré par le C.C.A.S. et avec DOCTOLIB, va être mis en place. En effet, celui-ci leur permettra d'obtenir un suivi individuel.

Le deuxième dispositif sera une aide financière, sous condition de ressources pour les étudiants domiciliés sur Orléans ou en dehors, avec un certain nombre de conditions et un règlement intérieur.

Troisième dispositif : une subvention complémentaire accordée à Orléans Soutient les Etudiants du Monde (O'S.E.M.) association initiée par des enseignants et au Secours Populaire, démarrant dès samedi prochain par une nouvelle distribution alimentaire sur le campus de La Source.

Et puis le dernier dispositif avec le lancement d'une plateforme de parrainage. L'idée est que chacun puisse prendre l'initiative et se sentir acteur concerné, par la situation de difficultés des étudiants et de la jeunesse en général. En fait, il s'agit d'apporter à la fois un renfort et un réconfort psychologique aux étudiants isolés, par exemple, les accueillir un week-end, partager un déjeuner, etc.

Un travail avec O'S.E.M. a été mené sur les adéquations des profils des parrains et des filleuls, en fonction de leurs connaissances dans différents domaines : juridique, scientifique, sciences humaines, littéraire, Polytech, etc. L'objectif est de faire appel à nos concitoyens afin d'apporter cet accompagnement à chaque étudiant. Fanny PICARD a travaillé sur cette plateforme qui devrait être montée le plus rapidement possible.

Mme PICARD – *Tout à fait. Un étudiant travaille actuellement et ce depuis plusieurs semaines sur une plateforme. Celle-ci s'appellera « Orléans Parraine ses Etudiants » (O.P.E.). Elle devrait voir le jour autour du 8 mars prochain et elle aura pour but de perdurer dans les années à venir.*

M. le Maire – *Merci. C'est à vous M. DABOUT.*

M. DABOUT – *Merci M. le Maire. Encore une fois, nous pouvons noter que la majorité a ce côté humain et prend dans son ensemble les problèmes auxquels sont confrontés les étudiants, à savoir le problème financier mais aussi le problème psychologique souvent sous-estimé. J'ai des amis étudiants comme moi, loin de leurs familles, qui connaissent une période difficile. Je connais très peu de villes qui soient impliquées dans l'aide aux étudiants sur tous les fronts comme peuvent l'être Mme PICARD et M. MONTILLOT. Je tenais à vous féliciter et bravo !*

M. le Maire – *Merci. Alors M. CHAPUIS, c'est à vous.*

M. CHAPUIS – *Mon intervention ne sera pas très longue. Je suis désolé d'aborder cette question maintenant dans le débat. On va revenir sur le fond du projet.*

M. MONTILLOT, vous êtes souvent prompt à donner des bons et mauvais points dans cette assemblée. Aussi, je vais être obligé ce soir de demander une interruption de séance, tout simplement parce que nous n'avions pas eu connaissance de ces documents en commission. On les découvre ce soir sur table. Le principe et les dispositifs n'ont pas pu être évoqués en commission. Juste pour information pour mes collègues, nous ne nous sommes pas réunis depuis le 5 novembre.

Je vais aborder deux sujets d'actualité pas forcément liés aux délibérations, mais pour lesquels nous n'avons pas pu débattre en Commission Santé et Université. Je regarde M. RENAULT et Mme de FILIPPI. On profite souvent de ces commissions pour aborder d'autres sujets afin d'éviter que cela vienne polluer le Conseil Municipal. Cela devient agaçant. Depuis le 5 novembre, nous n'avons pas eu une seule fois un cadre de discussion sur la santé et l'université. Je ne fais pas cette intervention pour polémiquer, car les sujets sont trop importants, mais tout ceci m'oblige à demander une interruption de

séance. Celle-ci est justifiée par le fait que ces sujets n'ont pu être travaillés en amont entre nous. Et donc, nous avons besoin de quelques minutes afin que l'on puisse se coordonner et préparer notre réponse, pour ne pas rejeter cette délibération.

Je ne m'attendais pas du tout à faire mon intervention de la sorte. Avec ce qui s'est passé au niveau des élections, on aurait pu partager sur ces informations, allant dans le bon sens, sur la lutte de l'isolement des étudiants. Je regrette le fait de passer une heure en visioconférence pour juste partager ces éléments, même s'il n'y avait pas de délibération à l'ordre du jour. Néanmoins, je comprends bien que tout ceci mette du temps mais au moins échanger sur le principe et partager les ambitions de ce projet.

M. le Maire – Je vais vous accorder de droit cette interruption de séance pour cinq minutes. Je vous sens gêné M. CHAPUIS d'intervenir là-dessus, car effectivement c'est un sujet très grave et nous l'avons tous mesuré durant la prise de parole de Mme PICARD. Je trouve cela dommage d'intervenir à ce moment-là pour traiter un sujet qui n'a rien à voir avec ce dont nous parlons-là. Ce dont il s'agit, c'est une question de santé. Le sujet que vous évoquez n'est pas le sujet de l'aide aux étudiants.

J'interromps donc la séance pour cinq minutes.

La séance est interrompue pour une durée de cinq minutes.

M. le Maire – Reprenons cette séance. M. MONTILLOT.

M. MONTILLOT – Merci M. le Maire. Quelques précisions par rapport à l'interpellation de M. CHAPUIS qui m'a laissé un peu coi. Premièrement, pour expliquer les choses telles qu'elles se passent. Nous n'avons pas fait de commission sur la question de l'université pour une raison très simple : nous n'avons eu aucune délibération depuis le 5 novembre sur ces questions. Je vais exposer dans un instant les raisons pour lesquelles ce dossier a été déposé en urgence.

Deuxièmement, il était indiqué que vous souhaitiez aborder la question sur la gouvernance de l'université – je rappelle juste que cette question relève de la Métropole et non du Conseil Municipal – puisque je siége au Conseil d'Administration au titre de la Métropole. Demain, nous avons d'ailleurs une Conférence des Maires, entre autres, sur cette question. D'autre part, tout le monde a pu mesurer dans la presse les difficultés de cette élection et comprendre que ceci ne pouvait se résoudre dans le cadre d'une commission interne précisément parce qu'il n'y avait pas de gouvernance universitaire. Il était donc impossible d'avoir des interlocuteurs pour pouvoir mettre en place des dispositifs sans un partenariat avec l'université. Je parlais à l'instant des questions sur les permanences tenues par des psychologues et les distributions.

Nous avons besoin d'une autorisation très précise par rapport à cela. Je peux ajouter que, pas plus tard que ce matin, M. Frédéric MOAL, nouveau responsable de l'accompagnement des dispositifs en faveur des étudiants, a pu me confier la chose suivante : « Heureusement que la Mairie est là, venue à notre secours ». Il fallait avoir des interlocuteurs légitimes, au niveau de l'université, ce qui a été immédiat depuis quinze jours, avec l'élection du nouveau Président Éric BLOND et le Directeur Général des Services. Depuis la désignation du responsable des dispositifs de la vie étudiante, nous n'avons eu de cesse, pendant ces deux dernières semaines, de travailler en permanence sur ces sujets.

Une dernière chose à l'adresse des services de la Ville d'Orléans : à partir du moment où l'on a décidé, aux côtés de Serge GROUARD, d'engager un certain nombre de mesures en partant d'une feuille blanche, il a fallu également trouver des dispositifs, les moyens financiers, les partenariats avec la nouvelle gouvernance mais aussi rédiger la délibération. Il y a une semaine, vous l'avez tous eue en temps et en heure, dans le respect des règles démocratiques de l'organisation des assemblées. Par ailleurs, il a fallu obtenir dans un temps record les validations du service juridique, pour le règlement intérieur et la fiche à faire remplir par les étudiants, remise sur table. Le projet de délibération que vous avez eu comportait l'intégralité des mesures et des dispositifs que j'ai évoqués avec Fanny PICARD. Je vous remercie.

M. le Maire – Merci de cette précision. C'est à vous M. CHAPUIS.

M. CHAPUIS – Je ne vais pas polémiquer sur la forme avec M. MONTILLOT, mais nous reparlerons de l'organisation des commissions. Cela aurait pu permettre d'éviter ces échanges et je trouve regrettable l'attitude que vous avez eue. En tous cas, je veux pouvoir aborder le fond du projet. Premièrement, une petite interrogation : il nous est présenté un projet à destination des étudiants, notre jeunesse qui souffre aujourd'hui n'est pas qu'étudiante. Il apparaît que nous avons des jeunes en formation, en sortie de formation, en attente d'emploi, hors radar, et pas forcément accompagnés, écoutés ou entendus. Les étudiants sont parfois mieux organisés car chapeautés par l'université. Le dispositif est une des réponses qui devrait leur être apportée. Je voulais aborder cette question, évoquée lors de débats budgétaires, sur les chèques marché pour les personnes en précarité avec le retour à des producteurs locaux. Vous étiez plutôt sensibles à cette question, laquelle n'a pu être abordée depuis le mois de décembre. Pourquoi ne pas activer cela ?

Il existe d'autres organisations avec un système de parrainage. Ceci peut être une très bonne chose pour des jeunes en formation. J'ai été sensible à la présentation sur le système de parrainage. Je sais qu'il existe déjà un tel dispositif sur le quartier de l'Argonne. Je souhaite que celui-ci soit disponible à tous les jeunes rencontrant des difficultés, en prenant le parallèle avec ce qui avait été fait sous le précédent mandat durant le premier confinement. En effet, pour rompre leur isolement, les élus avaient pris contact, par téléphone, auprès des personnes âgées. Nous pourrions faire de même avec les jeunes afin d'identifier leurs difficultés. J'ai été également sensible au soutien de ces deux associations, le Secours Populaire et O'S.E.M, par leur travail titanesque sur le terrain. Nous pourrions réfléchir sur l'accompagnement de produits hygiéniques. Notamment, sur la mise en place de distributeurs, en partenariat avec des mutuelles, des associations, etc. et de plus, pouvoir réfléchir sur la précarité menstruelle.

Concernant les stages et les apprentissages, c'est sujet que vous allez peut-être évoquer en conclusion, par rapport au travail de la collectivité sur la prise de stages, d'apprentissage et de Service Civique. Des portes ont déjà été ouvertes. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de jeunes en très grande difficulté dont le stage ou l'apprentissage est le plus souvent le sésame pouvant débloquent leur avenir professionnel.

Un des sujets abordés lors de la préparation budgétaire est la création prochaine d'une épicerie sociale et solidaire. Il faut également faire en sorte que les jeunes en face de nous aient besoin des perspectives, qu'ils puissent se projeter et réactiver les bourses-projets dans divers domaines comme le sport ou encore la culture.

Enfin, pour revenir sur le document qui nous est présenté ce soir, je voulais montrer notre perplexité et un certain flou sur ces modalités. Je sens qu'il y a une vraie ambition d'accompagner des jeunes avec cette aide de 500 € plafond, montant important mais mis en parallèle avec une délibération suivante qui fixe le budget à 20 000 €. J'ignore si cela est une première étape de versement et si le budget sera augmenté par la suite. Il est vrai que si l'on positionne l'effort à 20 000 € pour des aides allant jusqu'à 500 €, celles-ci vont toucher entre quarante et cent étudiants et seront très rapidement saturées vu la situation présentée en introduction.

D'autres interrogations sur l'instruction des dossiers. Est-ce les professionnels du C.C.A.S. qui vont les instruire ? Nous n'avons pas d'information. Quel sera le seuil ? Est-ce le seuil de pauvreté qui sera identifié comme tel ? Ce sont des questions qui peuvent se poser. Si cela n'est pas clair, ces aides ne seront pas sollicitées par les intéressés, comme par exemple le Revenu de Solidarité Active (R.S.A.). Et enfin, une question de fond qui nous oppose concernant l'autonomie des jeunes. Depuis mon engagement, je me suis toujours battu sur l'émancipation et l'autonomie des jeunes.

Je pense aussi que l'instruction des dossiers va être complexe et rentrer dans des situations familiales inextricables. En effet, les parents qui ont les moyens n'aideront pas forcément leurs enfants. Et inversement, il y a des parents qui ont très peu de moyens, néanmoins, ils feront tout pour aider leurs enfants. Certains de leurs parents subissent aussi la crise. Le diable est dans les détails et je ne voudrais pas que l'on dise entre chaque Conseil Municipal que certains points importants nous auraient échappé.

M. le Maire – M. ROY.

M. ROY – Je tiens à rester constructif et positif sur la situation et donc à m'engager publiquement à participer à accompagner deux étudiants sur la plateforme. Mme PICARD a fait preuve de beaucoup de modestie et je la vois se débattre et travailler son sujet. En effet, en moins de 48 heures, elle a réussi à trouver 5 000 repas pour les étudiants grâce aux réseaux associatifs orléanais. Cela mérite d'être souligné. On peut refaire l'ancien monde mais il y a un moment où il faut avancer. Il y a là une notion d'urgence et elle a pu clairement l'exprimer. Je pense qu'aujourd'hui, il faut se regarder soi-même et arrêter de bavarder sur des sujets qui n'ont pas lieu d'être.

M. le Maire – Merci M. ROY. Une nouvelle intervention ? Mme de FILIPPI.

Mme de FILIPPI – Je regrette l'intervention de M. CHAPUIS. Vous avez raison sur plusieurs points, comme le système de parrainage, à étendre éventuellement. Pour l'instant, l'urgence, ce sont les étudiants mais nous pensons à l'étendre sur une plus grande échelle.

Sur les alternances, vous avez raison, c'est un réel problème et il se trouve qu'en ces temps, il ne reste plus que notre collectivité qui emploie. Vous avez raison également sur tout sur qui concerne l'hygiène féminine mais dans les associations que nous subventionnons, cela fait partie de l'offre, si je puis dire.

Par contre, je regrette un peu la façon dont vous avez remis en cause le travail de Fanny PICARD et Florent MONTILLOT. Vous avez créé une espèce de suspicion qui m'a beaucoup gênée, sur le fait de demander qui instruit le dossier et s'il y a des seuils. Je pense que ceci est suffisamment important et urgent pour éviter de créer ce genre de suspensions.

M. le Maire – Mme CORRE.

Mme CORRE – M. le Maire, je ne savais pas si je devais intervenir là ou au moment de la délibération mais le débat se fait là et la délibération ira certainement plus vite.

Tout d'abord, on ne bavarde pas quand on confronte des idées et que l'on exprime nos positions. Je crois que l'ensemble du Conseil Municipal permet cela. Juste un mot, je pense qu'il faudrait y revenir mais cela n'est vraiment pas le sujet, Baptiste CHAPUIS a commencé à le dire. Le sujet du rôle des commissions est quand même interrogé dans les échanges que l'on a. Je me suis souvenue des échanges que l'on a eus dans votre bureau, M. le Maire au début du mandat. Vous plaisantiez, un peu en le regrettant, sur le constat que les commissions, en fin de mandat, étaient souvent vides, ne donnant plus envie aux élus d'être présents. On s'interrogeait collectivement, sur le fait de comment les rendre plus intéressantes, plus constructives et plus opérationnelles. Le débat de ce soir mériterait d'être posé clairement entre nous car on a matière à rendre les commissions plus vivantes tout en évitant certains débats dans l'hémicycle qui pourraient être réglés autrement.

Concernant la délibération, je vais redire un certain nombre de choses dites par Baptiste CHAPUIS. Oui, les étudiants vivent la situation de façon difficile mais toute la jeunesse le vit et cela ne concerne pas uniquement les étudiants. La Ville d'Orléans n'est pas la seule à se focaliser sur ses étudiants. C'est une question de pression médiatique. Au premier confinement, ils étaient plutôt invisibles. On se souciait plus de protéger nos anciens et les plus fragiles et les conséquences pour les autres n'étaient pas visibles. Aujourd'hui, nous avons conscience de la fragilité, de la détresse des étudiants mais les chiffres sont les mêmes pour tous les autres publics jeunes. La souffrance psychologique, la détresse, la question de l'utilité et comment se fera « mon demain » se pose pour tous les jeunes. Nous aurions tout intérêt à nous pencher sur divers dispositifs d'accompagnement pour l'ensemble des jeunes. Je pense qu'il y a là, un réel sujet. Les étudiants sont pour la majorité sur la métropole, et ce sujet est évidemment métropolitain. Il y a le fonds d'aide tel qu'il est proposé, mais excusez-nous, j'entends bien qu'il faut aller vite mais concernant la question de l'instruction, des informations jugées personnelles seront demandées par du personnel dont c'est le métier.

Ce sera la fin de mon intervention mais je ne pense pas que l'hémicycle soit le bon endroit pour parler d'envisager l'autonomie et l'émancipation des étudiants car c'est un sujet compliqué. Vous n'êtes pas sans savoir que j'y travaille au quotidien. L'émancipation des jeunes passe d'abord par l'émancipation par rapport aux familles. A la question : « que font tes parents pour toi ? » Pour ma part, le principe me choque. Les familles sont impactées par la crise. Quels seront les critères pour juger de cela ? Un certain nombre de questions se posent et il y a matière à s'interroger.

D'après l'enquête de 2020, le chiffre du baromètre émanant de la Direction du Ministère de la Vie Associative, il y a un peu plus de 25 % des jeunes qui ne peuvent bénéficier des dispositifs auxquels ils pourraient prétendre. La question est de savoir comment on communique. On diffuse l'information à tous et qui peut y prétendre ? Cela n'est pas réservé à certains. Pour conclure succinctement donc car j'aurais bien d'autres choses à dire.

M. le Maire – M. DUPLESSY.

M. DUPLESSY – *Mes collègues ont déjà dit beaucoup et de manière complète. J'interviens afin de réaffirmer notre position. Le panorama dressé par Mme PICARD montre l'urgence de la situation, compte-tenu de l'ensemble des créneaux et du cadre d'intervention pour attribuer des aides présentées ce soir. Je pense qu'un certain nombre de collectivités de s'orienter vers des dispositifs beaucoup plus simples et plutôt basés sur l'universalité compte-tenu de l'urgence et de l'impérieuse nécessité des aides, du nombre et de la largeur des publics pouvant être concernés. Je note quand même, que lorsque l'on a versé des aides aux commerçants, on allait beaucoup moins loin dans l'analyse de la vertu de l'entreprise et sa bonne gestion. Il y a toujours ce biais par rapport aux jeunes. Gèrent-ils bien leur budget ? Est-ce que les parents s'occupent bien d'eux ? Est-ce qu'ils rendent bien les comptes ? Tout ceci, je pense, reste gênant.*

Je voudrais revenir sur un sujet d'actualité qui est celui de la grande précarité. J'aimerais quelques informations sur l'expulsion qui a eu lieu Place d'Arc ces jours précédents. J'entends bien que la situation de ce public soit compliquée, loin d'être digne et correspondre à ce que l'on sait de la dignité humaine. Pour autant, les modalités de l'expulsion interrogent. Les différentes associations et les acteurs sociaux suivent ces personnes fragiles, en situation difficile avec parfois, un parcours de vie compliqué. Il aurait été pertinent de les associer à cette opération. Je déplore ce qui s'est passé ces derniers temps et l'urgence avec laquelle s'est faite cette expulsion. Ce sont des publics difficiles à suivre, il n'est déjà pas évident de réussir à créer un lien de confiance avec eux. Certains des acteurs sociaux nous ont dit qu'ils en avaient déjà perdu quelques-uns. On pourrait dire tant mieux pour ceux qui ont été mis à l'abri, ceux qui ont eu des solutions de relogement. Pour autant, j'aimerais attirer votre attention sur ce point, c'est-à-dire faire en sorte de travailler avec les associations, pour rendre leur vie la plus digne possible. La gestion de la misère n'est pas simple, c'est sûr, il serait préférable de l'abolir.

En attendant, faisons au mieux, mais toujours dans le souci de ces personnes. J'espère que ce soir, nous voterons tous ce fonds de subvention en faveur des étudiants. Comme le disait Baptiste CHAPUIS, d'une part celui-ci manque beaucoup pour les étudiants mais aussi pour tous les autres publics, notre jeunesse et les précaires d'avant cette crise, qui ne fait que commencer. Merci pour votre attention.

M. le Maire – Mme BREANT.

Mme BREANT – *Je vais répondre à plusieurs questions. Tout d'abord, par rapport à l'épicerie sociale, la préfecture souhaite prendre le dispositif. Elle a réuni plusieurs acteurs et associations et ceci devrait se mettre en place. Enfin, c'est un travail de longue haleine. Par rapport aux parents et pour l'aide aux étudiants, les enfants mineurs sont à la charge de leurs parents. C'est quelque chose qui nous a interrogé.*

Puis, concernant l'expulsion Place d'Arc, je dirais qu'ils n'ont pas été expulsés mais mis à l'abri. Là aussi, la préfecture avait pris le dossier en mains, accompagnée de plusieurs services. De manière générale, les gens étaient contents de se mettre à l'abri. Présente ce jour-là, un monsieur m'a remerciée et m'a dit qu'il était content. Pour en finir, je dirais qu'il a été trouvé une solution pour tout le monde M. DUPLESSY.

M. le Maire – Ceci est très concret. M. DEFOSSEZ.

M. DEFOSSEZ – *Merci M. le Maire, mes chers collègues. Je félicite tout d'abord la mesure pour les étudiants. J'aimerais rebondir sur un certain nombre de points et notamment sur cette mesure et par rapport à M. CHAPUIS. Je pense que lorsque l'on a 18 ans, on souhaite une rémunération sur son travail et c'est important qu'à un moment donné, on accompagne les jeunes dans leur insertion professionnelle en les soutenant avec des dispositifs spécifiques.*

Vous avez mis en avant quelque chose de très intéressant dans « le faire savoir les choses ». Il faut savoir qu'il existe déjà un certain nombre d'aides pour la jeunesse dans son ensemble, telles que le Fonds d'Aide aux Jeunes (F.A.J.), les bourses « Projet Jeunes » et le Fonds de la Jeunesse Orléanaise. On doit être bon dans l'information, la communication et faire savoir les choses auprès de la population. C'est pour cela, que nous nous sommes rapprochés des différentes associations locales notamment le Centre d'Information Jeunesse (C.R.I.J.), très proche de la jeunesse. Nous travaillerons sur des outils gagnants pour pouvoir amplifier ce lien avec les jeunes et la collectivité, lors par exemple, de leur projet et l'obtention d'aides sociales.

Je rebondis sur la partie psychologique et il est vrai que ceci est délicat. On agit un peu en pansement en proposant un soutien psychologique. J'ai pu interroger certains jeunes sur Orléans, et le retour obtenu n'est pas forcément les aides sociales. C'est plutôt le lien social, se retrouver entre amis et faire la fête. Aujourd'hui, nous avons très peu de visibilité à leur apporter. J'ajouterais que là où on devra être vigilant c'est à la sortie de crise. Je vous remercie.

M. le Maire – *Je crois que l'on a fait le tour, non pas que ce ne soit pas intéressant mais il faut tout de même avancer car le Conseil Municipal est là aussi pour voter des délibérations permettant d'engager l'action.*

M. le Maire – *Mme PICARD et M. MONTILLOT, pour conclure.*

Mme PICARD – *Je voulais rassurer Mme CORRE, surtout pour lui dire que je ne réagis par pression médiatique mais que cela fait bien cinq ans que j'accompagne les étudiants. Par ailleurs, Mme BREANT a déjà répondu sur les pistes solidaires sur lesquelles je voulais revenir et effectivement, elles sont en cours.*

Concernant les distributeurs de produits hygiéniques, il est vrai que c'est un projet que j'aimerais mener à l'avenir, d'une importance capitale pour les jeunes femmes de l'université d'Orléans. J'informe que ces dispositifs seront mis à disposition et à l'information des étudiants pas plus tard que samedi prochain, lors de la distribution alimentaire. Nos services seront présents afin d'expliquer le fonctionnement des différents dispositifs. Je vous remercie.

M. le Maire – *Juste avant de donner la parole à M. MONTILLOT, sur cette question précise et importante que soulève Mme PICARD, à propos des distributeurs de produits d'hygiène. Je voulais aussi vous faire part de ce qui se passe au sein des services de la Ville et de la Métropole, et c'est une initiative que je salue. Ceux-ci sont en train de faire une collecte auprès des agents afin de les distribuer prochainement, courant mars, à l'université. Je constate un certain nombre d'initiatives et là, c'est très concret et j'en remercie les services de la Ville et de la Métropole.*

M. MONTILLOT – *Vous savez dans le film « La Guerre des boutons », je me souviens de la réplique de ce petit enfant : « si j'aurais su, j'aurais pas venu ». Je ne regrette pas d'être présent ce soir, concernant grand nombre de nos jeunes, afin de pouvoir apporter des éclaircissements et précisions à l'ensemble des questions.*

Premièrement, je vais d'abord commencer par répondre à M. DUPLESSY sur deux points. Le premier point est la question de l'universalité justement, c'est le système le plus injuste qui puisse exister. Très concrètement, si l'on met en place sur Orléans un système de quotient familial, pour l'aide à la restauration, c'est précisément parce que l'on tient compte des différences de revenus. Si l'on avait décidé qu'un étudiant n'ayant pas de problème financier puisse bénéficier des mêmes aides quand un autre ne bénéficiant d'aucune possibilité financière dispose de ces mêmes aides, ce serait le système le plus injuste. Dans tout le système en matière sociale, c'est de pouvoir évaluer la situation de manière individuelle et de permettre de venir en aide de manière juste.

Deuxièmement, Régine BREANT vient d'intervenir par rapport à l'évacuation sous la place d'Arc. Je voulais d'abord apporter deux éléments. Il s'agissait d'un campement indigne sur le plan humain. Laisser pendant trois années des personnes, y compris lorsque l'on sait les frimas et particulièrement le froid de la dernière semaine. Notre angoisse, lors de nos réunions de travail sur ces sujets, était qu'un matin, on apprenne la mort de l'un d'entre eux à cause du froid. Ce jour-là, tout le monde se serait émus et aurait dit : mais que font la Mairie et la Métropole ? Eh bien, quant à nous, nous

avons cette exigence morale et humaine de résoudre un problème que personne, depuis 3 années jusqu'alors, n'a pu réussir à résoudre. Ceci a été fait de façon digne et humaine.

Je voudrais d'ailleurs rendre hommage à tous les acteurs qui nous ont accompagnés dans cette opération. D'une part, à tous les services municipaux, non seulement au niveau social mais aussi à nos médiateurs. Parmi les personnes évacuées, il y avait là une personne qui refusait toute solution. Côté médiateurs, il leur a fallu trois longues heures pour parlementer et qu'enfin elle soit accompagnée, à pied, jusqu'au faubourg Bannier à la HALTE et finalement, une fin de non-recevoir et repartir jusqu'au Relais orléanais. Tout cela, nous a pris une matinée pour une personne et parce que chaque personne est unique, nous ne pouvions laisser cette personne errer dans la rue. Je le dis, parce que vraiment, c'est une chose qui s'est faite de manière exceptionnelle. Il ne faut pas dire, comme certains le laissent croire, parce que certains étaient dans la rue et que l'on savait où ils étaient, et que l'on pouvait leur venir en aide. Si la solution était de les laisser à la rue pour leur venir en aide, cela n'aurait strictement aucun sens dans une société civilisée. Je rappelle juste que ces personnes n'ont pas été parquées à l'extérieur mais prises en charge, directement par la HALTE, par le Relais orléanais ou dans les hôtels, à l'abri donc, et avec un suivi social.

D'autre part, je veux rendre également hommage à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (D.R.D.J.S.C.S.) représentée par M. TARDIF et qui a fait un énorme travail. De ce point de vue, tout a été fait de manière exceptionnelle, de par la coopération entre tous les acteurs et particulièrement avec les services techniques présents, dans un contexte difficile afin de mettre un terme à cette situation innommable, y compris sur le plan sanitaire. Personnellement, la première personne que j'ai vue à six heures du matin était fiévreuse, en réalité, elle avait la covid-19 et serait morte sur place, c'est cela la réalité. Avec Régine BREANT, nous avons pu le constater et immédiatement la mettre à l'abri. De son côté, elle avait l'impression qu'on la sauvait. Le fait de dire qu'il fallait les laisser dehors pour que les associations puissent les identifier, je suis désolé, je ne crois pas que c'eût été la solution. En tout cas, c'est peut-être votre vision, cela n'est pas la nôtre.

Pour le reste et pour répondre et à la fois rassurer Mme CORRE et M. CHAPUIS sur plusieurs points. Sur l'instruction, elle sera fait par les acteurs sociaux dont c'est le métier et donc par le service social du C.C.A.S. qui vont travailler sur ces questions. Je voudrais vous rassurer et c'est tout à fait légitime. Deuxième point, concernant les parents, bien évidemment la majorité des étudiants sont majeurs, sauf que la question sur la parentalité est simple. Il y a les étudiants qui bénéficient d'une aide des parents et ceux qui ne peuvent pas, pour des raisons financières ou de rupture familiale.

Bien sûr qu'il y aura un questionnaire, c'est normal et toute situation sera bien évidemment prise en compte de manière individuelle par les travailleurs sociaux dont c'est le travail. Tout ceci est bien connu par Fanny PICARD et moi-même, pour travailler régulièrement avec les associations et pour avoir été nous-mêmes étudiants.

Pour ce qui est de l'aide sur la question de l'apprentissage, les stages, le Service Civique évoquée par Christel de FILIPPI, je voudrais rappeler que la Ville d'Orléans et les dispositifs paramunicipaux dont l'Animation Sociale Educative et de Loisirs des Quartiers d'Orléans (A.S.E.L.Q.O) représentent vingt-quatre apprentis supplémentaires pour l'année 2021, deux par centre social. C'est donc un nombre supplémentaire d'apprentis au sein même de la Ville d'Orléans, de la Métropole et des autres collectivités. Nous menons, également un travail sur les Services Civiques avec la nouvelle Direction Jeunesse Réussite, Prévention et Politique de la Ville.

Je voulais rajouter un point, et c'est Pascal TEBIBEL qui nous a aidé sur ce point. Les étudiants pourront, le cas échéant, travailler au LAB'O avec des possibilités d'accueil. Cela ne suffira pas à tout résoudre mais au moins, cela a le mérite d'exister et d'être pris à bras le corps. Ensuite, sur la volumétrie financière, ce soir on vous propose, en urgence, une première délibération car nous voulions démarrer sur des conditions financières immédiatement disponibles. Bien naturellement, en fonction des besoins qui vont arriver, nous aurons à revenir sur cette situation pour autant que l'épidémie perdure.

Autre point complémentaire. Sur l'épicerie sociale solidaire, nous travaillons, au-delà sur ce qui a été évoqué par Régine BREANT et Fanny PICARD, sur la mise à disposition d'un local. Nous avons plusieurs pistes et nous mettons tout en œuvre, la Ville d'Orléans et l'université pour y arriver.

Par ailleurs, je voulais revenir sur l'intervention de M. CHAPUIS, sur le mot utilisé à plusieurs reprises, « perplexité ». Je voulais juste vous dire que votre perplexité est inversement proportionnelle à la fois à l'accueil de la direction de l'université, tout à fait passionnée par les dispositifs que nous proposons, et inversement proportionnelle à la réaction des associations d'étudiants, heureuses de l'accompagnement que nous allons apporter aux étudiants. Egalement avec les enseignants (O.S.E.M), qui étaient tout à fait enthousiastes sur l'ensemble des mesures y compris, évoqué par Quentin DEFOSSEZ sur l'accompagnement psychologique. Cela me permet de dire que j'apprécie toujours les leçons, les suggestions, les propositions et les solutions d'où qu'elles viennent.

Il se trouve que, parallèlement à notre séance du Conseil Municipal, nous avons aujourd'hui, une session du Conseil Régional sur, entre autres, un rapport sur les aides à la jeunesse. Je voudrais mettre en perspective sur ce que peut faire une ville comme Orléans, avec 120 000 habitants et un Conseil Régional dont je rappelle les domaines de compétences prioritaires : l'enseignement supérieur, la recherche et l'université pour 2 700 000 habitants.

M.CHAPUIS – *Cela n'est pas le lieu, en pleine période de campagne régionale.*

M. MONTILLOT – *M. CHAPUIS, je ne vous ai pas interrompu. Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (C.R.O.U.S.) a recours à cet effet, au service d'une plateforme téléphonique dédiée, concernant l'accueil psychologique et en gras, je lis, un soutien de la Région sera envisagé afin d'augmenter le nombre d'appels ouverts sur cette plateforme.*

Dernier point. On a pu obtenir une chose avec le financement de trois postes de psychologues par la région Centre Val de Loire. Et enfin, lorsque l'on a présenté un amendement pour onze mille nuitées d'hébergement, pour les jeunes et les étudiants, cela a été rejeté par les deux groupes « Socialiste et Ecologiste ». Donc, on peut prendre toutes les leçons, je suis prêt à les prendre mais il faut toujours balayer devant sa porte.

M. le Maire – *Bien, on ne va pas relancer indéfiniment, il faut que chacun puisse s'exprimer et cela va faire trois heures que l'on y est, c'est raisonnable. M. CHAPUIS.*

M. CHAPUIS – *Deux points sur l'explication de vote et l'organisation par rapport à notre vœu.*

Concernant M. MONTILLOT, je pensais que nous ne devons pas aborder les sujets concernant les autres collectivités. M. MONTILLOT sait très bien que j'ai un droit de réserve en tant que fonctionnaire du Conseil Régional. Votre attitude est scandaleuse, sur un sujet aussi important. J'ai fait des propositions concrètes, dans ce sens, et d'ailleurs nous allons voter ce soir. Vos attaques successives sont inadmissibles.

M. le Maire – *On peut aussi vous laisser tous les deux... M. CHAPUIS, vous m'avez tendu la perche et je vais la saisir, sur ce que vous venez de dire sur les autres collectivités. Je vous donnerais bien la parole sur les vœux mais ceux-ci sont logiquement abordés à la fin de la séance. Toutefois, si l'on veut parler du vœu maintenant, cela n'est pas un problème.*

J'ajouterais la chose suivante. Il faut que chacun d'entre nous se rende compte que nous sommes dans l'urgence. Vous reprochez que la commission ne se soit pas réunie. Celle-ci doit se réunir, dans un délai imparti, je le rappelle. Pour ceux et celles qui nous écoutent et qui ne maîtrisent pas forcément ces détails. La situation se présente à moi, je fais la commission mais je ne présente pas la délibération au Conseil Municipal, n'étant plus dans les délais. Considérant que celle-ci est urgente, je préfère la présenter et venant d'être finalisée afin de tout mettre en œuvre au plus vite.

Je termine par la pandémie, les centres de vaccination, les hommages à tous ceux qui ont collaboré. Je préfère ne pas faire d'autosatisfaction et franchement, j'aimerais mieux qu'il n'y ait rien de tout cela et qu'il n'y ait pas de pandémie. Depuis quelques mois, tous les dispositifs ont été mis en œuvre avec parfois des délais trop courts et des difficultés de la part d'autres entités extérieures. Au lieu de nous aider, elles nous ont contraints, voire entravés, il faut qu'on le sache. En fin d'année, nous avons mis en place et pris en charge le dispositif des tests, aidés à ce moment-là par nos amis militaires et l'ensemble des professionnels de santé.

Pour ce qui est du domaine du commerce, en lien avec la Métropole et la Région Centre-Val de Loire, il a été mis en œuvre un dispositif d'un montant d'un million d'euros, montant tout de même exceptionnel, pour une municipalité. A ce jour, sur ce montant, il y a déjà plus de 800 000 € versés d'ores et déjà, aux commerçants.

J'ajoute le domaine économique : les dispositifs mis en place en lien avec la Métropole et pour les aides aux P.M.E et T.P.E. Concernant nos amis restaurateurs, des dispositifs tels que les ventes sur place avec les chalets ont été mis à disposition par exemple. Dans le domaine de la Culture, nous avons, de manière unanime, voté, deux systèmes de soutiens par l'appel à projets et par un dispositif de soutien, d'un montant total de 250 000 €. Et dans le domaine social, Mme BREANT a pu le dire à l'instant, pour les aides en faveur des étudiants. Je veux bien qu'on me dise qu'il faut être universel et qu'il faut en faire plus.

Je vous demande de mesurer ce qui s'est fait actuellement. Je ne suis pas certain que beaucoup de villes fassent de même et je tenais à le rappeler. La Ville d'Orléans est toute entière, mobilisée avec ses élus, sans pour autant oublier les actions et projets du quotidien. Pour conclure sur ces points, je dirai que je suis très fier de cette mairie. Tout ceci est une belle démonstration de ce que peut faire le service public et nous allons continuer.

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 10 – **Vie étudiante. Solidarités. Epidémie de covid-19. Soutien en direction des étudiants. Attribution de subventions aux associations Secours Populaire et O'SEM. Mise en place d'un fond de soutien aux étudiants.**

M. le Maire – M. MONTILLOT, Mme BREANT et Mme PICARD vous êtes concernés par la délibération suivante. Mme BREANT.

Mme BREANT – Face à ce constat pour notre soutien en faveur des étudiants dans le cadre de la crise sanitaire : il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association du Secours Populaire d'un montant de 5 000 €. Pour l'association O'S.E.M, une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € est également proposée ainsi qu'approuver la mise en place d'un fonds de solidarité d'un montant de 20 000 € permettant l'octroi d'aide individuelle, sous condition de ressources.

M. le Maire – Et comme l'a dit M. MONTILLOT, nous lançons le dispositif et il sera réajusté au fur et à mesure de la situation, dans les limites de nos moyens. C'est à vous M. GRAND.

M. GRAND – Pour faire retomber l'électricité au sein de l'hémicycle, je dirai à M. ROY que j'espère que nos bavardages ne l'ont pas trop incommodé, mais je trouve qu'ils étaient importants. Les interrogations légitimes de M. CHAPUIS, Mme CORRE et M. DUPLESSY ont permis quelques réponses très claires et très concrètes de la part M. MONTILLOT et tout cela méritait ce temps de débat. Je voulais souligner également que M. MONTILLOT n'appréciait pas le fait que l'on soit là, à poser des questions et que l'on soit, dit-il, des donneurs de leçons.

Pour décontracter cette atmosphère, je voudrais demander à Madame la Directrice Générale des Services, de nous solliciter en tant qu'élus, par rapport à la collecte et ce de la même manière que les agents de la municipalité. J'y participerai d'ailleurs avec plaisir.

M. le Maire – Merci M. GRAND. Sachez que je transmettrai votre offre de service à Mme la Directrice Générale des Services. Merci de cette proposition.

(Rires dans l'hémicycle).

M. MONTILLOT, Premier Maire-Adjoint, s'exprime ainsi :

« Ville étudiante, Orléans propose une large offre de formations et accueille près de 20 000 étudiants dont une majorité sur le campus universitaire d'Orléans La Source. La crise sanitaire touche de plein fouet les étudiants : cursus bousculés, situations économiques dégradées, isolement et perte de liens sociaux, pouvant conduire à une précarité et une fragilité psychique

Différentes initiatives ont vu le jour ces derniers mois pour soutenir les étudiants, ainsi :

- le Secours Populaire, en lien avec les Restos du Cœur assure tous les vendredis une distribution alimentaire et de produits de première nécessité,
- l'association O'SEM (Orléans soutient les étudiants du monde) organise une distribution toutes les trois semaines,
- le CROUS d'Orléans-Tours propose, depuis peu également pour les étudiants non boursiers, des repas à 1 €.

Le budget 2021 de la Mairie prévoit une enveloppe supplémentaire en soutien aux associations caritatives dans le cadre de la lutte contre la crise.

Aussi, il est proposé d'utiliser en partie ce budget pour venir en soutien aux étudiants :

- en contribuant aux distributions alimentaires et de produits de première nécessité :
 - d'une part, par l'attribution d'une subvention de 5 000 € au Secours Populaire permettant l'approvisionnement en produits frais et en produits d'hygiène ;
 - d'autre part, par l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association O'SEM en soutien aux distributions organisées.
- en créant un fonds permettant l'octroi d'aides individuelles sous conditions de ressources, d'un montant de 20 000 € pour la période de février à juin, dont les modalités de fonctionnement sont définies en annexe de la présente délibération ;
- en apportant un soutien psychologique aux étudiants par la mise en place de deux permanences de psychologues sur le campus de La Source, d'une part, et au siège du C.C.A.S. d'Orléans, situé 69 rue Bannier, d'autre part.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association Secours Populaire au titre du soutien en direction des étudiants dans le cadre de la crise sanitaire relative à l'épidémie de covid-19 ;

2°) attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000 € à l'association O'SEM au titre du soutien en direction des étudiants dans le cadre de la crise sanitaire relative à l'épidémie de covid-19 ;

3°) approuver la mise en place d'un fonds d'un montant de 20 000 € permettant l'octroi d'aides individuelles aux étudiants, sous conditions de ressources, dont les modalités de fonctionnement sont définies en annexe ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 420, nature 65748, service gestionnaire CAS. »

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. le Maire – Nous allons passer à la délibération suivante sur la Politique de la Ville, M. KHOUTOUL.

M. CHAPUIS – M. le Maire, je souhaiterais revenir sur le fait de positionner le vœu.

M. le Maire – Au temps pour moi, allez-y M. CHAPUIS.

M. CHAPUIS – Vous avez raison, le règlement intérieur précise les choses sur les questions orales et pas sur les vœux. Je vous remercie d'accepter la question du vœu ici.

C'est un vœu qui trouve écho sur ce qui vient d'être dit. En effet, la collectivité fait beaucoup mais ne peut pas tout faire. Nous avons œuvré auprès du Président de la Métropole sur les aides aux étudiants, sujet qui sera abordé au prochain Conseil Métropolitain. Aujourd'hui, nous avons des dispositifs nationaux qui pourraient permettre de répondre à cette grande précarité de notre jeunesse. Je vous invite à lire ce document très complet.

Aujourd'hui, nos jeunes – ceux à partir de 16 ans – sont responsables pénalement, peuvent voter et devenir maire à 18 ans mais prétendre aux droits sociaux qu'à partir de 25 ans. Je trouve qu'il y a vraiment une injustice vis-à-vis des droits sociaux. M. DEFOSSEZ l'a très bien dit, sur la question de l'insertion professionnelle. Les jeunes aspirent à un emploi, une famille, à s'émanciper, créer des projets mais ils n'ont pas les moyens de s'insérer dans la vie professionnelle car en très grande précarité. L'objet de ce vœu est de souligner que les collectivités seules ne peuvent pas tout faire mais que l'Etat fasse en sorte de prendre ses responsabilités vis-à-vis des jeunes. Que cette « génération covid-19 » ne soit pas sacrifiée. Nous avons besoin d'un réel bouclier social avec ce R.S.A. avec une compensation financière pour le Département, ne pouvant supporter un tel dispositif. Un R.S.A. permettant d'accompagner ces jeunes, de développer ce « minimum jeunesse », comme l'on a pu le faire à un moment donné pour nos aînés avec le « Minimum Vieillesse ».

Un constat avec cette crise : les jeunes se sont moins dirigés vers les métiers de la santé et d'autres se sont écartés de l'enseignement. Un jeune sur six a dû abandonner ses études. Ce qui explique qu'il faut rattraper ces décrocheurs, leur reconnaître une certaine dignité et les sortir de cette invisibilité. Merci.

M. le Maire – Merci M. CHAPUIS. M. MONTILLOT, pour quelques éléments.

M. MONTILLOT – M. le Maire, chers collègues. Quelques éléments de réponse par rapport au contenu de ce vœu. En fait, vous nous invitez à voter pour demander au gouvernement d'instaurer un dispositif pour les moins de 25 ans, dont je rappelle qu'il a été rejeté ce matin à l'Assemblée Nationale. Je ne reviendrai pas sur l'aspect juridique, M. le Maire y reviendra. Je veux vous indiquer ce qu'il existe en faveur des étudiants. Les jeunes de moins de 25 ans peuvent bénéficier d'un certain nombre de dispositifs, vous le savez. Qu'il s'agisse d'ailleurs du R.S.A., dès lors qu'ils aient une charge de famille et du dispositif de « Garantie Jeunes » d'un montant de 440 €, destiné à ceux qui n'ont ni emploi et ni formation. Vous avez évoqué la question des seize ans et donc dans ce cadre-là, cela concerne les 16 et 25 ans.

Le Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (P.A.C.E.A.), géré par la mission locale, est ouvert aux jeunes entre 16 et 25 ans, pour une personne seule, d'un montant pouvant aller jusqu'à 497 €. Nous avons sur Orléans, le Fonds Jeunesse, géré par les services sociaux de la Métropole, qui fonctionne très bien.

Il y a un constat surprenant : la majorité des jeunes entre 18 et 25 ans proviennent principalement des quartiers non prioritaires. Ceci signifie que les familles dans le cadre de cette pandémie, se retrouvant brutalement sans emploi avec une diminution de 20 % de leurs revenus, ne peuvent donc plus aider leurs enfants. Par ailleurs, sur d'autres quartiers, les minimas sociaux ont au contraire été augmentés pour faire face à cette situation de crise.

Je pense à Natalie LAPERTOT, Conseillère Municipale chargée de l'insertion professionnelle, avec l'Ecole de la Deuxième Chance. Cela concerne près de 150 jeunes avec une dotation de 500 € par mois, en faveur des jeunes, sans compter la prime pour le premier mois de démarrage. Pour

ce qui nous concerne, nous apportons un certain nombre de réponses pour les jeunes de moins de 25 ans.

En conclusion, juste une observation, sur laquelle je voudrais revenir. Surtout que l'on ne se fasse aucune illusion sur la conclusion que vous évoquez. Je lis « le Conseil Municipal appelle le gouvernement à étendre les conditions administratives d'accès au R.S.A., à l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans et pour le financer à le sortir du versement d'une contribution équivalente et exceptionnelle au département lequel assure la gestion de cette prestation sociale ». Au-delà du fait que nous ne pouvons postuler pour autrui – et cela vous le savez bien – si vous avez la possibilité de me donner un seul exemple où l'Etat, lorsqu'il a mis en place un dispositif géré par une collectivité territoriale, a pu ensuite garantir la pérennisation des financements, à due concurrence des besoins. Si vous en connaissez un seul, je vous demande de me le dire. S'il y a bien un domaine sur lequel les Conseils Départementaux sont en grande souffrance et déshérences financières – et c'est pareil pour la Région, les communes, les E.P.C.I. – c'est bien sur le sujet du R.S.A. car on est très loin du compte. Le supplément de reste à charge s'élève en milliards d'euros pour l'ensemble des départements français. Je voudrais juste que l'on ne se raconte pas d'histoire et nous savons parfaitement que l'Etat ne tient jamais ses engagements et cela depuis ces vingt dernières années.

M. le Maire – Merci de ces précisions. Je voudrais faire une remarque purement juridique qui renvoie à ce que vous aviez évoqué à propos de la Région. Vous disiez que cela n'est pas le lieu et je traduis ce que vous disiez. C'est à l'Etat de décider. Je rappelle qu'au plan du droit, et je suis là pour veiller à son respect dans cette enceinte, le règlement intérieur qui s'appuie sur le code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) est très clair. Nous ne pouvons pas délibérer et voter sur un sujet autre qu'un sujet à compétences municipales. C'est tellement évident, faut-il le préciser ? Je rappelle l'article L. 2121-29 du C.G.C.T. dont je cite : « les vœux et motions sont mis au vote, sous réserve de présenter un objet d'intérêt local ». Et là, ce sujet relève typiquement de l'Etat. Si l'on entrait sur ces sujets de manière générale, on pourrait discuter de tout mais nous perdons la logique initiale du Conseil Municipal qui est de voter les délibérations proposées.

Je suis embarrassé pour faire voter ce vœu, dans votre présentation, cela relève complètement de l'Etat. Je ne voudrais pas que pour la question du principe, on vienne à traiter des sujets ne relevant pas du Conseil Municipal. Sur le fond, c'est un sujet important, vous avez une réflexion sur le sujet et tant mieux. Les uns et les autres sont amenés à réfléchir, en tant que citoyen, sur les questions que vous posez et elles méritent d'être posées. J'ajouterai que par rapport à la complexité et l'ampleur du sujet, je ne crois pas que l'on puisse se prononcer pour ou contre sur un vœu.

Votre vœu a le mérite de poser le sujet mais dire qu'on est pour ou contre, je ne vois pas comment on fait, sans simplifier à outrance un sujet par définition complexe. Florent MONTILLOT a donné un exemple sur les financements. Si vous proposez une mesure comme celle-ci, c'est bien pour qu'elle soit financée par l'Etat. Ce sont les départements qui mettent en œuvre ce type de dispositif. Certains d'entre eux ont été d'ailleurs, en faillite, car écrasés par la charge financière.

Je vous propose que l'on prenne acte pour ce vœu et que le Conseil Municipal ne soit pas amené à voter pour ou contre avec un avis tranché. Ce serait trop caricatural, sauf si vous me le demandiez. Ce vote d'ailleurs ne servirait à rien, car je le rappelle, il n'a pas été voté à l'Assemblée Nationale.

M. CHAPUIS – J'aimerais ajouter une précision. Ce vœu a été présenté dans une quinzaine de collectivités avec des camps. Je peux comprendre que vous vous absteniez.

M. le Maire – Vous précisez que cela a été fait dans une quinzaine de collectivités sur des milliers de collectivités, c'est très peu mais cela ne signifie pas qu'elles ont raison.

Après lecture de votre vœu et je reprends le C.G.C.T., il a un article L. 2121-29 qui précise les choses. Certes, vous pensez que des Orléanais pourraient en bénéficier si cela était décidé par l'état et donc présente un intérêt local mais à ce moment-là, on pourrait délibérer sur tout. C'est la porte ouverte à tout, c'est mon interprétation et on peut la contester. Néanmoins, l'article reste très clair. Ce qui est intéressant dans votre démarche, c'est d'avoir débattu et c'est chose faite. Je ne souhaite pas être en dehors des clous. De toute façon, cela ne change rien car il se trouve que cela n'a pas été voté à l'Assemblée Nationale.

N° 11 – **Politique de la ville. Dispositif École de la deuxième chance. Approbation d'une convention d'objectifs à passer avec l'Association de gestion du dispositif de l'École de la deuxième chance d'Orléans Val de Loire et Orléans Métropole au titre des années 2021 à 2023. Attribution d'une subvention.**

M. KHOUTOUL, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Créée le 13 novembre 2009, l'association de gestion du dispositif de l'École de la deuxième chance Orléans–Val de Loire propose à des jeunes de 16 à 25 ans du bassin d'emploi, sortis du système scolaire depuis au moins un an sans qualification ou diplôme, issus notamment des quartiers prioritaires, un parcours de formation individualisé de trente–huit semaines dont seize semaines de stages en entreprise, leur permettant une insertion durable sur le marché de l'emploi.

Afin de permettre à l'association de poursuivre son action en direction des jeunes, la Mairie s'est engagée dès 2011 à la soutenir financièrement par l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement de 32 500 €, et par la mise à disposition de locaux entièrement rénovés et équipés situés dans l'ancien collège Etienne Dolet au 69 bis rue des Anguignis à Saint–Jean–le–Blanc.

En contrepartie, l'association s'est engagée à la réalisation d'objectifs formalisés dans le cadre de conventions d'objectifs triennales successives, approuvées par délibérations des conseils municipaux du 20 mai 2011, du 26 janvier 2015 et du 12 février 2018, fixant notamment le montant de la subvention annuelle à 32 500 €.

Par ailleurs, une convention annuelle liait l'association à Orléans Métropole pour l'accompagnement de jeunes résidents de la Métropole, prévoyant la subvention de 30 000 €.

Les résultats du dispositif sont satisfaisants : sur 137 jeunes formés en 2019, le taux de sortie positive est de 49 %.

Dans ce contexte, et pour asseoir une cohérence d'ensemble de ces soutiens, dans le respect des compétences respectives des deux entités, il est proposé de poursuivre le soutien financier en définissant une nouvelle forme et de nouveaux objectifs à cette collaboration.

Il est donc proposé de définir les modalités de ce partenariat dans le cadre d'une nouvelle convention tripartite pour la période 2021 à 2023 définissant les engagements respectifs de chacune des parties.

Le soutien de la Mairie porte sur l'accompagnement social des jeunes résidents d'Orléans (entretiens de suivi individuel pour la résolution de problématiques alimentaires, de santé, de logement, langue, mobilité, formation, démarches administratives, inclusion numérique). L'objectif est de lever tous les freins empêchant de se consacrer à la recherche d'emploi et d'augmenter leurs chances d'insertion durable et de tendre vers un taux de sortie positive de 50 %.

Le soutien d'Orléans Métropole est centré sur l'accompagnement professionnel des jeunes résidents du territoire des vingt–deux communes (entretiens de suivi individuel pour la recherche de stages en entreprise, l'animation « d'ateliers économiques », la médiation entre jeunes et entreprises, l'accompagnement dans la rédaction de lettres de candidatures/CV etc.).

La nouvelle convention 2021–2023 fixe notamment le montant de la subvention annuelle versée par la Mairie à 32 500 € pour l'année 2021, ce montant sera reconduit pour les années 2022 et 2023, sous réserve du vote du budget.

Dans ces conditions, et après avis de la Commission Solidarités, Familles et Politique de la Ville, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'objectifs à passer avec l'Association de gestion du dispositif de l'École de la deuxième chance Orléans–Val de Loire et Orléans Métropole ;

2°) en application de cette convention, attribuer une subvention de 32 500 € à l'Association de gestion du dispositif de l'Ecole de la deuxième chance Orléans-Val de Loire au titre de l'année 2021, ce montant sera reconduit pour les années 2022 et 2023, sous réserve du vote du budget ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 65, nature 65748, opération 01A440, service gestionnaire INS ».

ADOPTE A L'UNANIMITE
IL Y A UNE NON-PARTICIPATION
(Mme LAPERTOT)

N° 12 – **Commande publique. Sport. Opération de travaux de construction d'un terrain de boules lyonnaises. Déclaration sans suite.**

M. HOUSSARD, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Une consultation pour une opération de travaux de construction d'un terrain de boules lyonnaises située rue Marchais à Orléans a été lancée en date du 7 juillet 2020, en vue de sa réalisation.

Les besoins ayant évolué, le projet présenté ne correspond plus aux attentes de la collectivité.

Un travail devant être réalisé sur un espace multifonctionnel rassemblant plusieurs pratiques sportives dont la boule lyonnaise et la mutualisation de ces locaux, il est donc proposé de déclarer cette consultation sans suite.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la déclaration sans suite du marché relatif à l'opération de travaux de construction d'un terrain de boules lyonnaises ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à cet effet au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 13 – **Soutien aux associations et organismes divers. Attribution de subventions.**

Mme LABADIE, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Plusieurs associations ou organismes divers ont sollicité la Mairie pour être soutenus au titre des projets qu'ils souhaitent réaliser.

Il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessous pour un montant total de 12 451 € pour l'exercice 2021.

A – ASSOCIATIONS

- M. RENAULT

Sports

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2020	2021
Epidémie de covid-19 – Soutien aux associations			
U.S.O. Volley	Accompagnement du club lié à une perte financière (adhérents non ré-affiliés, manifestations non organisées).	–	2 000
TOTAL		2 000	2 000

(avis de la Commission Education et Sports)

Imputation : fonction 30, nature 65748, opération SB2H009 service gestionnaire SPO.

- M. KHOUTOUL

Politique de la Ville

Nom de l'association	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2020	2021
Pass Emploi Service	Parcours vers un emploi durable, au titre du Contrat de Ville.	9 576	10 000
TOTAL		9 576	10 000

(avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement durable)

Imputation : fonction 824, nature 6574, service gestionnaire POL.

B – AUTRES ORGANISMES

- Mme de FILIPPI

Education

Nom de la coopérative scolaire	Objet de la demande	Montant de la subvention (en €)	
		2020	2021
Maternelle Flora Tristan	Ciné-maternelles – visionnage de 2 films	–	101
Elémentaire Louis Guilloux	Manifestation : "lire, ça nous chante", dans le cadre de la nuit de la lecture à l'initiative du Ministère de la Culture	–	350
TOTAL		–	451

(avis de la Commission Education et Sports)

Imputation : fonction 213, nature 6574, service gestionnaire EDU.

C – TOTAL :

- Subventions aux associations : 12 000 €
- Subventions aux autres organismes : 451 €

Dans ces conditions et après avis des commissions compétentes, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'attribution des subventions présentées dans les tableaux ci-dessus pour un montant total de 12 451 € pour l'exercice 2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tous documents qui s'avèreraient nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

TERRITOIRE ET PROXIMITE

N° 14 – Orléans Ville Jardins, en projet 2021... Communication.

M. le Maire – *Nous en venons au point n°14. Nous retrouvons un peu de baume au cœur avec M. IMBAULT sur Ville Jardin, après cette période de froid.*

*
* *
*

Présentation d'un Powerpoint par M. IMBAULT

*
* *
*

ORLEANS
VILLE JARDIN 2021

18 février 2021



DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC
Ingénierie de l'Espace Public



Orléans
Mairie

Orléans, ville jardin



**Une ambition forte : 400 k€ de budget en investissement
et 200 k€ de budget en fonctionnement**

Une ville jardin, colorée et vivante toute l'année

Des potagers de collection, insolites ou fleuris

La nature dans tous les quartiers de la ville

L'histoire horticole retrouvée



DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC
Ingénierie de l'Espace Public



Orléans
Mairie

M. IMBAULT – *M. le Maire, mes chers collègues. Je vais donc vous présenter le débat de ce que va être la Ville Jardin avec un montant de 400 000 € en budget d'investissement et 200 000 € en budget de fonctionnement.*

Je veux rappeler qu'un jardin massif et une plate-bande doivent être animés douze mois et non sur une petite période de l'année. Ce sera dorénavant l'objectif. C'est pourquoi, tous les aménagements ou réaménagements comporteront des végétaux colorés, persistants avec leurs feuillages, leurs bois, leurs fleurs et leurs fruits, tout au long de l'année y compris en hiver. Des conifères seront également, incorporés, ce qui sera une exception dans l'aménagement de massifs urbains. Replanter des arbres et arbustes, plus résistants aux conditions climatiques, ce sera aussi l'objectif.

L'originalité de la « Ville Jardin » est de retrouver des potagers insolites, décoratifs ou fleuris, au milieu de massifs ou de jardins. Tous les quartiers sont concernés avec ce que je vais vous présenter. Ils vont l'être encore un peu plus à l'avenir.

Faut-il aussi rappeler que ce sera une nouvelle façon de renouer avec l'horticulture à Orléans qui a 450 ans d'histoire dont notamment 200 ans avec les roses et 100 ans avec les clématites. Pour ces deux variétés, elles retrouveront progressivement un peu plus leurs places dans les jardins de la Ville avec ces nouveaux décors.

Je vous propose de voir maintenant, ce qui va être entrepris, quartier par quartier.

ORLEANS // LA SOURCE // VILLE JARDIN // 18/02/21

QUARTIER LA SOURCE



DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC
Ingénierie de l'Espace Public



Orléans
Mairie

Aménagement du terre-plein central avenue Kennedy

Aménagement des massifs allée d'Orgelès après la réfection en enrobé drainant des cheminements piétons

Aménagement du giratoire Voltaire

Aménagement du giratoire du Parc Floral

Nouvelles plantations arbustives dans les jardinières de la Dalle

M. IMBAULT – *Comme vous pouvez le voir, nous avons une plate-bande Kennedy qui fait 200 mètres de long, fleurie avec une dominante de couleur orange. D'autres secteurs plate-bandes vont être aménagés progressivement avec divers coloris. Les giratoires Voltaire et Parc Floral (à l'extrémité de l'avenue Gaston Galloux et de l'avenue du Parc Floral) seront également aménagés. Sur la dalle, il y aura 29 jardinières. Des platebandes seront également constituées sur le domaine de La Source.*

ORLEANS // LA SOURCE // VILLE JARDIN // 18/02/21

Allée d'Orgelès // Rénovation du Massif



M. IMBAULT – Voici l'Allée d'Orgelès, qui a été également remodifiée avec divers massifs. Comme vous pouvez le voir à gauche et le résultat final, à droite une fois aménagée.

ORLEANS // ST MARCEAU // VILLE JARDIN // 18/02/21

QUARTIER ST MARCEAU



Pots décoratifs du Jardin des Plantes

Potager de légumes de collection au Jardin des Plantes

Végétalisation du cimetière Saint Marceau

Étanchéité mare Jardin des Plantes

Réaménagement Place Domrémy



M. IMBAULT – *Le quartier Saint-Marceau avec le Jardin des plantes qui va être aménagé avec des jardinières de couleurs et cela va donner beaucoup de couleurs au jardin, dans l'allée centrale et avec des végétaux bien sûr et puis des fleurissements ponctuels saisonniers.*

ORLEANS // SAINT MARCEAU // VILLE JARDIN // 18/02/21

Potager de légumes de collection, Jardin des Plantes



Installation d'un potager en lasagne

Tressage à la main par les jardiniers

116 espèces végétales implantées (légumières et fleuries) :

Dont 8 espèces anciennes et locales méconnues du grand public

20 espèces de courges différentes

48 espèces vivaces pour un potager plus durable

Les obtenteurs locaux de plantes nouvelles auront un espace dédié au Jardin des Plantes pour présenter leurs créations.

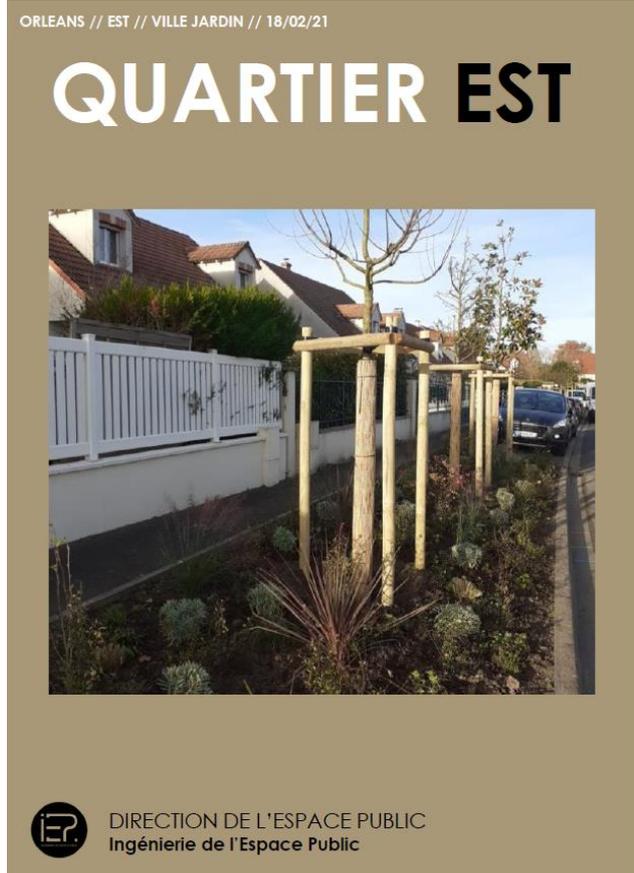


M. IMBAULT – *Il y aura un potager de collection, réalisé en lasagne avec des légumes anciens avec une vingtaine de courges.*

Des travaux sont engagés pour terminer l'étanchéité de la mare du Jardin des Plantes.

Le cimetière de Saint-Marceau va être également aménagé pour éviter l'envahissement de l'herbe, au moyen de semis fleuris.

Je signale que le Jardin des Plantes a eu un label « Jardin Eco Jardin ». Une collection de clématites va être plantée, avec entre 300 et 350 variétés. Orléans est une ville où il y a eu des obtentions de clématites, ce qui permettra très certainement d'obtenir un label national.



Reprise des massifs et remplacement des arbres de la rue F. Gravier

Mise en valeur de la mare du Parc de la Fontaine de l'Étuvée

Création de massifs avenue des Droits de l'Homme



M. IMBAULT – *Il y a eu l'aménagement de la rue Fernand Gravier, qui semble-t-il, a beaucoup plu aux riverains de cette rue.*

Parc de la fontaine de l'Étuvée : mise en valeur de la mare



M. IMBAULT – Il y aura également, la finition de l'aménagement du parc de la Fontaine de l'Étuvée et la création de massifs sur l'avenue des Droits de l'Homme.

ORLEANS // NORD // VILLE JARDIN // 18/02/21

QUARTIERS NORD



DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC
Ingénierie de l'Espace Public



Création d'un potager insolite au Parc Pasteur

Fleurissement de la Place d'Arc

Végétalisation du Grand Cimetière

Création de jardinières et de sculptures végétales
aux abords du Muséum (MOBE)

Défilé de chrysanthèmes boulevard Pierre Ségelle

M. IMBAULT – *Pour ce qui concerne le quartier Nord, nous allons créer au Parc Pasteur, un potager insolite, avec des vrais légumes mais aussi des fleurs que l'on pourra déguster, elles viendront s'ajouter à l'ensemble des massifs. Il va être également installé une collection de potirons, des oranges bien sûr, mais aussi des noirs, des verts, des bleus et même des roses et le tout comestible. On y installera une tonnelle, ce qui permettra de donner une autre allure au jardin mais on ne le voit pas très bien ici. Celle-ci sera constituée à base de haricots grimpants, ce qui permettra au train de passer dessous car le massif engendra les rails du petit train Wichita.*

ORLEANS // NORD // VILLE JARDIN // 18/02/21

La Place d'Arc et le Grand Cimetière retrouvent des couleurs



Exemples de végétalisation // Grand Cimetière :

Semis d'une prairie fleurie à base de vivaces et d'annuelles pour limiter le désherbage et aussi amener de la couleur.



M. IMBAULT – Concernant le fleurissement de la place d'Arc, sur le parvis et à l'extrémité des jardinières, des *lagerstroemias* seront installés. Près des fontaines, sera installé un conifère à plateau, taillé et dont l'extrémité des branches va porter des plateaux.

Concernant le fleurissement du cimetière d'Orléans – on le voit en bas – il y sera planté de la prairie fleurie. A l'automne, une série de végétaux taillés en cépée de telle sorte que ce soit moins austère. En cépée, cela veut dire que les plantes ont trois à quatre branches partant de la base. Celles-ci donneront de l'animation pratiquement douze mois sur douze soit avec des couleurs de bois, des fleurs, des fruits ou des feuillages colorés.

Concernant le Musée d'Orléans de la Biodiversité et de l'Environnement (M.O.B.E), des structures végétales seront installées. En face du musée, trôneront des animaux taillés avec des plantes, en forme de canards, de lapins et de cervidés. Sur l'angle de la rue Albert 1^{er} et Marcel Proust, on aura notamment un dinosaure taillé en plante d'une hauteur de trois mètres. Tout à côté de celui-ci, un *ginkgo biloba*, qui est un fossile végétal, sera planté et dont paraît-il, le dinosaure aimait en faire ses repas.

Vous avez certainement remarqué à l'automne dernier, sur le boulevard Ségelle, un défilé de pots de chrysanthèmes qui a remporté un vif succès. J'ai pu recevoir de nombreux appels téléphoniques à ce sujet, pour dire que c'était quelque chose de très beau. Je rappelle aussi que dans le potager insolite, nous aurons des sortes de colonnes. En fait, la tomate est une plante grimpante et lorsqu'on attache celle-ci à un piquet, on peut voir que cela ne lui plaît pas du tout.

ORLEANS // OUEST // VILLE JARDIN // 18/02/21

Les 26 jardinières du Faubourg Madeleine



Jardinière n°17 :
2 Cupressus Wilma
3 Nandina Obsessed
2 Rosa Mutabilis
1 Lavandula Alba
1 Lavandula Rosea
1 Choisya Sundance
3 Thuya Occidentalis
Emeraude



M. IMBAULT – *Concernant le quartier Ouest, il va y avoir l'embellissement de 26 jardinières situées sur le faubourg Madeleine avec des rosiers odorants. En effet, les rosiers sont un élément très important dans l'histoire de la Ville d'Orléans. Leur floraison s'étendra du mois de mai au mois d'octobre et ainsi les passants pourront profiter de leurs parfums. Il est noté 26 jardinières mais en fait, il y en a 32.*

Par ailleurs, il y aura des jardinières appelées « Roi Soleil » en bois vert où l'on installera des lagerstroemias, des lilas roses et blancs des Indes, des lierres et des clématites tombantes.

QUARTIER CENTRE-VILLE



DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC
Ingénierie de l'Espace Public



Orléans
Mairie

24 massifs Place de Gaulle

Massifs de l'entrée de la mairie et fleurissement du balcon de l'Hôtel de Ville

8 jardinières rue Théophile Chollet

Remise en valeur des 3 massifs de l'Office de Tourisme

Les nouvelles couleurs du centre ancien

Les Canopées de l'esplanade du Théâtre

Potager décoratif du Parc de la Charpenterie

Massif et décors Place du Martroi

M. IMBAULT – *Nous arrivons au centre-ville. C'est certainement là où les choses seront les plus marquantes. Pour la place de Gaulle, elle est composée actuellement de 24 jardinières.*

Chaque massif est composé de différentes variétés de roses parfumées avec divers coloris et une floraison qui va s'installer du mois de mai à octobre.

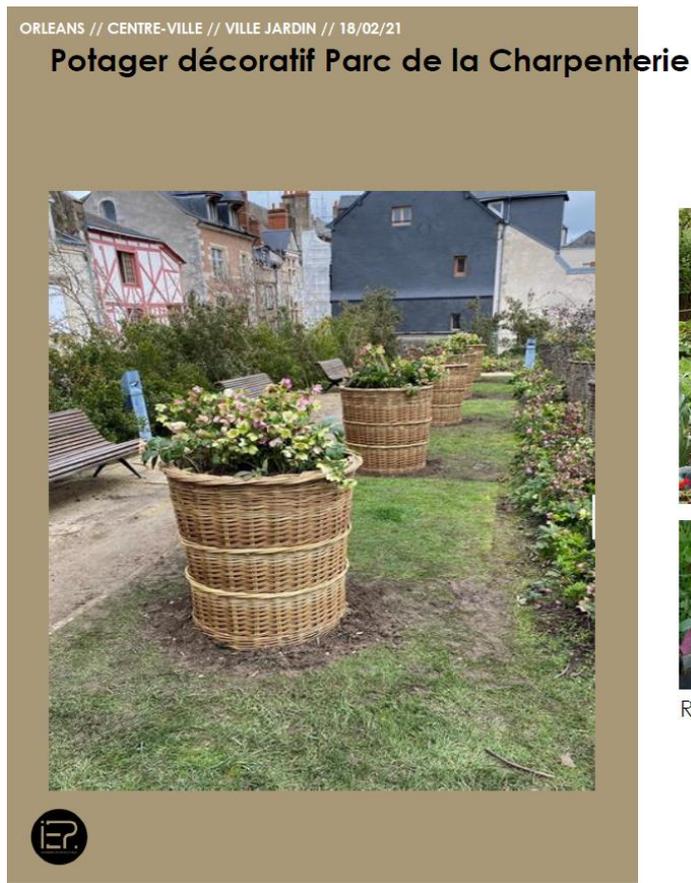
Concernant le balcon de la Mairie, mesurant 50 mètres, il sera décoré de plantes tombantes avec des couleurs associant celles des colonnes fleuries situées rue Jeanne d'Arc. Les couleurs dominantes des pétunias seront le noir et le jaune, fil conducteur de tous les massifs de la Ville. Ce qui va être exceptionnel. Les jardinières situées rue Théophile Cholet seront habillées de fleurissement estival.

Les massifs de l'office du tourisme seront remis en valeur et notamment avec – cela ne vous dira pas grand-chose, mais vous pourrez chercher sur internet – un picea koster blanca. En fait, c'est un sapin qui reste bleu toute l'année.

Canopées sur l'esplanade du Théâtre



M. IMBAULT – *Nous arrivons sur l'esplanade du Théâtre avec ses trois canopées. Ce sont des structures renfermant un réservoir d'eau avec un appareil photo volcanique. Celui-ci récupère de l'électricité afin de faire fonctionner une pompe pour arroser les plantes sur ces installations-là. Il y a déjà des plantes grimpantes, de l'akébia, c'est une très jolie plante. Un autre mobilier urbain avec des conifères à plateau, viendra compléter le tout.*



Roses de Noël

M. IMBAULT – Nous arrivons au potager décoratif du jardin de la Charpenterie. Auparavant, pour ceux qui y sont allés récemment, il y avait deux grandes haies de deux mètres de long. Lorsque l'on entrait dans le jardin on n'y voyait strictement rien. C'est pourquoi il a été décidé de tailler celles-ci en créneau de telle sorte que l'on aperçoive l'ensemble du jardin.

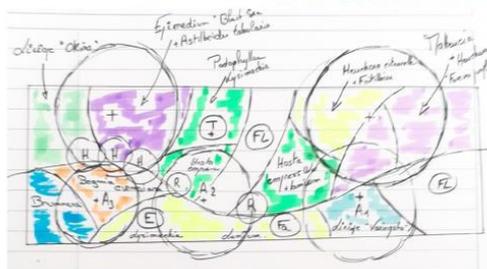
Ce jardin-là sera un jardin fleuri et ce, durant tout l'hiver. On ne va pas bien sûr planter des pétunias, des bégonias ou des rosiers mais des plantes qui fleuriront en hiver.

On peut apercevoir ici quelques photos. Il va y être installé également une collection de roses de Noël. Tout le monde connaît la rose de Noël. On dit d'elle qu'elle fleurie à Noël, c'est faux. Noël est la période de départ pour la floraison, pouvant durer jusqu'en mars ou avril, selon les variétés. On en trouvera des noires, des jaunes, des vertes, des rouges, des bleues, des orange, des roses et forcément des blanches, qui permettront d'animer le jardin.

Tout cela sera planté sur le balustre donnant sur la Place de Loire dans le courant de l'automne. On pourra y trouver des clématites, si bien choisies, pourront fleurir du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Il y aura l'aménagement de la place Halmagrand et à la place du séquoia, il y aura des boules, des cônes et un éclairage nocturne.

Massifs et décors Place du Martroi



M. IMBAULT – *On en vient à la place du Martroi, qui est certainement la plus importante plus importante. On va jouer sur quatre thèmes : le volcanique, le japonisant, l'extravagant et le « mixed border ». Ce sont tous les massifs qui se trouvent devant les restaurants et la banque.*

Sur la place elle-même, va être installé cinq îlots végétaux, composés des grandes jardinières. Celles-ci sont très élégantes, en bois, sur lesquelles on pourra trouver un siège permettant de s'asseoir au milieu des plantes. En effet, on ne peut percer ou faire des trous sur la place du Martroi.

Six cyprès de Provence seront installés dans l'ensemble de ces jardinières, faisant entre sept et dix mètres de haut. On va donc y retrouver quelque chose de particulièrement original tant dans les massifs que sur les jardinières.

L'ensemble des décors se fera sur six principes et qui se suivent : la couleur, l'originalité, la découverte, la mise en scène, la curiosité et les variétés. Lorsqu'il s'agira des massifs d'extravagantes, on y trouvera des plantes que l'on n'a pas l'habitude de voir mais très originales. Par exemple, l'hiver, on plantera du kaki du latin le diospyros. Celui-ci produit des fruits orange et durant la période de Noël, on pourra imaginer des boules orange accrochées dans l'arbre alors que ce sont des vrais fruits.

Il faut savoir que, dans notre région, le kaki se déguste en mettant un kilogramme de sucre, pour un fruit de cent cinquante grammes, afin qu'il soit bon à consommer.

EVENEMENTS//ANIMATIONS



Concours de Roses 2021

InsoliteRose

Master Class des champions du monde fleuristes



DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC
Ingénierie de l'Espace Public



Orléans
Mairie

M. IMBAULT – *Pour terminer cette présentation, je vais proposer, fin avril début mai, à tous les élus, de venir découvrir le centre de production horticole de Saint-Denis-en-Val. Ce sera une chose très intéressante et vous verrez encore dans cette période-là, l'ensemble des plantes qui ne seront pas encore dans les massifs de la Ville. Vous pourrez apercevoir d'un seul coup environ 100 000 plantes fleuries dans les serres du centre de production horticole en plus des potées fleuries. En effet, l'exercice sera de jouer avec des potées fleuries réunies, de manière à faire beaucoup plus de masse florale.*

Il y aura les rues anciennes, pour le moment, onze rues et places dans le centre ancien avec parfois des pots en période estivale. A partir de ce printemps, on va retrouver des pots de couleurs avec, une rue jaune, une rue verte, une rue rouge avec des végétaux persistants auxquels on ajoutera du fleurissement ponctuel. Cela nous mettra de la couleur dans les rues durant l'hiver.

Les dernières choses concernant les manifestations qui se sont déroulées. Il y a eu le 62^{ème} « Concours International de Roses » qui s'est déroulé le 10 septembre dernier au Jardin des Plantes.

Une « Rose d'Or » a été décernée pour la 33^{ème} fois alors que c'était le 62^{ème} concours. Cela veut dire que tous les deux ans, on découvre une « Rose d'Or ». Cette année, elle a été nommée « Bornéo Odorée » présentée par Interplant, qui est un obtenteur des Pays Bas. Je rappelle que ce concours est très exceptionnel et il en existe deux en Europe. Il se déroule en septembre afin de bien démontrer que les rosiers présentés ont une remontance, ce qui signifie qu'ils refleurissent une deuxième fois en période automnale.

Il y a eu également cette année, 51 obtenteurs : allemands, anglais, belges, danois, français, hollandais, suisses, américains et japonais. Il faut savoir que lorsque l'on présente les roses aux Jardins des Plantes, parfois toutes nouvelles, sans nom et avec simplement un numéro, cela représente dix ans de travail pour un obtenteur. On ne dit pas un créateur de roses mais un obtenteur car, en effet, on obtient des roses à partir de deux rosiers. Ainsi, le terme de créateur est utilisé pour des choses qui

n'existeraient pas contrairement à obtenteur.

Il y a eu « Insolite Roses » au Jardin des Plantes au mois de septembre et 19 fleuristes, avec le concours « Inter Flora », ont présentés de superbes compositions permettant à près de 800 visiteurs de venir voir la présentation.

Il s'est déroulé pour le dernier week-end de janvier une « master class » avec des fleuristes champions du monde. Il en existe seulement 12 dans le monde dont un Français. A cette occasion, un Français et un Espagnol étaient venus montrer à des fleuristes « Meilleurs Ouvriers de France » ou « champions de France », de nouvelles méthodes de constitution de bouquets. Cela a remporté un énorme succès, ils sont venus de la France entière et des quatre coins du monde. De plus, nous aurions dû avoir la présence du fleuriste de la Principauté de Monaco mais il était souffrant.

Voilà M. le Maire, mes chers collègues. Tout ce que je voulais vous démontrer, c'est ce qu'est le début d'une « Ville Jardin ». Je dis bien : ce n'est que le début. Je vous remercie.

M. le Maire – Ce n'est que le début, donc on continue. Y a-t-il des interventions ? C'est bien, je vois que le sujet vous passionne. Alors M. DUPLESSY puis M. KHOUTOUL.

M. DUPLESSY – J'aurais une petite question par rapport à la durabilité de toutes les plantations que vous nous avez présenté. Finalement, un jardin, cela a le mérite d'être entretenu pour lui donner l'aspect souhaité mais c'est aussi un espace de vie capable d'être autonome. Aujourd'hui, parmi toutes ces installations présentées, quelles sont celles qui correspondent vraiment à cette définition du jardin ? Pour moi, ce sont des pots de fleurs et des pots de fleurs ne font pas un jardin, même s'il y en a un certain nombre, avec les équipements montrés au sol. Pour avoir plus de précision sur la durabilité de tous ces équipements, comment fait-on revenir la nature ?

Les fleurs, c'est très agréable, ça sent bon quand on a choisi les bonnes fleurs mais le fleurissement n'est pas la nature en ville. Un jardin ne peut se réduire à des pots de fleurs, même si j'ai entendu que cela n'était que le début de cette politique de Ville Jardin.

M. IMBAULT – Je pense que vous ne m'avez pas bien entendu, cher collègue. Je vais répéter ce que j'ai dit.

(Rires dans l'hémicycle).

M. le Maire – Alors M. IMBAULT, je vais proposer à M. CLOZIER d'intervenir. Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Mme KOUNOWSKI, M. KHOUTOUL et M. GRAND.

Essayez quand même à cette heure avancée, si on peut comprimer, non pas les fleurs mais les interventions. M. CLOZIER.

M. CLOZIER – Merci M. le Maire, chers collègues. « Ce n'est qu'un début » mais je vais parler d'avenir. La Ville Jardin je vais me risquer en latin « hortus civitatem » et pour ma part, dès qu'on parle de jardin, j'y reviens. Je voudrais anticiper et alerter sur ce qui est en train, peut-être, de se dérouler sur le terrain des Groues. Les services ont émis, en début d'année, un Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) pour une étude de capacité concernant cette Zone d'Activités commerciales (Z.A.C.) Il y a une bonne nouvelle dans ce document. On parle d'un parc de 15 hectares qui est souhaité et on a de quoi s'en réjouir. En revanche, à la deuxième lecture de ce document, un doute s'installe parce qu'on sent bien que finalement, il n'est que souhaité et cela n'est pas du tout un invariant.

Avec la crise sanitaire et les deux confinements, on a pu voir comment aujourd'hui, les gens venant d'Orléans, Saran, Saint-Jean-de-la-Ruelle se sont approprié les aménagements mis en place, entourés de verdure avec des chemins pédestres. Les gens y viennent, ils y vivent, ils y courent et ils y jouent. Le quartier des Blossières est déjà extrêmement dense avec 1 300 logements environ. Dans ce C.C.T.P., il est souhaité de rajouter 900 logements. Je trouve que sur la Métropole, de nombreux projets immobiliers sont déjà prévus. Il y a d'ailleurs juste à côté du terrain des Groues, Interives où il va y avoir énormément de logements collectifs.

Est-ce qu'aujourd'hui, les logements collectifs sont une réelle aspiration des futurs acheteurs et acquéreurs ? Nous sommes en plein dans les Assises de la Transition Ecologique dont vous êtes, M. le Maire, l'acteur majeur. De nombreux citoyens et élus du Nord de la Métropole vous demandent de poser là un acte politique assez fort pour ne pas choisir. En réalité, il faut à la fois ce parc de 15 hectares et le nombre de logements, juste nécessaire. Je vous remercie.

M. le Maire – Mme KOUNOWSKI et M. KHOUTOUL après.

Mme KOUNOWSKI – M. IMBAULT, végétaliser la Ville oui parce qu'on sait qu'avec l'augmentation des températures et le réchauffement climatique, il faut des villes vertes pour garder la fraîcheur. Là, vous mettez des fleurs, c'est très bien. Ma question va concerner la pérennité d'une fleur. Souvent, elle a des agresseurs les insectes. En fait, avec le réchauffement climatique, on voit arriver malheureusement sur Orléans des espèces d'insectes tels les frelons asiatiques et il y en a d'autres. Tant mieux pour les abeilles car elles vont trouver un vivier de fleurs pour butiner, et pour la pollinisation mais par contre d'autres insectes arrivent. Comment allez-vous lutter contre cela ? J'espère qu'il n'y aura pas d'utilisation d'insecticides car ce serait contraire aux règles futures de bonne santé. On se rend compte actuellement que les pesticides ont un impact majeur sur la santé. Merci.

M. le Maire – M. KHOUTOUL et M. GRAND après.

M. KHOUTOUL – Je tiens à dire bravo pour la présentation de M. IMBAULT. Notamment, nous avons pu échanger, M. IMBAULT et moi-même, sur le partage de sa passion et de ce qu'il pourrait apporter dans certains Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (Q.P.V.) et auprès de centres d'animation socio-culturels. Nous avons longuement échangé sur toutes les plantes et plus particulièrement sur les abeilles et la ruche. M. IMBAULT a une certaine pédagogie, très intéressante, qu'il peut apporter au sein de certains territoires notamment au travers de l'agriculture urbaine.

M. le Maire – Merci. C'est très juste. M. GRAND.

M. GRAND – Juste une chose. Je remercie M. IMBAULT pour cet exposé. Je suis très agréablement surpris par l'attention que nous avons tous eu, directement lié au fait que M. IMBAULT soit passionné et passionnant. J'avais l'impression d'être sur France Bleu pour l'écouter personnellement régulièrement. J'ai vraiment apprécié ce temps de présentation parce que c'est un véritable changement.

Lorsque l'on est comme moi élu depuis quelques années et que l'on parlait de sujets pourtant considérés importants, à l'époque, tels l'environnement, la biodiversité et qu'on en parle là. Il faut savoir si, l'objectif de M. IMBAULT avec Ville Jardin et avec ce nombre importants de végétaux est bien compris.

Je voudrais lui demander, si au-delà cet engagement, l'idée d'avoir de véritables îlots de fraîcheur – parce qu'il faut avoir de véritables volumes – si cela fait partie de ses objectifs fixés pour l'avenir. Est-ce que dans votre esprit très fécond, il y a cette idée de pouvoir créer ces îlots de fraîcheur grâce à ces végétaux ?

Je pense avoir eu la réponse dans vos propos, est-ce que les végétaux utilisés viennent en majeure partie ou en totalité du centre de production municipale horticole de Saint-Denis-en-Val ? Dans ce cas-là, confirmer que ces végétaux créés, même si l'on ne doit pas dire « créer », comme je l'ai bien compris, permettent de grandir au sein de notre métropole. S'assurer que l'on soit dans ce cas où les végétaux soient bien produits localement. Dernière chose : à ma connaissance, les dernières « Florales » à Orléans c'était 1967, l'année de ma naissance. Envisagez-vous l'organisation de « Florales » dans les années à venir ?

M. le Maire – Bonne question. M. IMBAULT pour répondre.

M. IMBAULT – Je vais apporter des réponses collectives concernant les végétaux de la Ville Jardin, et c'est pourquoi je vous ai dit que vous ne m'avez pas bien écouté.

Tout simplement, 90 % des massifs qui vont être reconstitués place de Gaulle, place du Martroi et sur le faubourg Madeleine sont des plantes de pépinières c'est-à-dire des conifères, des arbustes des rosiers et des plantes vivaces. Ce sont des associations très complexes qui en définitif donneront un effet. Le fleurissement ne vient que compléter ces massifs-là. Alors évidemment, on ne peut planter des arbres place du Martroi et sur le faubourg Madeleine, car impossible, des petits peut-être mais cela ne ressemblerait à rien. C'est la raison pour laquelle de nombreux arbustes seront complétés par le fleurissement du centre de production horticole de Saint-Denis-en-Val. Toutes les autres plantes ne font pas de grands chemins parce qu'elles arrivent de producteurs Orléanais., et ce sont les consignes que j'ai passé. Bien sûr, il y a des plantes qui viennent d'ailleurs mais 90% des végétaux qui vont être plantés sont issus de la production locale. C'est quelque chose à laquelle je tiens beaucoup. Les entreprises qui travaillent pour la Ville ont la consigne bien précise et tout autant que les responsables de secteurs. On prend des végétaux d'Orléans. Les rosiers viennent peut-être de Bellegarde car il demeure plus qu'un rosieriste.

Concernant les « bestioles » dont vous parliez, le fait que nous installions des plates-bandes fleuries à La Source, au Grand cimetière d'Orléans et au cimetière de Saint Marceau permettra de faire revenir les abeilles, les papillons et les bourdons. Contrairement à ce que l'on peut imaginer, le bourdon est un insecte violent. Si quelque chose vient à venir dans son territoire, et même plus gros que lui, il n'en fait de suite qu'une bouchée. Ainsi, toutes ces reconstitutions de prairies fleuries permettront la biodiversité. Ce sera la même chose dans les parcs, cela permettra également revenir les hérissons, peut être augmenter la quantité d'écureuils. C'est ce qu'il va se passer notamment au parc du Sanitas que nous sommes en train de préparer.

Tout ceci est un tout. Des plantes vont être mises et je vais vous donner, dans un instant, des informations sur les arbres de la ville et cela va vous étonner. Ai-je répondu à toutes vos questions ?

Mme KOUNOWSKI – Excusez-moi M. IMBAULT, est-ce qu'il y aura l'utilisation de pesticides ? C'est cela dont je veux être sûre.

M. IMBAULT – Je ne veux pas faire de publicité mais si vous écoutez la radio, lors de mes conseils, il n'y a jamais de produits chimiques dans mes produits de lutte et ce sera le cas là.

Avant de vous présenter le barème de l'arbre, je voudrais vous donner quelques indications concernant la situation des arbres à Orléans. A Orléans, nous avons au total 25 000 arbres, je parle de la ville, sans compter des boisements sur La Source ou à la Charbonnière où la ville a également du bois. Cela représente plus de 500 genres, espèces et variétés.

Voici à titre d'exemple pour un genre, une espèce et une variété. Vous connaissez tous je pense, l'arbre à papillon « buddleja davidi » Ile de France, buddleja c'est le genre, davidi c'est l'espèce par exemple, et Ile de France pour la variété. Voilà comment se divise une plante. Je vais y revenir pour l'avenir.

Je vous disais, sur la ville se trouve 25 000 arbres avec quelques plantes exceptionnelles. Par exemple, dans le jardin de la Mairie, le taxus, j'en parlerai pour sa valeur, âgé d'environ 250 à 300 ans. C'est le doyen de la ville. Il y a derrière ce jardin, l'arbre à mouchoirs. Venez le voir en mai, avec une sorte de fleurs, des bractées, qui lorsqu'elles tombent au sol, laisse à penser que c'est un champ de mouchoirs blancs. C'est très original.

Au Jardin des Plantes, il y a un arbre aux 40 écus, planté en 1838, très bel arbre. Je vous invite à venir le voir en automne. En effet, lorsque ses feuilles tombent, on dirait un tapis doré. Côté conifère, des cèdres du Liban trônent sur le boulevard Rocheplatte. Tout cela pour vous dire que les arbres de la ville sont entretenus. Pour l'année 2020, il y a eu 4 111 arbres qui ont subi des interventions dont 3 130 élagués, 931 abattus et 531 dans les boisements, morts, malades ou déshydratés.

Cela a permis de produire 241 m³ de mulch, destiné au paillage des massifs. Pour environ moitié d'élagage et d'abattage, par les 5 élagueurs-grimpeurs de la Ville et pour le reste, ce sont des entreprises. Pour vous donner seulement un exemple, en 2019, nous avons supprimé 638 arbres et replantés 703. Si l'on prend les moyennes des dernières années, en règle générale, on a abattu 307 arbres et replanté 503. Avec les conditions climatiques que nous vivons depuis quelques d'années,

on est en train de prendre beaucoup de précautions afin de replanter des essences résistantes à la sécheresse. Sur les dernières années, parmi tous les arbres abattus, il y a une progression. En 2021, on va en abattre 1 235 et donc on va replanter forcément beaucoup plus. Pour les arbres abîmés par les périodes de sécheresse, on compte environ 20 % des arbres abattus car morts pour cause de sécheresse, chaleur ou déshydratation. Voilà donc pour ce qui concerne de la situation des arbres à Orléans.

La Ville possède également une forêt de 124 hectares qui s'étend sur trois communes, Boigny-sur-Bionne, Semoy et Saint Jean de Braye. Sur ces 124 hectares, 123 hectares sont des parcelles de bois et une parcelle de lande pour la 124^{ème}. C'est-à-dire celle-ci est toute plantée en variété de bruyères sauvages. Lorsqu'on a l'occasion d'aller au parc de la Charbonnière, on peut voir tout cela. C'est une forêt qui est gérée par l'Office National des Forêts (O.N.F.). En définitif, il y a des coupes de bois faites régulièrement, tous les 3, 4, et 5 ans. Elles ne sont pas distribuées à n'importe qui, mais vendues aux enchères, au tribunal de Tours. En 2018, a eu lieu la dernière coupe. Celle-ci n'a pas été acquise étant donné que c'était une parcelle avec énormément d'espèces différentes de bois de chênes, des bouleaux des charmes. Parmi les chênes, il y a notamment du chêne rouge d'Amérique, planté pour faire de la décoration automnale. Celui-ci ne vaut rien pour l'ébénisterie et ne vaut que très peu pour la menuiserie. De plus, on pourrait en faire du très bon bois de chauffage mais les particuliers n'en veulent pas estimant que le rouge à l'intérieur du bois ne ressemble pas à du chêne. Ce qui explique qu'il reste sur place. Il faut savoir que nous avons quand même, 124 hectares de bois qui sont exploités avec un parc de gestion par l'O.N.F.

J'ajouterai une dernière chose. Nous avons sur la ville, 122 arbres remarquables et non chez les particuliers. Je compte pour les mois à venir, refaire un recensement plus précis afin d'établir un petit fascicule pour les identifier. Je sais qu'à l'office du tourisme et à l'accueil de la Mairie, nombreux touristes et Orléanais souhaitent découvrir les différentes espèces d'arbres sur la ville. Ceci pourrait être mis en place en début ou fin d'année prochaine par, pourquoi pas, deux étudiants ingénieurs ou autre. Dans le cadre de leurs études, ils pourraient faire le recensement et raconter l'histoire de l'arbre, ses origines et ses caractéristiques.

Voilà, avant de vous faire lecture de la délibération, ce que je voulais vous expliquer sur le devenir de la Ville et la situation des arbres.

M. le Maire – *Merci M. IMBAULT.*

N° 15 – Espace public. Barème d'évaluation de la valeur financière des arbres. Approbation.

M. le Maire – *M. IMBAULT, pour présenter le point n° 15, c'est important, sur le barème d'évaluation de la valeur financière des arbres.*

M. IMBAULT – *Merci M. le Maire, chers collègues. Il s'agit donc d'approuver le barème de l'arbre. C'est en quelque sorte un barème d'évaluation des arbres permettant de calculer leur valeur financière et de demander un dédommagement en cas de dégradation. Un nouveau barème vient donc d'être élaboré par l'association « Plantes et Cité » à laquelle bon nombre de collectivités font partie dont Orléans. Le barème devient donc un très précieux indicateur, permettant de protéger les arbres de façon préventive en communiquant leur valeur, en amont, lors de travaux ou de constatation de dégât. Celui-ci est établi en fonction de l'essence, son âge estimé, son emplacement, son état sanitaire, son allure générale et éventuellement son classement.*

Pour vous donner seulement trois exemples : le taxus baccata de la cour Hardouineau dont je faisais allusion tout à l'heure, avec ses guirlandes annuelles, est évalué à 88 590 €, un platane du boulevard Alexandre Martin est évalué à 10 510 €, ou encore un charme en colonne de la rue Albert Barbier est évalué à 13 141 €. A cela viendront s'ajouter les frais d'expertise, de sinistre, d'élagage, de débarras, de dessouchage, de fournitures et de plantation de nouveaux sujets de la plus forte dimension possible avec une garantie de reprise, une surveillance et un entretien pendant deux ans, le tout à la charge de l'auteur des faits.

Dans ces conditions, je vous propose d'approuver ce nouveau barème d'évaluation des arbres disponibles sur le site internet « baremedelarbre.fr », permettant de calculer leur valeur financière et de demander un dédommagement en cas de dégradation, également d'approuver la possibilité d'ajouter aux montants de l'indemnité, les montants relatifs aux frais inhérents, calculés sur la base des marchés publics en vigueur, à la date de l'évaluation et par le tarif horaire adopté chaque année par la collectivité et enfin de déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet. Je sou mets donc, M. le Maire, chers collègues, cette délibération à votre approbation et je vous remercie.

M. le Maire – *Merci. Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Je vais essayer d'être très rapide. M. IMBAULT, j'ai bien entendu ce que vous avez dit sur les arbres et c'est très important. La Ville d'Orléans s'était très bien positionnée en 2011, en votant la charte de l'arbre, qui protégeait les arbres, l'espace public mais aussi l'espace privé. Je vais juste vous demander deux choses que je vais aborder rapidement. Premier point, personnellement, je réside à La Source qui se trouve être un endroit magnifique. D'ailleurs, lorsque les pilotes d'hélicoptères se dirigent vers le Service d'Aide Médicale Urgente (S.A.M.U.) disent qu'ils arrivent sur une mer verte. On a des arbres magnifiques qui sont actuellement impactés par la sécheresse. Nous parlons d'arbres dans le domaine public pour autant, il y a également une grande partie d'arbres dans le domaine privé. Normalement, il faut l'accord des services de la Ville pour abattre un arbre. Les services évaluent et donnent une réponse au demandeur privé. On peut constater actuellement que les habitants font bien la demande, suivent la procédure mais hélas, ne tiennent pas compte de leur diagnostic. Certains sont amenés à mutiler les arbres – tout récemment, une personne a abattu ses chênes de deux mètres de haut – c'est quand même incroyable ! Et ce, malgré la réponse négative de la Ville.*

Je voudrais vous demander si les services de la Ville ont les moyens d'intervenir pour suivre les décisions données de la Ville. En effet, on a l'impression que celle-ci donne son avis selon la charte de l'arbre, mais cela n'est pas suivi de faits. Ces personnes agissent en toute impunité et je trouve cela dommage.

Deuxièmement, je tenais à vous alerter, et je pense que vous êtes au courant ainsi que M. le Maire, sur la catastrophe écologique qui va avoir lieu à la sortie sud d'Orléans et plus précisément vers la sortie d'Ikea. Il va y avoir un massacre – j'appelle cela ainsi – à la tronçonneuse. Pourquoi ? La Mairie d'Ardon a décidé d'abattre, je crois, au moins 4 hectares de forêt, pour y installer une zone commerciale, avec des sols complètement artificialisés. On va se retrouver avec une entrée de ville complètement bétonnée. Premièrement, tout cela est contraire à ce que l'on devrait faire par rapport au réchauffement climatique. Deuxièmement, il est vrai que la commune d'Ardon ne fait pas partie de la Métropole orléanaise bien que certains terrains impactés appartiennent à la commune de Saint-Cyr-en-Val – cette dernière fait partie de la Métropole – avec des terrains appartenant au Département – et là, je m'adresse au Conseiller Départemental et je ne devrais pas. Que pouvez-vous faire pour sauver les arbres, M. le Maire, et éviter qu'il y ait une zone commerciale risquant de pénaliser les commerces de proximité déjà assez affaiblis ?

M. le Maire – *Je répondrai sur la question de La Source et d'Ardon.*

M. IMBAULT – *Pour ce qui est des arbres de La Source, je découvre des choses depuis que je suis arrivé. Je me suis aperçu que le règlement établi par la Ville pour tout ce qui concerne les lotissements privés de La Source est caduc. On est en train de revoir cette question avec les services concernés et en particulier le service juridique. Le moment venu, il faut qu'on puisse en parler avec M. le Maire afin de voir ce que l'on pourrait envisager car dans certains secteurs c'est une véritable catastrophe. On constate, surtout, qu'on abat des arbres et qu'on replante des choses, comme des figuiers. Ce système n'est pas du tout à instaurer à La Source. Il est vrai que le technicien de la Ville est très souvent appelé pour pouvoir constater si un arbre est malade ou pas. Il faut qu'on ait une juridiction bien à jour afin que l'on puisse mieux agir sur ce domaine de La Source, avec des arbres tombant trop souvent et sans raison.*

M. le Maire – *J'ajoute simplement sur ce point que les questions juridiques seront prises en compte et notamment pour ce qui est du Plan Local Urbain Métropolitain (P.L.U.M.) qui est en cours.*

Concernant Ardon, je le dis clairement, nous sommes hostiles à ce projet et cela se sait. Nous ne sommes pas les seuls à l'être. Ce projet est totalement inadapté et n'a aucune raison d'être. Il faut aussi que tout le monde entende ce que je suis en train de dire. Je ne suis pas le seul à le dire et je peux me permettre de dire que la Métropole est également hostile à celui-ci. Evidemment, vous avez raison, sur des terrains qui ne nous appartiennent pas et nous sommes, qui plus est, en dehors du périmètre de la Métropole. Cela pose déjà la question de la relation sur le pourtour immédiat de celle-ci. Si l'on refuse un certain nombre de choses, venant un kilomètre plus loin, et venant en plus détériorer des espaces verts qui doivent être protégés. Tout ceci est choquant. Il y en a assez de continuer avec ce mitage et cette prolifération urbaine partout. J'invite ceux qui ont la responsabilité de ce projet à assumer leur responsabilité – et cela serait bien. Nous sommes tout à fait disposés – à voir puisque certains terrains appartiennent au Département, d'ailleurs ce dernier n'est pas favorable à ce projet – à avoir une discussion et, pourquoi pas et dans certaines conditions, se porter acquéreur. J'ajoute qu'il n'y a pas que ce terrain-là qui soit concerné par des aménagements futurs avec lesquels nous ne sommes pas nécessairement d'accord. Je ne peux dire être plus clair, mais je peux le répéter. J'ai donc tout dit. On fait tout ce que l'on peut pour que le commerce existant soit soutenu et puisse fonctionner et nous sommes en permanence confrontés à ce type d'implantations complètement aberrantes. Vous pourrez répéter ce que je viens dire et même avec plaisir, n'hésitez pas.

Donc, je vais néanmoins vous consulter pour cette délibération qui est importante et vous l'avez compris, vise à dissuader des actions venant à abîmer ou détruire les arbres du territoire. Lorsque vous voyez d'ailleurs les prix – parce que l'on va l'appliquer – si, d'aventure, certains trouvaient amusant ou se moquaient complètement des arbres – en disant ce n'est pas grave – et mettent un coup de pelleuse en se disant « on verra plus tard ». Je les invite à faire attention. Nous avons des prix qui sont évoqués en dizaines de milliers d'euros. Je pense que cela devrait contribuer à dissuader les mauvais comportements. C'est particulièrement vrai et nous sommes vigilants sur la question de la gestion des chantiers. Comme je l'ai dit récemment, dans une autre instance, un arbre c'est vivant et le vivant cela se respecte. Il n'y a pas du vivant qui se respecte et un autre vivant que l'on détruit. L'arbre doit être respecté et protégé. J'invite donc les uns et les autres à entendre mon propos.

M. IMBAULT, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Par une délibération en date du 27 février 1981, le Conseil Municipal a approuvé un « Statut de l'arbre urbain ». Ce statut de l'arbre urbain intègre un barème d'évaluation des arbres, qui permet de calculer leur valeur financière et de demander un dédommagement en cas de dégradation. Ce barème, assez ancien, se base sur les critères suivants : espèce, prix en pépinières, dimensions, localisation, état sanitaire, etc.

Un nouveau barème d'évaluation de la valeur financière des arbres vient d'être élaboré par l'association Plante & Cité, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Seine-et-Marne et l'association COPALME (association ayant pour objectif de promouvoir l'Arboriculture et le métier d'arboriste grimpeur et de favoriser le partage des connaissances dans le domaine de l'arbre d'ornement).

Plusieurs collectivités ont participé à l'élaboration de ce nouveau barème, qui a pour objectif de devenir une référence au niveau national.

Aussi, dans le cadre de la gestion de son patrimoine arboré (estimation à 8 000 / 9 000 arbres et des espaces boisés), la Mairie envisage d'adopter ce barème, qui intègre de nouveaux paramètres (agrément ou désagrément, rôles vis-à-vis de la biodiversité, etc.).

Les arbres vivent longtemps, plusieurs dizaines d'années, parfois plusieurs siècles et sont donc confrontés, au cours de leur vie, à de nombreuses modifications de leur environnement. Ils sont ancrés dans le sol et leurs racines, invisibles et non détectables, sont parfois réparties loin dans le sol. Les risques de dégradation sont donc importants.

Or, pour nous faire bénéficier de ses bienfaits, l'arbre doit être en bonne santé et, en ville, ils sont soumis à rude épreuve, notamment du fait de travaux réalisés à leur proximité, qui représentent un risque important pour leur santé, leur longévité et leur stabilité.

L'adoption d'un barème de calcul de la valeur de chaque arbre permettra de mieux les protéger :

- de façon préventive en leur donnant une valeur et en la communiquant en amont de travaux réalisés à proximité ;
- de façon curative, lors de constatation de dégâts.

Le barème de l'arbre s'articule autour de deux volets :

- La Valeur Intégrale Évaluée de l'arbre (VIE). La VIE permet d'évaluer la valeur d'un arbre, exprimée en €. Elle constitue un élément d'appréciation et de débat permettant de mieux connaître les arbres. Elle sensibilise à leur présence et à leurs bénéfices en ville. Les données à renseigner afin de calculer la VIE couvrent plusieurs thèmes : écologie, environnement, paysage, protections réglementaires, dimensions et état de l'arbre, caractère remarquable.
- Le Barème d'Évaluation des Dégâts causés à l'arbre (BED). En cas de dégâts occasionnés à un arbre, le BED permet de quantifier le préjudice subi et de calculer le montant d'un éventuel dédommagement. Ce montant calculé automatiquement correspond à une proportion de VIE, et peut ensuite être réclamé à l'auteur des dégâts. Le BED permet ainsi de protéger les arbres de façon répressive. Les données à renseigner afin de le calculer prennent en compte différents paramètres, selon que la dégradation concerne l'arbre entier, le houppier, le tronc et/ou les racines.

Ce barème est accessible librement et gratuitement sur le site internet (www.baremedelarbre.fr). Il est composé d'un calculateur, d'une notice d'utilisation, d'un document de présentation détaillé permettant d'en comprendre les mécanismes et d'en connaître les sources, de modèles de « fiches terrain » et de « fiches bureau » destinés aux évaluateurs, des conditions générales d'utilisation (CGU) et de documents annexes.

En adoptant ce barème, la Mairie se réserve le droit de l'appliquer, de façon préventive ou curative, à l'ensemble des arbres appartenant à la Ville d'Orléans et à tous ceux gérés par la collectivité.

A la suite d'une dégradation sur un arbre, le barème d'évaluation VIE et BED permettra de calculer le montant de l'indemnité du dédommagement que la Mairie sera en droit de réclamer à l'auteur des faits.

A cette indemnité, la Mairie se réserve le droit de rajouter tous les frais inhérents aux dégâts causés :

- frais pour la réalisation d'un diagnostic phytosanitaire et mécanique ;
- frais pour la réalisation de travaux d'égavage, d'abattage, de dessouchage ;
- frais pour la réalisation de travaux de replantation (fosse de plantation, fourniture de végétaux, plantation, entretien/garantie durant 2 ans, etc.) ;
- frais de gestion du sinistre (heures passées pour la constatation des dégâts, pour la gestion du dossier etc.).

Le montant de ces frais sera calculé sur la base des marchés publics en vigueur à la date de l'évaluation (marché égavage/abattage, marché inventaire/diagnostic, marché travaux d'aménagements paysagers) et par le tarif horaire adopté chaque année par la collectivité. Ces frais seront :

- soit directement pris en charge par l'auteur des dégâts (commande de sa part auprès des entreprises titulaires des marchés),
- soit ajouté à l'indemnité de dédommagement due à la collectivité.

L'adoption du barème VIE et BED se substituera pour les arbres gérés par la Ville, au barème d'évaluation du statut de l'arbre urbain de 1981.

Dans ces conditions, après avis de la commission Urbanisme, Logement et Développement durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le barème d'évaluation des arbres disponible sur le site internet www.baremedelarbre.fr, qui permet de calculer leur valeur financière et de demander un dédommagement en cas de dégradation ;

2°) approuver la possibilité d'ajouter au montant de l'indemnité les montants relatifs aux frais inhérents calculés sur la base des marchés publics en vigueur à la date de l'évaluation et par le tarif horaire adopté chaque année par la collectivité ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir les formalités nécessaires à cet effet ;

4°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie ».

ADOPTE A L'UNANIMITE

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE REVOIR UN MODELE

N° 16 – **Tourisme. Modalités d'encaissement des recettes liées au label « Ville d'Art et d'Histoire ». Approbation d'une convention à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME.**

M. le Maire – *Nous arrivons au point n°16, Mme FEDRIGO. Je vous invite à une présentation sportive de la convention à passer.*

Mme FEDRIGO – *Merci M. le Maire. Rassurez-vous, ce sera très rapide. C'est une délibération purement technique, passée entre la Société Publique Locale (S.P.L) Orléans Val de Loire Tourisme et la Ville d'Orléans.*

Mme FEDRIGO, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :

« La S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME vend pour le compte de la Mairie des produits touristiques liés au label « Ville d'Art et d'Histoire » selon les tarifs approuvés par le Conseil Municipal. Les recettes sont à reverser à la Mairie.

La convention d'encaissement/reversement entre la Mairie et la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME approuvée par le Conseil Municipal du 24 février 2020, arrive à échéance le 31 mars 2021.

Par conséquent et conformément à l'article L.1611-7-1 du code général des collectivités territoriales, après avis conforme du Trésorier de la collectivité, une nouvelle convention d'encaissement/reversement entre la Mairie et la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME est proposée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2021.

La S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME encaissera ainsi directement sur son compte bancaire et reversera au trimestre sur la base d'un titre de recettes émis par la Mairie à l'appui d'un état de versement récapitulatif.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention d'encaissement/reversement à passer avec la S.P.L. ORLEANS VAL DE LOIRE TOURISME d'une durée d'un an à compter du 1^{er} avril 2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 64, nature 70688, opération TA2P002A, service gestionnaire VAH. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 17 – Arts et économie créative. Épidémie de covid-19. Fonds de soutien à la création et à l'emploi artistique. Attribution de subventions à des associations culturelles.

M. le Maire – *Nous passons à la Culture avec le fonds de soutien à la création artistique.*
M. CHANCERELLE.

M. CHANCERELLE – *Ce fonds de soutien de 150 000 € que nous avons voté le mois dernier, a déjà trouvé treize premières associations subventionnées à hauteur de 29 200 €. Il vous est donc demandé d'approuver l'attribution de ces subventions.*

M. le Maire – *Merci. Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *M. CHANCERELLE, par rapport aux attributions de subventions. Celles-ci sont attribuées à des projets qui s'appuient sur des structures. Néanmoins, il y a quand même une problématique avec les artistes indépendants. Comment pensez-vous diffuser cette proposition auprès des artistes indépendants ? Merci.*

M. CHANCERELLE – *En fait, ce fonds de soutien était divisé en deux volets. Le premier s'adresse aux associations pouvant en faire la demande et le second pour l'appel à projets en direction des artistes et des auteurs indépendants. On a conscience qu'effectivement, il peut y avoir une forme d'angle mort pour les artistes indépendants. J'ai reçu vendredi dernier un collectif d'intermittents et de précaires du Loiret avec lesquels on a discuté de cet angle mort et non des moindres. On réfléchit ensemble à essayer d'adapter les mesures afin que le plus grand nombre d'acteurs culturels puissent en bénéficier tant les techniciens que les artistes.*

M. le Maire – *Merci.*

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le soutien à la création artistique et aux projets culturels constitue un des axes fondamentaux de la politique de développement culturel que la Mairie met en œuvre.

Le secteur culturel, comme d'autres, a particulièrement souffert de la crise sanitaire liée à la covid-19 ces derniers mois. Aussi la Mairie a souhaité mettre en place un fonds de soutien à la création et à l'emploi artistique pour permettre aux acteurs de la culture de relancer leurs activités de création et de rencontre avec le public. Ce dispositif a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2021.

Le tableau annexé présente les premières subventions proposées dans le cadre de ce dispositif de fonds de soutien et pour un montant total de 29 200 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) attribuer les subventions aux associations culturelles figurant dans le tableau annexé pour un montant total de 29 200 € au titre de l'année 2021 ;

2°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opération 00001013, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 18 – **Arts et économie créative. Conservatoire. Nouveau règlement intérieur. Approbation.**

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le règlement intérieur actuellement en vigueur au sein de Conservatoire date du 4 juin 2013.

Il apparait nécessaire d'y apporter des modifications liées à l'évolution des pratiques au sein du Conservatoire à rayonnement départemental Musique, Danse et Théâtre d'Orléans. En effet, les évolutions des cursus d'études ainsi que les usages observés appellent une mise à jour du règlement intérieur de l'établissement, notamment sur les points suivants :

- la constitution du conseil d'établissement : modification de la composition du Conseil d'établissement (réduction du nombre des membres) ;
- l'organisation du temps de travail des enseignants et l'ajout d'un chapitre sur les droits et devoirs des enseignants (temps de travail– congés) : au regard de la qualité du service public, l'alinéa 3 du chapitre XI précise l'organisation hebdomadaire de l'emploi du temps des enseignants, afin de répartir au mieux le planning pédagogique dans la semaine et de permettre aux élèves un choix plus étendu des horaires de cours ;
- la mise à jour des modalités tarifaires et locations d'instruments.

Le conseil d'établissement qui s'est réuni le lundi 18 janvier 2021 a émis un avis favorable sur l'opportunité d'actualiser ledit règlement, annexé à la délibération et de procéder aux mises à jour nécessaires.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) abroger le règlement intérieur du Conservatoire en vigueur depuis le 4 juin 2013 ;

2°) approuver le nouveau règlement intérieur du Conservatoire à rayonnement départemental Musique, Danse et Théâtre d'Orléans ci–annexé ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires à cet effet. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 19 – **Arts et économie créative. Conservatoire. Mise en place d'une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique. Demande d'agrément.**

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« Le conservatoire à rayonnement départemental d'Orléans a pour mission de mettre en œuvre la politique culturelle de la Ville d'Orléans en matière d'enseignement artistique, en cohérence avec les textes cadres du Ministère de la Culture qui en assure le classement et le contrôle pédagogique.

En matière d'enseignement préprofessionnel, les textes cadres de l'enseignement artistique évoluent avec la création des classes d'enseignement préparant à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique, le conservatoire d'Orléans pourrait s'inscrire dans ce nouveau dispositif afin de poursuivre sa mission de formation de haut niveau pour des jeunes gens motivés par une carrière dans les métiers artistiques ou culturels.

En effet, le conservatoire est un pôle d'attraction pour les jeunes de son territoire. La qualité de son enseignement, porté par une équipe motivée dont les compétences artistiques et pédagogiques sont reconnues nationalement, offre au conservatoire la possibilité de remplir pleinement sa mission de rayonnement départemental et de pôle ressource sur son territoire. Il a ainsi formé plusieurs générations d'enseignants au sein du réseau des conservatoires et écoles de musique du Loiret (UCEM 45) et parfois de sa propre équipe, tant en musique qu'en théâtre.

La création des cycles spécialisés du conservatoire d'Orléans est intervenue à la suite de la Loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités des collectivités locales et dans le prolongement du Prix Régionalisé mis en œuvre entre les conservatoires de la région Centre-Val de Loire depuis de nombreuses années. Un diplôme d'études musicales régionalisé entre les 5 conservatoires de la Région Centre-Val de Loire (le CRR de Tours, les CRD de Blois, Chartre, Bourges et Châteauroux) et un diplôme d'études théâtrales entre les conservatoires de Tours et Orléans sont créés.

L'obtention de l'agrément permettrait :

- aux élèves post bac de bénéficier du statut d'étudiant ;
- aux élèves des conservatoires et écoles de musique de la métropole de bénéficier d'une formation de proximité pour accéder à l'enseignement supérieur du spectacle vivant ;
- au conservatoire d'Orléans :
 - a. de s'inscrire dans le réseau des conservatoires labellisés et de mettre en avant la qualité de son enseignement porté par une équipe particulièrement qualifiée ;
 - b. de travailler plus finement avec nos partenaires autour d'un projet de formation de haut niveau, sur les questions de l'immersion professionnelle et de la connaissance de l'environnement professionnel à travers la mise en place de deux modules de formation de 50 heures chacun réparti sur la durée du cycle d'étude de chaque élève ;
 - c. de renforcer les liens avec les conservatoires de la région, pour élargir l'offre de formation au niveau du futur diplôme national (en musiques actuelles amplifiées, jazz et musiques traditionnelles, harpe, etc.) ;
 - d. de valoriser l'offre de formation : en piano d'accompagnement (avec une ouverture à l'accompagnement du chant et de la danse), direction de chœur (unique formation en région Centre-Val de Loire depuis 2019) ;
 - e. de poursuivre le travail engagé par le département Théâtre depuis de 2007, (partenariats avec le CDN et le Théâtre de la tête Noire, l'E.S.A.D. d'Orléans et l'Académie de Limoges) sur la formation des jeunes comédiens.

Au regard du palmarès du conservatoire en matière de formation des jeunes visant une formation professionnelle et de la haute qualification des équipes enseignantes, la Mairie souhaite déposer une demande d'agrément pour l'enseignement préparant à l'entrée dans les écoles supérieures du spectacle vivant et de la création, conformément aux termes de l'article L759-5 du code de l'éducation, afin que le Conservatoire soit agréé par l'Etat de façon à :

- poursuivre son action en faveur des élèves envisageant de s'orienter vers les métiers du spectacle vivant ;
- participer au développement de l'offre d'accès à l'enseignement supérieur sur le territoire orléanais et métropolitain en favorisant un accès de proximité aux élèves des établissements de la métropole, du Loiret et des établissements du réseau régional pour s'inscrire au CRDO et suivre une formation en classes préparatoires à l'entrée dans les établissements de

l'enseignement artistique du spectacle vivant ;

- renforcer les échanges avec les autres conservatoires de la région Centre-Val-de-Loire en accueillant leurs élèves dans les cursus de formation, pour des master-classes et la mise en place de projets communs ;
- maintenir le rayonnement et la mission ressource sur notre territoire de référence.

L'arrêté du Ministre de la Culture du 20 juillet 2020 définit les conditions qui subordonnent la délivrance des agréments des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique.

Le dossier de demande d'agrément est à adresser au Préfet de la Région Centre-Val de Loire et doit comprendre l'autorisation des instances délibérantes à demander l'agrément. L'agrément s'il est accordé sera délivré par un arrêté du Ministre de la Culture.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le principe du dépôt d'une demande d'agrément auprès du Préfet de la Région Centre-Val de Loire, Préfet du Loiret, pour la mise en place de classes de préparation à l'entrée dans les écoles supérieures du spectacle vivant et de la création par le conservatoire à rayonnement départemental de danse, musique et théâtre ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour accomplir toutes les formalités nécessaires pour le dépôt du dossier de demande d'agrément. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 20 – **Arts et économie créative. Musiques actuelles. Approbation d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2023 à passer avec l'association Musique & Equilibre. Attribution d'une subvention.**

M. CHANCERELLE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« L'association Musique & Équilibre, créée en juin 1986, est une école de musique organisée autour de la formation et de la création.

L'association est soutenue par la Mairie par le biais de conventions de soutien au fonctionnement depuis 2010. Ces conventions d'objectifs sont pluriannuelles depuis 2015.

Par ailleurs, la Mairie met à disposition de Musique & Équilibre des locaux, dans le cadre de deux conventions de mise à disposition de locaux communaux à titre précaire et révocable :

- 307,5 m² au sein de la Maison Bourgogne (108 rue de Bourgogne) ;
- 170,75 m² au sein de l'Argonaute (73 boulevard Marie Stuart).

L'association a été soutenue en 2020 à hauteur de 80 000 € dans le cadre de la précédente convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2018-2020. L'association a par ailleurs bénéficié d'un soutien à l'investissement de 5 000 € au titre de 2020.

L'association a présenté son plan d'actions pour 2021 et a sollicité le soutien de la Mairie d'Orléans pour développer ses activités musicales en centre-ville et dans le quartier de l'Argonne.

Dans le cadre de son plan d'actions 2021, figure comme nouvel objectif le travail conjoint à développer entre Musique et Equilibre et le Conservatoire afin de créer à terme une classe Musiques Actuelles au sein d'un département « Création – Improvisation – Art de la Scène » du conservatoire d'Orléans.

A ce titre, il est proposé de passer une nouvelle convention de soutien pluriannuelle d'objectifs avec l'association pour la période 2021–2023 et d'attribuer une subvention totale de 91 500 € à l'association pour 2021, dont 1 500 € de subvention exceptionnelle au titre du soutien à la création pour le projet d'album « Escales » du Guillaume Dettmar 4tet produit par l'association Musique & Equilibre.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention pluriannuelle d'objectifs à passer avec l'association Musique & Équilibre pour la période 2021–2023 ;

2°) en application de cette convention, attribuer une subvention de 91 500 € au titre de l'année 2021 à l'association Musique & Équilibre dont 1 500 € de subvention exceptionnelle au titre du soutien à la création pour le projet d'album « Escales » du Guillaume Dettmar 4tet ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 311, nature 65748, opérations 0001010, service gestionnaire AEC. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 21 – **Relations internationales. Élaboration d'une stratégie pour les années 2021–2026. Approbation d'une convention à passer avec l'association Cités Unies France. Attribution d'une subvention.**

M. HOUSSARD, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'association Cités Unies France (C.U.F), réseau de collectivités territoriales françaises engagées en coopération internationale dont la Mairie est adhérente depuis 2019, propose un dispositif d'appui à l'action internationale des collectivités territoriales (D.C.O.L). Celui-ci a pour objet d'accompagner les collectivités territoriales dans la définition et l'élaboration de leur stratégie à l'international ou dans le montage de projets de coopération internationale complexes nécessitant la recherche de financements.

Forte de ses 13 jumelages à travers le monde et de la multiplicité des acteurs locaux agissant à l'international, la Mairie souhaite une politique publique de relations internationales transversale et partenariale qui s'articule autour des nouvelles priorités du mandat.

Dans ce cadre, la C.U.F. envisage d'accompagner la Mairie et sollicite une participation financière sous forme de subvention d'un montant de 2 970 €.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Culture, Evènementiel et Promotion du Territoire, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'association Cités Unies France dans le cadre du dispositif D.C.O.L. 2021 pour l'élaboration d'une stratégie en matière des relations internationales d'Orléans pour les années 2021–2026 ;

2°) attribuer dans le cadre de cette convention une subvention de 2 970 € à l'association Cités Unies France pour l'année 2021 ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et pour accomplir toutes les formalités nécessaires ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 048, nature 65748, opération 0000932, service gestionnaire REI. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N° 22 – **Urbanisme. Partenariat en matière d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS). Approbation d'une convention-type portant sur la période 2021-2026.**

M. le Maire – *Je vous propose, et si vous en êtes d'accord, pour les deux questions qui ont été déposées, de pouvoir les poser à l'issue de cette partie. C'est ce que l'on avait dit, en essayant de les lier. Pour les questions « circulation vélo », il n'y avait pas vraiment de délibération ce soir. Néanmoins, cela reste les questions Aménagement et Développement Durable.*

Mme BARRUEL, le point n° 22, convention type pour l'instruction des autorisations des droits du sol.

Mme BARRUEL – *M. le Maire, Vous avez pratiquement tout dit. Il s'agit d'approuver la convention-type que nous passons, nous la ville d'Orléans avec huit autres communes de l'agglomération pour instruire les droits des sols.*

M. le Maire – *C'est classique. Merci.*

Mme BARRUEL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 10 septembre 2020, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n° 1 à la convention en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme passée entre la Ville d'Orléans et huit communes du territoire métropolitain : Chanteau, La Chapelle-Saint-Mesmin, Mardié, Marigny-lès-Usages, Ormes, Saint-Cyr-en-Val, Saint-Denis-en-Val et Saint-Jean-le-Blanc. Cet avenant visait à dégager un délai supplémentaire permettant de définir les conditions d'un nouvel accord à conclure pour la période 2021-2026. La crise sanitaire et le report du second tour des élections municipales n'ayant pas permis de tenir ces discussions dans les délais initialement prévus.

Aujourd'hui, les termes de ce nouveau partenariat ont fait l'objet de plusieurs échanges et une nouvelle convention est proposée. Reprenant la structure solide de la convention précédente, celle-ci présente plusieurs caractéristiques notables :

- une stabilité des coûts de prestation maintenus à 160 € de l'acte instruit, garantie par une meilleure organisation et répartition du rôle dévolu aux communes et au centre instructeur ;
- l'intégration des prestations optionnelles demandées par les communes, permettant de pallier notamment les mobilités de personnel et périodes de surcroît d'activité, dans les limites toutefois des possibilités d'intervention du centre instructeur ;
- l'anticipation du déploiement d'un logiciel métropolitain d'instruction des autorisations d'urbanisme, appelé à se substituer à l'application utilisée par la Mairie ;
- la prise en compte de la dématérialisation des actes d'urbanisme, obligatoire au 1^{er} janvier 2022, déjà largement expérimentée compte tenu du contexte sanitaire et de la limitation des échanges physiques ;
- la redéfinition des rôles respectifs des communes et du centre instructeur en ce qui concerne les visites de recouvrements, les infractions et l'appui au contentieux pénal ;
- quelques précisions de forme et mises à jour réglementaires mineures.

Calée sur la durée prévisionnelle des mandats municipaux, la nouvelle convention sera reconduite tacitement chaque année jusqu'au 30 octobre 2026. Durant cette période, il est estimé qu'environ 4 200 actes seront instruits pour le compte des communes, en plus de 7 200 de la Mairie d'Orléans.

Dans ces conditions et après avis de la commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention-type de partenariat en matière d'instruction des autorisations du droit des sols pour la période 2021-2026 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention avec les communes intéressées au nom de la Mairie ;

3°) imputer les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 70688, opération UA1P002, service gestionnaire DPU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 23 – Urbanisme. Projet intra-mails. Campagne de ravalement de façades. Approbation de conventions. Attribution de subventions.

Mme BARRUEL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Dans le cadre du projet intra-mails, le Conseil Municipal, lors de ses séances du 27 janvier 2012 et du 16 octobre 2017, a redéfini les modalités d'attribution des subventions octroyées par la Mairie, dans le cadre de ses campagnes de ravalement dans le secteur des deux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager de la Ville.

Dans ce contexte, un certain nombre d'immeubles, dont la liste est annexée, a récemment fait l'objet de travaux de ravalement, aujourd'hui achevés. La conformité des travaux aux prescriptions architecturales et autorisations délivrées ayant été constatée, les subventions peuvent être allouées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'octroi de 8 subventions pour ravalement de façades conformément au tableau ci-annexé pour un montant global de 88 263 € ;

2°) approuver les conventions correspondantes établies avec les propriétaires ou syndicats concernés ;

3°) déléguer M. le Maire ou son représentant, pour accomplir les formalités nécessaires et notamment signer les conventions au nom de la Mairie ;

4°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 824, nature 20422, opération 10A104, service gestionnaire DPU. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANNEXE

PROJET INTRA-MAILS – CAMPAGNE DE RAVALEMENT

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Immeubles		Montants subvention (en €)		Montant
Adresses	Propriétaires ou Syndic	Normal	Travaux d'intérêt architectural	Total (en €)
4 rue des Grands Champs	Syndic bénévole	15 088	3 187	18 275
15 rue des Grands Champs	NEXITY Syndic professionnel	11 886		11 886
63 rue d'Illiers	Mme et M. X	6 153		6 153
19 ter rue de Limare	SCI ATELIER CHAPELLE	10 907		10 907
35/37 rue de Patay	Mme Y	15 519		15 519
22 rue de la Poterne / 45 rue de la Charpenterie	BIMBENET Syndic professionnel	10 756		10 756
8 rue de la Tour Neuve (1ère tranche)	M. Z	4 296		4 296
17 rue des Grands Champs	SCI AULELORE	10 471		10 471
			TOTAL	88 263

N° 24 – **Eau potable. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2019.**

M. le Maire – *Le point n° 24 concernant le rapport annuel sur l'eau potable. M. ROY.*

M. ROY – *Merci M. le Maire, mes chers collègues. Il vous est demandé de prendre acte du rapport annuel métropolitain – je vous épargne la multitude de chiffres accompagnant ce rapport. On peut voir une consommation d'eau en augmentation et des réseaux relativement bien entretenus.*

M. le Maire – *Merci. Des questions ? Mme KOUNOWSKI.*

Mme KOUNOWSKI – *Juste une question que je souhaitais vous poser. Normalement, dans la Délégation de Service Public (D.S.P.), il devait y avoir juste pour Orléans et par la suite passer à la Métropole – lorsque j'étais élue en 2008-2014 – nous avons posé la problématique du remplacement des réseaux en plomb. Lors la délégation en 2012, il était bien dit dans l'article 3 – je crois – que tout le réseau en plomb devait être remplacé. Quand je regarde les chiffres, il persiste la problématique des réseaux en plomb, moins qu'avant mais toujours pas résolue. Alors pourquoi ? Je ne comprends pas.*

M. ROY – *C'est une bonne réflexion.*

M. le Maire – *Je peux dire mais allez-y.*

M. ROY – *Ah pardon ! C'est une question que j'avais posée aux services.*

M. le Maire – *Bonne réponse M. ROY. De mémoire, il faudrait le vérifier, il y avait à l'époque encore 12 000 ou 14 000 branchements en plomb, ce qui était énorme. On avait déjà étudié le problème pour savoir si cela pouvait engendrer un danger de santé avec le saturnisme. Les réponses techniques données à l'époque, étaient qu'avec les caractéristiques de notre eau, il n'y avait pas de risque de ce type. Je reprends ce qui avait été dit. Ensuite, effectivement, il fallait procéder aux changements et on a parlé de biodiversité et de faire des trous de taupe partout dans la ville. Vous imaginez ce que ça donnerait. Les services et les élus ont essayé de coupler au maximum avec les changements de branchement en plomb. Il apparaissait de toute façon, à moins de mettre encore une fois la ville sans dessus-dessous, que les délais impartis étaient beaucoup trop courts pour pouvoir assurer l'ensemble des changements. Donc, il en reste car c'est un travail titanesque. Je dois dire, comme l'a précisé M. ROY, que le réseau est globalement bien géré comme les fuites par exemple qui sont faibles et la qualité de l'eau est excellente.*

Si vous le voulez bien, je vous demande et selon cette formule particulière, de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

M. ROY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En vertu de l'article D. 2224-3 du code général des collectivités territoriales, « dans chaque commune ayant transféré la compétence relative à l'eau potable à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel qu'il aura reçu du ou des établissements publics de coopération intercommunale. »

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information concernant la gestion de l'eau potable. Ainsi, il vise à renseigner, d'une part, les élus, d'autre part, le grand public. Il doit être clair, simple et permettre aux usagers de mieux comprendre l'organisation générale des services, ainsi que les projets de développement (travaux, changement de mode de gestion, etc.).

Pour l'année 2019, il met en évidence, à l'échelle de la Métropole :

- 84 169 abonnés au service d'eau potable ;*
- 18,7 millions de m³ d'eau produits pour 15,8 millions de m³ consommés ;*
- 100 % de conformité microbiologique et 98,4% de conformité physico-chimique ;*

- un rendement moyen de réseau de 87,15 % ;
- un coût moyen du service de 1,48 € T.T.C./m³ calculé à partir d'une facture 120 m³ ;
- une gestion partagée du service d'eau potable entre Orléans Métropole d'une part, VEOLIA et SUEZ par le biais de délégations de service publics ou de marchés publics d'autre part.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable relatif à l'exercice 2019 .»

LE CONSEIL PREND ACTE

N° 25 – **Assainissement. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2019.**

M. le Maire – *Nous passons au deuxième point cette fois-ci, concernant l'assainissement avec le rapport évoqué également à la Métropole. M. ROY.*

M. ROY – *Même chose qu'avec l'eau potable. On va parler assainissement. Ce rapport a pour objet de renforcer la transparence du budget et la D.S.P. assainissement.*

M. le Maire – *Les chiffres sont effectivement intéressants.*

M. ROY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En vertu de l'article D. 2224-3 du code général des collectivités territoriales, « *dans chaque commune ayant transféré la compétence relative à l'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel qu'il aura reçu du ou des établissements publics de coopération intercommunale.*

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information concernant la gestion de l'assainissement. Ainsi, il vise à renseigner, d'une part, les élus, d'autre part, le grand public. Il doit être clair, simple et permettre aux usagers de mieux comprendre l'organisation générale des services, ainsi que les projets de développement (travaux, changement de mode de gestion, etc.).

Pour l'année 2019, il met en évidence, à l'échelle de la Métropole :

- 78 909 abonnés au service d'assainissement collectif, représentant un taux de desserte de 98,78 % ;
- 22,2 millions de m³ d'eau traitées dans les 6 stations d'épuration d'Orléans Métropole en conformité avec les prescriptions figurant dans les arrêtés d'autorisation des équipements ;
- 5,7 km de réseaux d'eaux usées renouvelés en 2019, représentant un taux de renouvellement de 0,28% ;
- un coût moyen du service de 2,43 € T.T.C./m³ calculé à partir d'une facture 120 m³ ;
- une gestion partagée du service d'assainissement entre Orléans Métropole d'une part, VEOLIA et SUEZ par le biais de DSP ou de marché public d'autre part.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public d'assainissement relatif à l'exercice 2019.»

LE CONSEIL PREND ACTE

N° 26 – **Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés. Examen du rapport annuel métropolitain sur le prix et la qualité du service public au titre de l'année 2019.**

M. le Maire – *Nous passons au troisième point sur la prévention et la gestion des déchets ménagers avec le rapport annuel.*

M. ROY – *M. le Maire, chers collègues. Au niveau des déchets et toujours dans un même souci de transparence, on apprend dans ce rapport pour l'année 2019 que les actions de prévention se poursuivent, se développent et commencent à avoir des effets. Ainsi, des initiatives citoyennes se développent grâce à l'installation de composteurs de quartiers. Il en existe un sur le quartier de la Charpenterie.*

M. le Maire – *Merci. J'apporte une précision à ce que j'ai dit précédemment. Il se trouve qu'il y a les branchements mais il semblerait qu'il y ait aussi certaines canalisations concernant l'eau potable. Est-ce qu'il y a des remarques ?*

Je dis simplement que de nombreuses choses ont été faites sur la gestion des déchets et c'est tant mieux. Les Assises de la Transition Ecologique ont toutes leur place. Je pense qu'il en ressortira des propositions tout à fait intéressantes, notamment sur la question des déchets. Le plastique par exemple qui est un certain type de déchet que nous continuons à répandre un peu partout. On aura l'occasion d'y revenir.

M. ROY, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

« En vertu de l'article D. 2224-3 du code général des collectivités territoriales, « dans chaque commune ayant transféré la compétence relative à la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel qu'il aura reçu du ou des établissements publics de coopération intercommunale. »

Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information concernant la gestion des déchets ménagers. Ainsi, il vise à renseigner, d'une part, les élus, d'autre part, le grand public. Il doit être clair, simple et permettre aux usagers de mieux comprendre l'organisation générale des services, ainsi que les projets de développement (travaux, changement de mode de gestion, etc.).

Pour l'année 2019, il met en évidence :

- des actions de prévention qui se poursuivent et se développent, par exemple avec la création de deux composteurs de quartier sur le territoire d'Orléans (cinq désormais en activité en 2021) ou encore avec la mise en place d'aires de réemploi au sein des déchetteries ;
- la création d'une nouvelle végétari (à Saint-Cyr-en-Val, à proximité du parc floral) pour faciliter les apports des végétaux des usagers et améliorer le fonctionnement des déchetteries ; quatre équipements de ce type sont désormais en place ;
- malgré tout, à l'échelle du territoire métropolitain, chaque habitant produit encore en moyenne 512 kg/an (- 1,4 % en 10 ans), avec des évolutions contrastées : les déchets ménagers baissent de 0,5 %, le verre progresse de 2,1 % et les déchetteries/végétri de 3,5 % ;
- en bilan de valorisation sur les 146 625 tonnes de 2019, les filières de réemploi/recyclage (économie des ressources) représente 55 % du global, et l'incinération 45 % ;
- le coût rapporté à l'habitant, extrait de la comptabilité analytique, affiche un montant de 93 € / habitant.

Dans ces conditions, après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets relatif à l'exercice 2019 ».

LE CONSEIL PREND ACTE

N° 27 – **Cause animale. Soins administrés aux animaux trouvés sur la voie publique et nécessitant une intervention vétérinaire. Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association S.O.S. Vétérinaire Animal de Compagnie.**

M. le Maire – *Nous passons au point n° 27 Mme FEDRIGO, touchant la cause animale.*

Mme FEDRIGO – *Merci M. le Maire, mes chers collègues. C'est une délibération qui me tient particulièrement à cœur. Il s'agit d'approuver une convention avec l'association « SOS Vétérinaire ». La prise en charge des animaux errants repose sur les pouvoirs de police du Maire, d'après les dispositions du Code Rural. Il se pose la question du devenir des animaux trouvés blessés ou accidentés. C'est dans cet objectif que nous passons une convention avec l'association « S.O.S. Vétérinaires », instaurant un service de garde sur toute l'agglomération. En effet, il y aura toujours un vétérinaire disponible pour répondre aux divers appels des riverains, de l'espace public et de la police municipale. Le but de cette convention est à la fois de répondre à une obligation légale et de formaliser les relations entre la Ville et les vétérinaires notamment lorsqu'il s'agit de la facturation.*

M. le Maire – *J'ajoute rapidement un point particulier. Cette convention est très bien ainsi que le traitement des animaux que l'on retrouve mort. En effet, pour les personnes recherchant leur animal, ne sachant pas qu'il est mort et continuant à espérer alors que l'on ne les informe pas systématiquement. Ce sont des choses pour lesquelles on pourrait trouver des solutions. Bien sûr, on ne sait pas nous-même mais savoir qu'un tel dispositif existe et que les personnes peuvent être prévenues, c'est bien. Il faut bien sûr qu'on puisse identifier l'animal, par un collier ou quelque chose. Je sais bien qu'il y a un certain nombre de conditions et quand bien même, on ne le fait pas. Je le dis et j'ai vu des villes qui le faisaient. Je crois que tout près de nous, la ville de Montargis fait des choses très intéressantes en la matière. On pourrait s'y pencher afin que l'on s'inspire de ce type de dispositif. Cela paraît peut être marginal mais pas pour les personnes concernées. Quelques villes pratiquent ce type de dispositifs mais elles ne sont pas nombreuses. Etant voisins avec Montargis, nous pourrions les solliciter.*

Mme FEDRIGO, Conseillère Municipale déléguée, s'exprime ainsi :

« Les animaux errants ou en état de divagation sur le territoire posent des problèmes de sûreté, de sécurité, de salubrité publique et de protection animale. La police municipale ou les services techniques sont amenés à capturer des chiens et des chats retrouvés sans maître ou dont le maître est défaillant sur l'espace public. Ces animaux étant parfois blessés ou accidentés sur la voie publique, ils sont alors amenés chez un vétérinaire à même de dispenser les premiers soins.

Le Maire dispose à ce sujet d'un pouvoir de police qui découle de l'article R. 211–11 du code rural et de la pêche maritime qui lui enjoint d'assurer la prise en charge rapide de tout animal errant ou en état de divagation qui serait trouvé accidenté.

A ce jour, cette prise en charge est assurée les nuits, dimanches et jours fériés par les vétérinaires des cliniques de garde, adhérents de l'association S.O.S. Vétérinaire Animal de Compagnie ; soit en dehors des heures d'ouverture de la fourrière animale départementale à laquelle la Mairie a adhéré.

Il apparaît souhaitable de formaliser les relations entre la commune et l'association S.O.S. Vétérinaire Animal de Compagnie afin de compléter le dispositif de prise en charge des animaux trouvés sur la voie publique.

Dans cette logique de gestion efficace et complète des animaux errants, il est proposé au Conseil Municipal de conclure un partenariat avec l'association S.O.S. Vétérinaire Animal de Compagnie ayant pour objectif d'organiser la prise en charge de ces animaux (soins animaux accidentés, de maître inconnu ou défaillant) en garantissant une meilleure traçabilité et une sécurité juridique et financière de cette prestation.

L'association mettra à la charge de la Mairie les frais prodigués par un vétérinaire (adhérent

à l'association) à un animal récupéré par tout service (services municipaux, gendarmeries, pompiers, particuliers), sur le territoire de la commune, dont l'état physique nécessite des soins urgents limités à la stricte survie de l'animal, l'euthanasie restant possible, et lorsque son propriétaire n'a pas pu être retrouvé/contacté. Une grille tarifaire est annexée à la présente convention.

Une convention est proposée à cet effet pour une durée d'un an.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Urbanisme, Logement et Développement Durable, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver la convention de partenariat à passer avec l'association S.O.S. Vétérinaire Animal de Compagnie établie jusqu'au 31 décembre 2021 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ladite convention au nom de la Mairie et accomplir toutes les formalités nécessaires ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 13, nature 6188, opération 2D12023, service gestionnaire SAL. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Je vous propose d'en venir aux deux questions orales qui ont été posées dans le cadre de l'aménagement. M. CLOZIER pour le groupe « Rassemblement citoyen de la Gauche et des écologistes », allez-y.*

M. CLOZIER – *Merci M. le Maire de nous permettre de poser ces questions en cours d'ordre du jour et non plus à la fin.*

Différents médias viennent de nous ramener à votre enjeu en termes de mobilités et de stationnement. Que ce soit dans la République du Centre ou sur les réseaux, vous avez forcément retenu les éléments suivants. Le 14 février, La République du Centre s'est fait l'écho de ce qui se passe sur les réseaux sociaux où les stationnements sauvages des voitures sont dénoncés sans être verbalisés. Le 15 février, vous annoncez que la rue Landreloup, qui vient d'être entièrement rénovée avec des trottoirs aux normes, va de nouveau être en travaux. En fait elle est déjà en travaux puisque je suis allé voir. Et vous allez dépenser 180 000 € afin de redonner plus de place à la voiture et raboter les trottoirs, qui de fait ne seront plus aux normes pour les piétons et les personnes à mobilités réduite. J'ai assisté - et les Assises de la Transition écologique sont très bien pour ça - à un webinaire sur la mobilité, le cyclisme et l'aménagement urbain, et un trottoir c'est 1m40.

Le 15 encore, il semblerait que vous vous apprêtiez à pérenniser les voies cyclables mises en place sur les mails durant le confinement mais sans envisager de créer de véritables voies protégées des bus ou des voitures. Vous le constatez comme moi, chers collègues, tous ces sujets concernent le stationnement et la cohabitation piétons, personnes à mobilités réduites, vélos et véhicules. A bien y regarder, les décisions municipales vont trop souvent dans le sens du « tout voiture ». Faut-il, comme à Strasbourg alors cela remonte à 40 ans, attendre qu'il y ait un accident mortel d'une cycliste, mère de famille, pour que le maire et son adjoint prennent enfin le sujet avec l'engagement et la cohérence nécessaire ? A quelle date en 2021, allez-vous nous proposer une politique de circulation et de stationnement cohérente qui rassemble piétons, cyclistes et automobilistes, au lieu de les opposer ? Je vous remercie.

M. le Maire – *Je vous propose peut-être la deuxième question, car des points sont liés et comme cela on fera une réponse d'ensemble. M. BOURREAU.*

M. BOURREAU – *Merci M. le Maire, chers collègues. Je suis désolé d'intervenir à une heure si tardive pour une question. J'allais dire étonnement mais en fait nous avons effectivement des questions*

qui se rejoignent, on a dû assister au même webinaire. Pardonnez-moi si c'est une question qui se rapproche d'une question que j'ai posée dans une autre assemblée mais il se trouve que je ne crois pas avoir eu des réponses satisfaisantes donc je me permets de vous les poser à vous M. le Maire.

Les Assises de la transition Ecologique ont actuellement lieu à Orléans Métropole. Dans ce cadre, nous avons assisté à plusieurs webinaires, celui du 26/01 sur la Mobilité Durable ainsi que celui du 16 février sur la conception des espaces publics pour piétons et cyclistes. Un constat d'urgence s'est fait jour : celui de notre dépendance aux voitures et des conséquences sur notre environnement.

Plusieurs chiffres nous ont été donnés, j'en cite juste deux. En 2014, 55% des déplacements enregistrés sur notre Métropole se faisaient en voiture. L'ambition affichée est de réduire cette part modale à 47%, en laissant notamment plus de place aux piétons ainsi qu'aux vélos. Un autre chiffre important deux tiers des déplacements sur la Métropole font moins de 3km ! Un chiffre qui dit tout le potentiel du report modal sur les déplacements à vélo. Comme mon collègue, je vous demande quel plan vélo est-il prévu pour répondre à cette ambition ? M. CLOZIER a suggéré que beaucoup de décisions étaient prises dans le sens de la voiture, c'est un peu le sens de mon intervention.

Par ailleurs, alors qu'un parking sous-terrain de 250 places va voir le jour sous le futur Campus Madeleine, nous ne savons toujours pas s'il y aura des aménagements dédiés au vélo pour desservir celui-ci.

Nous avons également appris dans la presse que les aménagements cyclables provisoires mis en place après le premier confinement devraient être pérennisés. Pouvez-vous nous le confirmer M. le Maire ?

Plus globalement, comptez-vous M. le Maire, développer des itinéraires cyclables efficaces, fiables, lisibles et sécurisés durant ce mandat, en portant cette volonté à la Métropole ? En effet il ne m'a pas échappé que c'est une mission de la Métropole.

Orléans, ville centre, souhaite-t-elle être à la hauteur des enjeux de la transition Ecologique ? Cette question nous vous la posons aujourd'hui, alors qu'il y a 45 ans, Strasbourg validait son premier schéma directeur pour le vélo, faisant d'elle une ville référence sur la question. Je vous remercie M. le Maire.

M. le Maire – *Merci. M. LEMAIGNEN puis d'autres pourront compléter car il y a plusieurs questions.*

M. LEMAIGNEN – *Merci M. le Maire. Au-delà des chiffres exacts que vous avez mentionnés, il faudrait effectivement rajouter les premiers résultats des Assises de la Transition qui confirment évidemment la nécessité d'accélérer notre politique vélo. Ceci dit, les Orléanais ont toujours un petit côté guêpin, qui parfois peut aller jusqu'à l'autoflagellation. Je rappelle quand même qu'il y a une quinzaine d'années, nous étions à 3 % de part modale du vélo, on est aujourd'hui à 6 %, ce qui n'est pas si mal que ça. Il y a quand même des choses qui ont été faites, même si, on est bien d'accord, il faut accélérer largement la politique cyclable de notre Ville comme de notre Métropole.*

Alors pour atteindre cet objectif, on a d'abord une stratégie déjà prévue puisqu'elle a été votée à l'unanimité par le Conseil Métropolitain dans la séance du 11 juillet 2019. Ce plan vélo prévoit en particulier la réalisation de plus de 100 kilomètres d'itinéraires cyclables en 10 ans, 70 % de création d'itinéraires et 30 % de réhabilitation parce qu'à l'évidence, on voit bien que certaines pistes ou bandes cyclables ne correspondent pas à ce qui serait souhaitable. Il y a également dans ce plan vélo, une dizaine d'actions, de développement des services, de sensibilisation des non usagers, de l'amélioration de l'entretien des aménagements cyclables qui accompagnent donc ces créations de nouveaux investissements.

Dès 2021, un budget spécifique de 4,4 millions d'euros a été prévu, à comparer aux 1,5 à 2 millions d'euros qui étaient l'habitude des dernières années. De plus, pour les opérations de voirie initiées par les pôles territoriaux et en particulier par le pôle orléanais, nous faisons évidemment attention à la place donnée aux aménagements vélo sur l'espace public. Cette mise en place de ce plan vélo s'effectuera progressivement. Cette année on a pas mal d'études, ce qui explique les 4,4 millions euros et que l'on sera certainement à un niveau plus élevé dans les années à venir. Mais aujourd'hui, on étudie

d'une part la hiérarchisation du réseau qui va permettre de définir un nouveau plan de circulation en ce qui concerne la Ville d'abord et plus généralement la Métropole.

De plus, et pour répondre à la question posée. Effectivement nous pérennisons les fameuses coronapistes qui avaient été initiées pendant le premier confinement, en tenant compte bien évidemment, de quelques modifications liées aux usages qui ont été remontés de la part en partie des associations afin de pouvoir ajuster quelque peu les aménagements qui ont été faits. Alors cela concerne bien sûr le pont Georges V, les mails et la liaison entre les deux gares. On a en plus cette année un investissement particulièrement important de voirie qui comporte des aménagements cyclables, il s'agit du pont Cotelle, qui a une piste vélos descendante et un espace mixte vélos et piétons remontant.

Nous menons également cette année deux études. D'une part pour la faisabilité d'un réseau express vélos destiné aux « vélos taffeurs », ceux du quotidien qui vont travailler en vélo, ainsi qu'une étude de faisabilité pour généraliser les zones 30 ou bien les espaces apaisés dans les différents quartiers de la Ville. A l'évidence, le pont Cotelle permettra d'améliorer les liaisons cyclables pour nos étudiants, mais bien sûr, le projet de suppression de la trémie Jaurès, que notre Maire souhaite tout particulièrement, ainsi que l'aménagement des mails, permettra, vous l'avez souhaité, d'avoir une liaison performante en vélo avec le campus Madeleine, cela va de soi et donc le parking qui l'accompagnera. Je rappelle que dans le parking, on aura évidemment des espaces vélos sécurisés qui permettront d'améliorer également la pratique cyclable.

Pour terminer, je dirai simplement qu'il y a aussi une chose qui est importante et je vous incite tous, les uns et les autres, à montrer l'exemple qui est de pratiquer le vélo pour la plupart de nos déplacements, je pense que c'est une bonne chose que les élus se montrent auprès du public avec leurs vélos, ou à pied évidemment. Je vous remercie.

M. le Maire – M. LEMAIGNEN, à vélo vous allez trop vite, on n'arrive pas à vous voir tellement vous passez comme une fusée.

(Rires dans l'hémicycle.)

M. le Maire – M. MONTILLOT pour compléter, Mme LABADIE également sur un point évoqué tout à l'heure.

M. MONTILLOT – Effectivement, je reprends simplement la formulation de M. CLOZIER disant le 14 février, la République du Centre s'est fait écho de ce qu'il se passe sur les réseaux sociaux où « les », j'insiste sur l'article « les » et non pas « des » stationnements sauvages des voitures dénoncées sans être verbalisées. Alors cela me permet d'abord de vous dire de façon très précise où en sont les verbalisations, je ne parle pas des horodateurs mais justement sur les trottoirs, les passages piétons et autres pistes cyclables. Sur 2020, 1 199 verbalisations sur les trottoirs très précisément, à 135 euros, 120 sur les stationnements sur passage piétons et une centaine sur les pistes cyclables. Tout cela fait à peu près 1 400, ce qui ramené aux trois mois de confinement si on fait la règle de trois, nous ramène plutôt à 2 000 verbalisations en année pleine hors confinement, vous pourrez le constater. C'est pour cela que j'insistais sur le fait qu'il faut toujours faire attention aux articles entre « les » stationnements qui ne seraient pas verbalisés et « des » stationnements qui ne seraient pas verbalisés.

La deuxième chose que je veux dire est que l'on doit toujours être très vigilant sur ce type de propos et surtout sur ce type de méthode et je pense aux réseaux sociaux. Pour avoir été dans une vie antérieure en charge de l'éducation, je recevais régulièrement des lettres de parents d'élèves qui se plaignaient de voitures mal garées devant les écoles de leurs enfants et qui étaient ensuite les premiers à vouloir quasiment entrer dans la classe de leurs enfants avec leur propre véhicule. Donc c'est pour vous dire, et je le dis d'ailleurs à l'adresse à l'ensemble des élus, vous êtes tous affectés quoi qu'il arrive dans une école d'Orléans et vous aurez toujours ce type de remarques où vous aurez les mêmes parents qui se plaignent pour les autres parents mais jamais pour eux-mêmes bien naturellement.

Une autre chose que je veux dire, sauf à mettre un policier derrière chaque automobiliste, vous imaginez bien que de toute façon il y aura toujours des véhicules qui seront verbalisés et toujours d'autres qui ne le seront pas, parce que bien naturellement, on ne peut pas le faire en permanence, partout et d'ailleurs je ne pense pas que ce soit le sens de votre propos.

Dernier point. Attention en revanche à ne pas opposer justement, car vous concluez en demandant si nous allons proposer une politique de circulation et de stationnement cohérente qui rassemble piétons, cyclistes et automobilistes, au lieu de les opposer. Justement je pense qu'il faut veiller à ne pas les opposer et à ne pas opposer les automobilistes et les cyclistes parce qu'en revanche, à jouer sur les réseaux sociaux comme cela est fait, vous risquez d'avoir l'effet boomerang dans l'autre sens. C'est notamment les piétons qui se plaignent des cyclistes qui roulent sur les trottoirs et pas uniquement quand il y a un manque de piste cyclables, c'est simplement parce que parfois c'est pour aller plus vite. Et ça par contre je peux vous le dire, je pourrais vous le démontrer, nous recevons effectivement des plaintes de piétons qui se plaignent de cyclistes qui à la fois franchissent les feux rouges, qui à la fois, y compris au moment où des piétons passent sur des passages piétons et qui à la fois, passent sur des trottoirs, ce qui leur est strictement interdit. Donc comme on ne voudra pas non plus exagérer à verbaliser tous les cyclistes qui enfreignent et auquel cas on risque là aussi d'avoir sur les réseaux sociaux beaucoup de choses à voir, je pense que l'on ne va pas se charger de se lancer dans un nouveau « big brother » sur les réseaux sociaux. La problématique nous la connaissons, la Police Municipale fait son travail mais elle ne peut pas être partout, je vous le dis, sauf à avoir un policier municipal derrière chaque automobiliste qui ne respecte pas.

M. le Maire – Mme LABADIE pour compléter.

Mme LABADIE – *Je vais intervenir sur la rue Landreloup. M. CLOZIER, quand on fait de la politique de proximité on a un impératif. C'est celui de répondre aux demandes et aux besoins exprimés par les riverains et cela demande d'être dans du « cousu main » et d'aller dans le détail du détail. Alors que s'est-il passé sur la rue Landreloup ? En 2018, la concertation engagée avec les riverains n'était pas allée jusqu'au terme de sorte que les travaux qui ont été réalisés un an plus tard ne répondaient pas véritablement aux attentes exprimées auparavant. C'est le point de départ. Et de fait, nous avons pu constater avec les riverains que les aménagements qui avaient été réalisés présentaient un certain nombre d'inconvénients majeurs. En effet, ils généraient un nombre de place de stationnement, les croisements de véhicules étaient compliqués, engendraient une insécurité pour les piétons et occasionnaient en plus des difficultés de circulation qui ont été accentuées par la mise en service d'un feu au carrefour Saint-Jean.*

Alors que devait-on faire ? Devions-nous rester sourds aux appels réitérés des riverains ou entamer avec eux une nouvelle concertation ? Nous avons fait ce second choix. Après une réunion de concertation où un dialogue a été difficile à maintenir du fait de la colère de certains riverains, nous leur avons proposé puis soumis un questionnaire afin d'objectiver le débat et leur présenter le plus clairement possible les contraintes et les coûts des aménagements que nous avons pu engager afin de trouver une solution pour améliorer la situation. La concertation a pu à nouveau s'engager, ainsi sur des bases apaisées et objectives. A 67 %, les riverains se sont aussi prononcés favorablement pour les travaux qui sont effectivement menés depuis la fin du mois de janvier dernier, avec notamment l'élargissement de deux mètres de la chaussée au niveau des stationnements et en effet la réduction des trottoirs au niveau des zones de stationnement, mais bien sûr, toujours dans le respect de la réglementation. Justement, que dit cette réglementation ? Elle précise que lorsqu'un rétrécissement doit être réalisé, la largeur minimale de cheminement peut être comprise sur une faible longueur, entre 90 cm et 1,20 m, afin de permettre le passage d'une personne en fauteuil roulant. Dans le cas de la rue Landreloup, les trottoirs ont une largeur moyenne d'1,40 m, avec ponctuellement des rétrécissements au droit des mâts d'éclairage, des panneaux de signalisation ou d'implantation du dispositif « Embellissons nos rues ». A ce jour, le plus faible rétrécissement constaté est de 98 cm, onc tout à fait dans les normes.

Pour terminer avec une note un peu plus légère, parmi les autres aménagements prévus qui feront aussi plaisir aux riverains, aux usagers mais aussi à Jean-Paul IMBAULT, il y aura la plantation de trois féviers d'Amérique en tige. Je vous remercie.

M. le Maire – *Merci pour ces précisions. Je crois que les réponses sont très précises.*

RESSOURCES

N° 28 – Finances. Expérimentation de la certification des comptes locaux. Approbation d'un avenant n°1 à la convention passée avec la Cour des comptes.

M. le Maire – Nous passons au point n° 28 sur l'expérimentation de la certification des comptes locaux. M. CLOSSET.

M. CLOSSET – Merci M. le Maire, chers collègues. Cette délibération concerne l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités. Un dispositif qui nous tient particulièrement à cœur à Orléans, qu'il s'agisse des services financiers de la ville ou des élus en charge des finances. On peut noter et rappeler que sur les nombreuses candidatures, seules 25 collectivités ont été retenues pour intégrer ce dispositif. Celui-ci a commencé avec une première convention permettant à la Cour des Comptes la réalisation des audits ciblés sur les comptes de la Ville. Désormais, nous entrons dans la 2^{ème} phase d'expérimentation, phase consistant à certifier à titre expérimental, les comptes de 2020 et 2021 de la ville.

M. le Maire – Merci M. CLOSSET. Est-ce qu'il y a des remarques ?

M. LEMAIGNEN – Une remarque M. le Maire.

M. le Maire – M. LEMAIGNEN.

M. LEMAIGNEN – Avec la consolidation des comptes et la certification, Orléans est extrêmement en avance dans la gestion financière de la Ville. Il ne reste plus qu'à arriver au Compte Unique qui facilitera la simplification des comptes entre ceux du comptable et ceux de l'ordonnateur. Cela permettra à notre collectivité d'être totalement exemplaire et en toute transparente avec une qualité évidente pour tous.

M. le Maire – Merci pour cette précision M. LEMAIGNEN.

M. CLOSSET, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« L'article 110 de la loi « nouvelle organisation territoriale de la République » (N.O.T.Re), publiée le 8 août 2015, prévoit l'expérimentation de dispositifs destinés à assurer la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes des collectivités territoriales, dans l'objectif de conduire à la certification de leurs comptes, ainsi qu'il est déjà pratiqué notamment pour le secteur hospitalier.

La candidature présentée par la Mairie pour participer à l'expérimentation a été retenue et entérinée par l'arrêté ministériel du 10 novembre 2016, publié au journal officiel du 17 novembre 2016.

Dans ce contexte et conformément aux textes, le Conseil Municipal a approuvé le 13 mars 2017 une convention qui détaille les modalités de mise en œuvre et précise les acteurs chargés de cette certification expérimentale ainsi que les moyens qui l'accompagnent.

Ainsi, pour les exercices 2016 à 2019, la Cour des comptes a mandaté une équipe d'évaluation composée de magistrats, rapporteurs, experts et vérificateurs chargée de réaliser un diagnostic global en 2018 suivi de diagnostics ciblés en 2019 et 2020. Cette phase de préparation a permis à la commune d'Orléans d'appréhender des axes d'amélioration à mettre en œuvre, s'agissant du dispositif de contrôle interne comptable et financier, des systèmes d'information, de l'application des normes comptables, ou des états financiers, et ainsi de mieux appréhender les attentes d'un professionnel du chiffre.

A l'issue de cette première phase, la Mairie a désigné un commissaire aux comptes chargé de procéder à la certification à blanc des comptes 2020 à 2023.

L'entrée dans cette deuxième phase de l'expérimentation de la certification des comptes de collectivités locales est matérialisée par un avenant, objet de la présente délibération.

Cet avenant a pour objet de définir les conditions d'accompagnement de la collectivité par la Cour des comptes ainsi que les modalités d'intervention du professionnel du chiffre désigné.

Cette mission d'accompagnement a permis la réalisation de diagnostics d'évaluation qui ont débouché sur des recommandations permettant que la collectivité a progressivement mises en œuvre dans la perspective de la certification à blanc des comptes 2020.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 à la convention du 4 avril 2017 à passer avec la Cour des comptes concernant le dispositif d'expérimentation de la certification des comptes de collectivités locales ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 29 – **Relations humaines. Épidémie de covid-19. Fixation de taux de vacations pour les personnels assurant les séances de vaccination. Mises à disposition individuelle de deux agents auprès du Centre Hospitalier Régional Orléanais.**

M. le Maire – *Nous passons au point n° 29, à nouveau avec l'épidémie de covid-19.*
Mme RASTOUL.

Mme RASTOUL – *Merci M. le Maire chers collègues. Dans un premier temps, il vous est demandé d'approuver les tarifs de vacation pour les personnels de santé bénéficiant d'un contrat avec la ville pour la campagne de vaccinations concernant deux infirmières. Dans un second temps, il s'agit également d'approuver la sollicitation de l'assurance maladie pour demander le remboursement de ces rémunérations. Dans un troisième temps, il s'agit d'approuver la mise à disposition, à posteriori, de deux agents de la Ville mis à disposition du C.H.R.O. durant les mois de novembre et décembre afin de procéder à des renforts administratifs.*

M. le Maire – *Le C.H.R.O. nous aide et nous aidons le C.H.R.O.*

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« 1°) Fixation des conditions de rémunérations des personnels médicaux participant à la campagne de vaccination contre la covid-19.

Dans le cadre de la crise sanitaire, la campagne de vaccination contre la pandémie de covid-19 a débuté sur le territoire français. Les collectivités locales sont mises à contribution pour assurer la réussite de cette campagne.

A Orléans, un centre de vaccination a été ouvert le 18 janvier dernier au sein de la salle Pellicer, pour accueillir les publics prioritaires, soit les personnes âgées de plus de 75 ans, et celles pouvant développer des formes graves de la maladie, sans condition d'âge, sur rendez-vous .

Cette campagne s'effectue dans le cadre d'un partenariat entre la Mairie, le C.H.R.O., la Préfecture du Loiret, l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

L'urgence sanitaire et l'efficacité des centres de vaccinations nécessitent la forte mobilisation de personnels médicaux, dont la rétribution incombe à l'Assurance Maladie (professions libérales) ou à la collectivité (autres situations).

Afin de pouvoir employer et rémunérer les personnels entrant dans la deuxième catégorie sous la forme de vacations, il est proposé au Conseil Municipal de fixer des taux de vacations par

Mairie d'Orléans
- Séance du jeudi 18 février 2021 -

référence aux dispositions d'indemnisation définies par l'arrêté ministériel du 28 mars 2020 portant dispositions relatives à l'indemnisation des professionnels de santé en exercice, retraités ou en cours de formations réquisitionnés dans le cadre de l'épidémie de covid-19.

Ces taux sont définis comme suit :

Médecins :

Métiers	Plages horaires	taux
Médecins retraités, ou sans activité professionnelle	De 8 h à 20 h	50 €
	Entre 20 h et 23 h	75 €
	De 6 h à 8 h	75 €
	Entre 23 h et 6 h	100 €
	Dimanches et jours fériés	

Infirmiers :

Métiers	Plages horaires	taux
Infirmiers retraités, ou sans activité professionnelle	De 8 h à 20 h	24 €
	Entre 20 h et 23 h	36 €
	De 6 h à 8 h	36 €
	Entre 23 h et 6 h	48 €
	Dimanches et jours fériés	

Etudiants :

Métiers	Plages horaires	taux
Etudiants en 3 ^{ème} cycle en médecine, en pharmacie, et odontologie,	De 8 h à 20 h	50 €
	Entre 20 h et 23 h	75 €
	De 6 h à 8 h	75 €
	Entre 23 h et 6 h	100 €
	Dimanches et jours fériés	
Etudiants ayant validé la 2ème année du 2ème cycle des études de médecine	De 8 h à 20 h	24 €
	De 20 à 23 h	36 €
	De 6 h à 8 h	36 €
	De 23 h à 6 h	48 €
	Dimanches et jours fériés	
Autres étudiants des professions de santé	De 8 h à 20 h	12 €
	De 20 h à 23 h	18 €
	De 6 h à 8 h	18 €
	De 23 h à 6 h	24 €
	Dimanches et jours fériés	

Les vacances versées seront remboursées par l'Assurance Maladie selon des modalités qui restent à définir.

2°) Information du Conseil Municipal concernant deux mises à disposition individuelles auprès du C.H.R.O.

Dans le cadre de la lutte contre la pandémie de covid-19, le Centre Hospitalier Régional d'Orléans a lancé un appel à des volontaires souhaitant se mobiliser et le rejoindre pour participer à des actions de soutien au sein des services hospitaliers surchargés. La Mairie a souhaité participer activement au maintien des activités dédiées à la prise en charge des personnes fragilisées par la pandémie.

Deux agents de la Mairie se sont portés volontaires pour renforcer les équipes administratives (accueil, prise des données et prise des rendez-vous téléphoniques, enregistrement sur un logiciel des données).

Il s'agit de :

- Mme Christel HECCAN, éducateur principal des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe titulaire, pour la période du 23 novembre au 16 décembre 2020 à hauteur de 100 % de son temps de travail ;
- Mme Elisabeth JOLLY, adjoint technique principal de 1^{ère} classe titulaire, pour la période du 24 novembre au 10 décembre 2020, à hauteur de 4 jours par semaine.

Les 2 agents ont pu être recrutés à titre temporaire pour faire face à la situation d'urgence sanitaire, dans le cadre de conventions de mise à disposition individuelle, en vertu des dispositions de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités locales.

A titre exceptionnel, ces mesures interviennent à titre gracieux en vertu de la loi n° 2020-734 du 17 juin 2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire qui a introduit de nouvelles dispositions statutaires autorisant la mise à disposition gracieuse auprès des établissements relevant de la fonction publique hospitalière, pendant la période d'urgence sanitaire.

En application des règles relatives au régime de la mise à disposition, les agents concernés ont été placés sous la responsabilité de la hiérarchie hospitalière, dans le cadre de leur service, mais la mairie d'Orléans, a continué d'assurer le suivi de leur situation administrative, et le versement de leur rémunération.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver les tarifs de vacations sus-énoncés, concernant les personnels de santé, et notamment les médecins et les infirmiers employés pour la campagne de vaccination contre la pandémie de covid-19 ;

2°) solliciter l'Assurance Maladie pour le remboursement des rémunérations versées aux professionnels de santé recrutés comme vacataires ;

3°) prendre acte de la mise à disposition individuelle de 2 agents municipaux auprès du C.H.R.O. pour assurer des missions de renfort :

- Mme Christel HECCAN, pendant la période allant du 23 novembre 2020 au 16 décembre 2020,
- Mme Elisabeth JOLLY, pendant la période allant du 4 novembre 2020 au 10 décembre 2020 ;

4°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération au nom de la Mairie ;

5°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 64138, service gestionnaire HPA. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 30 – **Relations humaines. Épidémie de covid-19. Formation des policiers municipaux. Mise à disposition du stand de tir de la Gendarmerie nationale. Respect des mesures sanitaires. Approbation d'un avenant n°1 au protocole d'accord.**

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Par délibération du 21 janvier 2019, le Conseil Municipal a approuvé un protocole d'accord à passer avec la Gendarmerie nationale, déterminant les conditions techniques et financières d'utilisation de son stand de tir situé rue de l'Argonne, par les personnels de la Police Municipale au titre de la formation continue. Ce protocole a pris effet à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder une durée de 3 ans.

La Gendarmerie nationale a souhaité préciser dans un avenant n° 1 les modalités d'utilisation de son stand de tir en citant les mesures sanitaires liées à la covid-19 à respecter par les utilisateurs avant, pendant et après la séance.

Les autres dispositions du protocole demeurent inchangées.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 1 au protocole d'accord relatif à l'utilisation du stand de tir de la gendarmerie situé 13 rue de l'Argonne, à passer avec la Gendarmerie nationale, afin de préciser les modalités d'utilisation de ces équipements dans le respect des mesures sanitaires liées à la covid-19 ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 31 – **Relations humaines. Actualisation du tableau des emplois.**

Mme RASTOUL, Adjointe au Maire, s'exprime ainsi :

« Il convient de procéder à la mise à jour du tableau des emplois afin de prendre en compte l'évolution des besoins nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le tableau des emplois fixe la liste par filière, catégorie (ciblant ainsi le grade d'entrée) et cotation des emplois permanents à temps complet et non complet confiés aux agents soumis au statut de la fonction publique territoriale et au droit public.

Parmi les postes permanents, sont inclus ceux pouvant être pourvus par un agent contractuel. Le présent tableau fixe également la liste des emplois non permanents, pourvus par des agents contractuels correspondant à des besoins saisonniers ou tout autre emploi pour lequel la collectivité peut justifier de la non-permanence du besoin.

Ce tableau présente ainsi la situation des emplois de la collectivité au 1^{er} mars 2021. Il tient compte des modifications de postes suite aux différents projets d'organisation passés en Comité Technique.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le tableau des emplois de la Ville ci-annexé. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 32 – **Commande publique. Moyens généraux. Fourniture et gestion d'abonnements, tous supports, à des journaux, périodiques français et étrangers ou revues spécialisées pour les services d'Orléans Métropole et de la Mairie d'Orléans. Approbation d'un marché après procédure formalisée.**

M. HOUSSARD, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Des documentations professionnelles sont proposés aux services d'Orléans Métropole et de la Mairie d'Orléans. Ainsi, un marché de fourniture et gestion d'abonnements, tous supports, à des journaux périodiques français et étrangers, ou revues spécialisées, porte sur :

- la reprise et le contrôle des données des abonnements en cours non échus à renouveler et nouveaux en se rapprochant directement des éditeurs ou prestataires concernés ;
- la souscription des abonnements et réabonnements auprès des éditeurs ;
- la mise en accessibilité des abonnements numériques ;
- le suivi financier et le traitement des réclamations pour chaque éditeur ;
- la gestion courante des abonnements : suivi des échéances, établissement d'état récapitulatif, modification des abonnements, distribution, être le relais auprès des éditeurs.

Après rédaction du dossier de consultation, un appel d'offre ouvert, non alloti, a été lancé en application des articles R. 2124-2 et suivants du code de la commande publique.

Cette consultation est passée en groupement de commandes avec Orléans Métropole. En sa qualité de coordonnateur, la Mairie est en charge de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché.

L'analyse des offres a été réalisée selon les critères d'attribution inscrits au règlement de la consultation décomposé comme suit :

- Critère 1 : Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique (pondération : 60 %) décomposé comme suit :
 - o Sous-critère 1-1 : Gestion des abonnements (sous-pondération : 25 %)
 - a) Qualité du catalogue analysé au regard du point I 1) à 4) du cadre de mémoire technique (10 %) ;
 - b) Reprise de la prestation et qualité de gestion des publications en lignes, analysés au regard des points I 5) et 6) du cadre de mémoire technique (10 %) ;
 - c) Moyens et délais de traitement garantissant une bonne exécution comptable de la prestation, analysés au regard des points I 7) du cadre de mémoire technique (5 %).
 - o Sous-critère 1-2 : Suivi des abonnements, moyens matériels et informatiques analysés au regard des points II 1) à 5) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 20 %)
 - o Sous-critère 1-3 : Qualification, expérience et disponibilité du personnel dédié au suivi des abonnements, analysé au regard du point III 6) du cadre de mémoire technique (sous-pondération : 10 %)
 - o Sous-critère 1-4 : Qualité de la démarche environnementale mise en œuvre dans le cadre de l'exécution des prestations (sous-pondération : 5 %)
- Critère 2 : Prix apprécié au regard du montant total du DQE, après application du pourcentage de frais de gestion et du taux de remise obtenus des éditeurs (pondération : 40 %)

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux et jugement de la Commission d'Appel d'Offres, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver le marché relatif à la fourniture et gestion d'abonnements, tous supports, à des journaux, périodiques français et étrangers, ou revues spécialisées pour les services

d'Orléans Métropole et de la Mairie d'Orléans, à passer avec l'entreprise EBSCO INFORMATION SERVICES, pour un montant minimum de 42 999,98 € H.T. (dont 25 000 € H.T. pour la Mairie d'Orléans et 17 999,98 € H.T. pour la Métropole) et pour un montant maximum de 233 999,99 € H.T. (dont 163 833,33 € H.T. pour la Mairie d'Orléans et 70 166,66 € H.T. pour la Métropole), par période de deux an ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit marché au nom de la Mairie et de la Métropole en qualité de coordonnateur du groupement de commandes ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 33 – **Commande publique. Moyens généraux. Marché de nettoyage de locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Social d'Orléans. Lot n° 1 : entretien ménager de bâtiments techniques et administratifs ne recevant pas ou peu de public. Approbation d'un avenant n° 4 au marché passé avec l'association TEAMEX.**

M. HOUSSARD, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le marché de prestations d'entretien ménager d'établissements recevant du public de la Mairie a été conclu avec la société TEAMEX suite à son attribution le 10 février 2020 par la commission d'appel d'offres compétente.

Les prestations d'entretien ménager en découlant ont pris effet pour une durée initiale allant du 1^{er} mars 2020 au 31 décembre 2020. Le marché a été reconduit une première fois pour une durée d'un an (soit jusqu'au 31 décembre 2021).

Afin de lutter le plus efficacement possible contre la propagation de la covid-19 sur le territoire français, la Mairie se doit de maintenir la réalisation de prestations supplémentaires de désinfection au sein de sept de ses bâtiments (renforcement des fréquences de passage, du nettoyage des points de contacts, etc.) et ce au minimum durant le premier semestre 2021.

L'avenant proposé a donc pour objet de prendre en considération ces prestations supplémentaires d'entretien ménager.

Dans ces conditions et après avis de la Commission d'appel d'offres et de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 4 au marché de service ayant pour objet l'entretien ménager de bâtiments recevant du public conclu avec la société TEAMEX, pour un montant total de 20 052 € T.T.C. pour la première période de reconduction ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 011, opération 6283, service gestionnaire MOY. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 34 – **Commande publique. Moyens généraux. Marché de nettoyage de locaux de la Ville d'Orléans, d'Orléans Métropole et du Centre Communal d'Action Social d'Orléans. Lot n° 3 : Entretien ménager de bâtiments techniques et administratifs ne recevant pas ou peu de public. Approbation d'un avenant n° 2 au marché passé avec la société LIMPA.**

M. HOUSSARD, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Les marchés de prestations d'entretien ménager de bâtiments techniques et administratifs ne recevant pas ou peu de public ont été conclus entre la Ville d'Orléans, Orléans Métropole (Groupement de commandes conclu avec la Ville d'Orléans comme coordonnateur) et la société LIMPA NETTOYAGE suite à son attribution le 10 février 2020 par la commission d'appel d'offres compétente.

Les prestations d'entretien ménager en découlant ont pris effet pour une durée initiale allant du 1er mars 2020 au 31 décembre 2020. Le marché a été reconduit une première fois pour une durée d'un an (soit jusqu'au 31 décembre 2021).

Afin de lutter le plus efficacement possible contre la propagation de la covid-19 sur le territoire français, la Mairie et Orléans Métropole se doivent de poursuivre leur politique de protection de la santé de chacun, au sein des bâtiments techniques et administratifs ne recevant pas ou peu de public qui relèvent de leurs compétences respectives (renforcement des fréquences de passage, du nettoyage des points de contacts...) et ce au minimum durant le premier semestre 2021.

L'avenant proposé a donc pour objet de prendre en considération ces prestations supplémentaires d'entretien ménager conformément à ce qui est autorisé par l'article R. 2194-5 du code de la commande publique.

Dans ces conditions et après avis de la Commission d'appel d'offres et de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 2 aux marchés de services ayant pour objet l'entretien ménager de bâtiments techniques et administratifs ne recevant pas ou peu de public conclu avec la société LIMPA, pour un montant respectif de 4 500 € T.T.C. et 4 590 € T.T.C. s'appliquant sur la première période de reconduction ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant en qualité de coordonnateur du groupement avec Orléans Métropole ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 011, opération 6283, service gestionnaire MOY. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

N° 35 – **Commande publique. Moyens généraux. Marché d'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de bâtiments de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole. Approbation d'un avenant n° 3 au marché passé avec l'association Orléans Insertion Emploi.**

M. HOUSSARD, Conseiller Municipal délégué, s'exprime ainsi :

« Le marché d'achat de prestations d'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la Ville d'Orléans durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de bâtiments de la Ville d'Orléans a été notifié à l'association Orléans Insertion Emploi le 23 juin 2020 (avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2020) suite au lancement d'une procédure adaptée de passation en groupement de commandes avec Orléans Métropole.

Afin de lutter le plus efficacement possible contre la propagation de la covid-19 sur le territoire français, la Mairie se doit de maintenir la réalisation de prestations supplémentaires de désinfection au sein de neuf de ses bâtiments (renforcement des fréquences de passage, du nettoyage des points de contacts des sanitaires) et ce au minimum durant le 1^{er} semestre 2021.

L'avenant proposé a donc pour objet de prendre en considération ces prestations supplémentaires d'entretien ménager conformément à ce qui est autorisé par l'article R. 2194-5 du code de la commande publique.

Dans ces conditions et après avis de la Commission Ressources et Moyens Généraux, il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

1°) approuver l'avenant n° 3 au marché relatif à l'achat de prestations d'insertion sociale et professionnelle d'habitants de la Ville d'Orléans et d'Orléans Métropole durablement exclus de fait du marché du travail par la réalisation de prestations d'entretien ménager de bâtiments de la Ville d'Orléans conclu avec l'association Orléans Insertion Emploi pour un montant total de 10 150 € net de T.V.A. pour la période initiale du marché ;

2°) déléguer M. le Maire ou son représentant pour signer ledit avenant au nom de la Mairie ;

3°) imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la Mairie : fonction 020, nature 011, opération 6283, service gestionnaire MOY. »

ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire – *Il n'est que temps de lever la séance. Je vous souhaite un bon petit déjeuner.
(Rires dans l'hémicycle).*

*

* *

*

La séance est levée à 23 h

*

* *

*